

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

Version du 07/04/2026

Les présentes conditions générales de services (ci-après les « Conditions Générales de Services ») sont conclues entre d'une part, l'entité Scaleway, à savoir l'entité telle que définie à l'article 23 des présentes conditions (ci-après désignée par « Scaleway ») et d'autre part, toute personne physique ou morale titulaire du Contrat souscrivant aux Services proposés par Scaleway à compter du 7 avril 2026 (ci-après désignée par le « Client »).

ARTICLE 1. DÉFINITIONS	2
ARTICLE 2. OBJET	5
ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS	5
ARTICLE 4. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION	6
ARTICLE 5. DURÉE	11
ARTICLE 6. PRIX DES SERVICES	11
ARTICLE 7. FACTURATION ET PAIEMENT	12
ARTICLE 8. OBLIGATIONS DU CLIENT	14
ARTICLE 9. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DES SERVICES	22
ARTICLE 10. ASSISTANCE	22
ARTICLE 11. SUSPENSION	23
ARTICLE 12. MAINTENANCE	23
ARTICLE 13. RÉSILIATION	24
ARTICLE 14. ÉVOLUTIONS ET MODIFICATIONS	26
ARTICLE 15. RESPONSABILITÉ ET GARANTIES	27
ARTICLE 16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	30
ARTICLE 17. DONNÉES PERSONNELLES	32
ARTICLE 18. CONFIDENTIALITÉ	33
ARTICLE 19. FORCE MAJEURE	34
ARTICLE 20. ASSURANCE	35
ARTICLE 21. DIVERS	35
ARTICLE 22. DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	37
ARTICLE 23. ENTITÉ CONTRACTANTE	37
ANNEXE 1 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CONSOMMATEURS	39
ANNEXE 2 - CONDITIONS PARTICULIERES SERVICES BÊTA	47
ANNEXE 3 - CONDITIONS PARTICULIERES SERVICES COCKPIT	49

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans le Contrat, les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante :

- **2FA** : désigne la fonctionnalité permettant au Client d'accéder à sa Console de Gestion de Compte de manière sécurisée, via l'utilisation de deux facteurs d'authentification distincts.
- **Accord de Niveau de Service (ou « SLA »)** : désigne un Document Contractuel communiqué par Scaleway sur le Site Internet Scaleway et spécifique à un Service fourni, décrivant les objectifs de niveaux de service que Scaleway s'engage à atteindre ainsi que leurs règles d'applicabilité.
- **Accord de Sous-traitance du Traitement des Données à Caractère Personnel** : désigne un Document Contractuel régissant les conditions dans lesquelles Scaleway agit en tant que sous-traitant du Client et s'engage à effectuer pour son compte les opérations de traitement de Données Personnelles dans le cadre des Services.
- **API** : désigne une interface de programmation d'application.
- **Assistance Technique** : désigne les équipes support de Scaleway assistant le Client dans le cadre de son utilisation des Services, et plus particulièrement lors de la survenance d'un Incident Technique impactant lesdits Services. Différents niveaux d'Assistance Technique sont proposés au Client, en fonction du plan de support souscrit par ce dernier.
- **Autorité de Sanction** : désigne, selon le cas, (i) les Etats-Unis d'Amérique, (ii) l'Union Européenne, (iii) tout État membre, présent ou futur, de l'Union Européenne, (iv) le Royaume-Uni, ou (v) les institutions et agences respectives de toute entité ci-avant mentionnée, telles que notamment mais non limitativement, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du département du Trésor des Etats-Unis, le Bureau of Industry and Security (BIS) du département du Commerce des Etats-Unis, le département d'Etat des Etats-Unis, la Commission Européenne, le Conseil de l'Union Européenne, l'Office of Financial Sanctions Implementation (OFSI) du Royaume-Uni, Her Majesty's Treasury (HMT) du Royaume-Uni, la Direction Générale du Trésor français (DGT), le Service des Biens à Double Usage (SBDU).
- **Cas de Force Majeure** : désigne un événement imprévisible et insurmontable empêchant l'une des Parties d'exécuter ses obligations contractuelles au sens de l'article 1218 du Code civil et tel qu'interprété par la jurisprudence des tribunaux français et notamment : intempéries exceptionnelles et catastrophes naturelles, attentats, épidémies, pandémies, état d'urgence sanitaire, actes ou omissions d'une autorité publique (y compris les modifications de toute réglementation applicable aux Services), Situation de Sanction, défaillances d'un moyen de télécommunications géré par un opérateur auquel le réseau est raccordé ou d'un fournisseur, défaillances d'un opérateur tiers, insurrections, émeutes, guerres (déclarées ou non), grèves, sabotages, actes de vandalisme, piratage informatique du fait d'une vulnérabilité de type « *faille zero day* », explosions, incendies, foudre.
- **Compte Client** : désigne le compte Scaleway permettant au Client de renseigner et de maintenir à jour les informations le concernant, de souscrire aux différents Services de Scaleway via la Console de Gestion de Compte, de créer une ou plusieurs Organisations et de gérer la facturation des Services (modifier ou ajouter de nouveaux

modes de paiement). Lorsqu'applicable, la création d'un Compte Client entraîne la création automatique d'une Organisation.

- **Conditions Particulières** : désignent un Document Contractuel communiqué par Scaleway et spécifique à un Service fourni dans lequel sont notamment définies les conditions de mise à disposition et d'utilisation applicables audit Service.
- **Console de Gestion de Compte** : désigne l'interface web mise à disposition du Client suite à la création de son Compte Client Scaleway afin que ce dernier procède de manière autonome à la souscription des Services et aux opérations de gestion desdits Services. Le Client reconnaît que certaines fonctionnalités propres à certains Services ne sont pas directement disponibles via la Console de Gestion de Compte mais via les autres moyens de souscription visés à l'article 4.1.2 des présentes. L'accès à la Console de Gestion de Compte requiert l'identification préalable du Client au moyen de ses Identifiants.
- **Contenus** : désignent toutes données (incluant les données entrantes et sortantes dans le cadre des Services IA Scaleway), informations, images, sons, vidéos, objets, fichiers, outils, Environnements, sites internet et tous autres éléments enregistrés, hébergés, stockés, exploités, utilisés, communiqués ou encore diffusés par le Client au moyen des Services.
- **Contrat** : désigne l'ensemble des Documents Contractuels opposables aux Parties.
- **Documentation** : désigne l'ensemble des informations, supports et documents (descriptifs des Services, tutoriels, documentation API, journaux des modifications, FAQ, politiques, documentations relatives à la sécurité et à la protection des données, etc.) étant mis à disposition par Scaleway, notamment sur le Site Internet Scaleway, et ayant pour but de documenter et détailler les Services, leurs caractéristiques, configurations, niveaux de services, options, gammes, fonctionnalités et cas d'usage ainsi que leurs règles d'utilisation et de définir les périmètres de gestion des Parties dans le cadre de leur utilisation.
- **Données Personnelles** : désignent toute information se rapportant à une personne physique (ou, lorsque le Client est une personne morale, son ou ses représentant(s)) identifiée ou identifiable (ci-après la « Personne Concernée ») notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, au sens du physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, qui pourra être communiquée ou mise à disposition dans le cadre de la conclusion et l'exécution du Contrat.
- **Environnement** : désigne l'ensemble des ressources, configurations, applications, logiciels (en ce inclus tous progiciels et micrologiciels), licences, programmes et systèmes d'information déployés, utilisés et/ou administrés par le Client selon les Services souscrits, sur les Infrastructures Scaleway fournies au titre des Services.
- **Événement relevant des Sanctions Internationales** : désigne soit (i) la désignation de l'une des Parties comme Personne Sanctionnée et/ou (ii) l'adoption de Lois et Réglementations en matière de Sanctions rendant l'exécution du Contrat incompatible avec celles-ci, exposant une Partie à une violation desdites Lois et Réglementations en matière de Sanctions, ou entraînant des conséquences matérielles ou d'autres restrictions imposées, administrées ou appliquées par les Autorités de Sanction, sauf si le respect des Lois et Réglementations en matière de Sanctions contrevient aux Lois et Règlements de Blocage applicables.

- **Identifiants** : désignent les identifiants permettant au Client d'accéder à son Compte Client et sa Console de Gestion de Compte, composés selon le cas de son nom, prénom, pseudonyme ou de son adresse électronique communiqués par le Client lors de son inscription et du mot de passe qu'il aura choisi.
- **Incidents Techniques** : désignent tout évènement technique relevant du périmètre d'intervention de Scaleway, entraînant le mauvais fonctionnement ou l'interruption des Services. Les Incidents Techniques excluent expressément les hypothèses de suspensions des Services par Scaleway au sens de l'article 11 des présentes Conditions, les Cas de Force Majeure et les périodes de maintenance.
- **Informations Confidentielles** : désignent toute information (en ce inclus tout Contenu traité dans le cadre de l'utilisation des Services) quel que soit son support ou sa nature divulguée par l'une des Parties à l'autre Partie dans le cadre du Contrat, étant identifiée comme confidentielle au moyen d'une mention spécifique ou lorsque le contexte et/ou le contenu permet raisonnablement de croire qu'elle est confidentielle et/ou dont la divulgation entraînerait un préjudice pour ladite Partie notamment financier, stratégique ou médiatique.
- **Lois et Règlements de Blocage** : désignent (i) le règlement (EC) No 2271/96 du 22 novembre 1996 visant à protéger des effets de l'application extraterritoriale de législations adoptées par un pays tiers, ainsi que les actions qui en découlent ou en résultent, (ii) les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal français (y compris les directives fournies par la Direction Générale du Trésor (DGT) dans ses FAQ du 15 juin 2016 en réponse à la question 64), et/ou (iii) toute réglementation étrangère similaire de blocage visant à protéger des effets de l'application extraterritoriale de législations étrangères, dans la mesure où ces mesures sont applicables.
- **Lois et Réglementations en matière de Sanctions** : désignent toutes les législations, réglementations, embargos ou mesures restrictives économiques, financières, commerciales ou de contrôle des exportations, promulguées, administrées ou appliquées par une Autorité de Sanction, dans chaque cas, dans la mesure où elles sont applicables aux Parties.
- **Mesures Techniques et Organisationnelles (ou « MTO »)** : désignent un Document Contractuel communiqué par Scaleway sur le Site Internet Scaleway et décrivant l'ensemble des procédures, dispositifs, méthodes et contrôles mis en œuvre par Scaleway afin de protéger les données du Client contre toute violation de sécurité liée aux Services et pouvant entraîner de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé auxdites données.
- **Organisation** : désigne, lorsqu'applicable, un ou plusieurs projets créés par le Client au sein de son Compte Client via la Console de Gestion de Compte pour lequel il peut souscrire à des Services et attribuer des droits d'accès personnalisés à des Utilisateurs.
- **Partie(s)** : désigne individuellement le Client ou Scaleway ou ensemble, le Client et Scaleway.
- **Personne Sanctionnée** : désigne, selon le cas, (i) toute personne faisant l'objet ou devenant assujettie à des mesures de gel des avoirs imposées par toute Autorité de Sanction et/ou (ii) toute personne détenue ou contrôlée directement ou indirectement (tels que ces termes sont définis conformément aux Lois et Réglementations en matière de Sanctions applicables) par une ou plusieurs personnes décrites au (i) ci-avant.
- **Plan d'Assurance Sécurité (ou « PAS »)** : désigne un Document Contractuel communiqué par Scaleway sur le Site Internet Scaleway et décrivant l'ensemble des

mesures, procédures et contrôles documentés mis en place par Scaleway afin de garantir la sécurité des Services fournis au Client. Il précise notamment les politiques de sécurité, les standards techniques, les pratiques de gestion des incidents, les audits et contrôles périodiques, ainsi que les engagements de Scaleway pour minimiser les risques liés à la sécurité des systèmes et des informations.

- **Savings Plan** : désigne un plan de souscription au titre duquel le Client s'engage sur une durée minimum d'utilisation et un montant mensuel de consommation défini, pour une ou plusieurs catégories de Services spécifique(s), en contrepartie d'une remise commerciale sur le prix public applicable audit montant mensuel sur lequel le Client s'est engagé pendant ladite durée minimum d'utilisation.
- **Service** : désigne tout service fourni par Scaleway au titre du Contrat, tel que décrit au sein de la Documentation ainsi que dans les Conditions Particulières applicables le cas échéant.
- **Site Internet Scaleway** : désigne le site internet de Scaleway disponible à l'adresse www.scaleway.com, ainsi que l'ensemble de ses versions dérivées.
- **Sociétés Affiliées** : désignent toute personne morale que l'une des Parties contrôle, qui contrôle l'une des Parties ou avec laquelle l'une des Parties se trouve sous le contrôle commun d'une troisième entité. La notion de contrôle s'entend au sens de l'article L233-3 du code de commerce français, le contrôle pouvant être direct ou indirect.
- **Solution Tierce** : désigne tout produit, service ou solution (tel que logiciel, application, API, firmware, système d'exploitation, etc.) étant développé par un éditeur tiers à Scaleway et mis à disposition du Client dans le cadre des Services.
- **Utilisateur** : désigne toute personne étant amenée à souscrire aux Services, y accéder et/ou à les utiliser sous la responsabilité du Client.

Sauf si le contexte implique clairement le contraire, les mots indiqués au singulier incluent le pluriel et réciproquement, la référence à un genre inclut les autres genres, la référence à une personne physique inclut les personnes morales, associations, etc. et réciproquement, et les mots parents ont les significations correspondantes.

Les titres des articles du Contrat figurent à titre indicatif uniquement et ne doivent affecter en aucune mesure l'interprétation des stipulations du Contrat.

ARTICLE 2. OBJET

Les Conditions Générales de Services ont pour objet de définir les droits et obligations respectifs de Scaleway et du Client relatifs à l'utilisation des Services fournis par Scaleway.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Services sont fournis par Scaleway conformément aux stipulations des documents suivants, en ce compris leurs annexes et évolutions éventuelles (les « Documents Contractuels »), listés par ordre de préséance :

1. L'Accord de Sous-traitance du Traitement des Données à Caractère Personnel ;
2. Les Conditions Particulières applicables aux Services souscrits par le Client ;

3. Les Annexes des Conditions Générales de Services :
 - a. Annexe 1 : Conditions Particulières applicables aux Consommateurs ;
 - b. Annexe 2 : Conditions Particulières applicables aux Services Cockpit ;
 - c. Annexe 3 : Conditions Particulières applicables aux Services Bêta ;
4. Les SLA applicables aux Services souscrits par le Client ;
5. Le Plan d'Assurance Sécurité ;
6. Les Mesures Techniques et Organisationnelles ;
7. Les Conditions Générales de Services.

L'ensemble de ces documents constitue l'intégralité du Contrat. Par la souscription au(x) Service(s), le Client reconnaît avoir reçu l'ensemble des informations dont il a besoin pour prendre sa décision de conclure le Contrat et avoir été en mesure de les évaluer et reconnaît que le(s) Service(s) souscrit(s) répond(ent) à ses besoins. Le Contrat prévaut sur tous les autres documents du Client (notamment conditions générales et/ou particulières d'achat, bon de commande, etc.). Il annule et remplace tout accord antérieur ayant le même objet.

Les présentes Conditions Générales de Services sont applicables à tous les Services souscrits par le Client et fournis par Scaleway. Les stipulations spécifiques au Client (i) ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation ou (ii) utilisant les Services à titre gratuit ou d'essai sont encadrées au sein de l'Annexe 1 : Conditions Particulières Consommateurs et de l'Annexe 3 : Conditions Particulières applicables aux Services Bêta.

Les Documents Contractuels précités sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du Contrat selon les conditions prévues à l'article 13 des présentes, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

4.1 Création d'un Compte Client et souscription aux Services

4.1.1 Création d'un Compte Client

Pour créer son Compte Client Scaleway, le Client doit s'inscrire sur le Site Internet Scaleway. À cet effet, il doit (i) être majeur au sens de la législation applicable et disposer de la capacité juridique requise pour souscrire au Contrat et aux Services, (ii) être titulaire d'une adresse courriel valide qu'il lui sera demandé de confirmer, (iii) renseigner les informations requises et (iv) valider les présentes Conditions Générales de Services ainsi que l'Accord de Sous-traitance du Traitement des Données à Caractère Personnel.

Les éléments renseignés par le Client à cette occasion sont déclaratifs et sont donnés sous son entière responsabilité. Pour les clients professionnels et/ou personnes morales, le Client s'engage à ce que le titulaire du Compte Client soit le représentant légal du Client ou toute personne physique dûment mandatée.

Le Client est expressément informé que Scaleway met en place une fonctionnalité visant à compléter de manière automatique et/ou vérifier la cohérence des informations devant être renseignées par le Client au sein de son Compte Client. Scaleway se réserve le droit de corriger toute adresse identifiée comme incorrecte afin d'assurer la cohérence des données et/ou, en toute hypothèse, de s'assurer que les données insérées sont conformes au principe d'exactitude prévu par le RGPD.

Le Client demeure néanmoins entièrement responsable de la véracité, de l'exactitude et de l'authenticité des informations renseignées dans son Compte Client. Il s'engage à maintenir ces informations à jour et à vérifier régulièrement leur conformité. Scaleway ne saurait être tenue responsable de toute erreur ou omission résultant d'informations inexactes ou non mises à jour par le Client.

Dans le cadre de la politique d'identification client « Know Your Customer » (KYC) et de lutte contre la fraude de Scaleway, le Client reconnaît qu'à partir d'un certain volume de consommation de Services, Scaleway se réserve le droit d'effectuer tout type de procédure de vérification d'identité.

A ce titre, le Client devra fournir une copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal titulaire du Compte Client.

Le Client s'engage à fournir à première demande les justificatifs demandés par Scaleway tels que notamment, mais non limitativement :

- Un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (extrait Kbis) ou du Répertoire des Métiers ou son affiliation à un ordre professionnel, ou tout document officiel local équivalent, datant de moins de trois (3) mois ;
- Un document à en-tête de la société, dûment signé par son représentant légal et revêtu du cachet commercial, attestant du pouvoir du souscripteur d'engager la société.

4.1.2 Souscription aux Services

Lorsque le Compte Client Scaleway est créé, le Client dispose de la faculté de souscrire aux Services. La souscription aux Services ne sera finalisée qu'après (i) renseignement par le Client de l'ensemble des informations requises restantes et notamment un moyen de paiement valide et (ii) validation de la souscription par Scaleway.

Lorsque son inscription a été validée par Scaleway, le Client et les Utilisateurs pourront souscrire et gérer les Services au travers de la Console de Gestion de Compte ainsi que, selon le cas, via :

- Les API mises à disposition par Scaleway ;
- L'interface en ligne de commande (CLI) ;
- Le kit de développement logiciel (SDK) ;
- Le fournisseur Terraform.

Le Client reconnaît que certaines méthodes de souscription aux Services, effectuées en dehors de la Console de Gestion de Compte, ne permettent pas une validation synchrone des Conditions Particulières applicables aux Services au moment de la souscription. En conséquence, le Client s'engage à prendre connaissance et à vérifier préalablement lesdites

conditions afin de s'assurer de leur acceptation. Une fois la souscription réalisée, le Client s'engage à valider ces conditions dans son espace de gestion de contrat au sein de la Console de Gestion de Compte. À défaut de validation par le Client, et si ce dernier continue à utiliser les Services, ces conditions seront réputées validées selon les modalités prévues à l'article 8.1 des présentes Conditions Générales de Services, ce que le Client reconnaît expressément.

Toute souscription aux Services et validation des Documents Contractuels applicables réalisées par le Client ou par les Utilisateurs, notamment dans le cadre de toute Organisation à laquelle ces derniers auraient accès, via les moyens décrits ci-dessus, sont réputées l'avoir été par le Client et engage ce dernier à respecter ses obligations contractuelles.

Pour utiliser les Services, le Client doit disposer d'une connexion à Internet pendant toute la durée d'utilisation des Services. Scaleway ne saurait être tenue pour responsable d'une indisponibilité partielle ou totale des Services qui aurait pour origine ladite connexion à Internet.

Sauf autorisation expresse contraire de la part de Scaleway, le Client n'est autorisé à utiliser les Services que dans le cadre des usages autorisés, tels que mentionnés dans la Documentation, ce à quoi le Client s'engage à se conformer.

Scaleway se réserve le droit de réaliser une étude de conformité et de solvabilité du Client lors de la commande d'un Service et de refuser la commande.

4.2 Choix des Services

Le Client reconnaît avoir étudié et préalablement vérifié l'adéquation des Services souscrits à ses besoins et avoir reçu de Scaleway toutes les informations qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat en connaissance de cause. Il reconnaît notamment avoir pris connaissance de toute la Documentation mise à sa disposition par Scaleway, en ce compris tous les Documents Contractuels, qui peuvent être différents selon le pays dans lequel les Services sont proposés, et l'ensemble des documentations, configurations, options et gammes de Services disponibles. Scaleway ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des Services aux besoins du Client.

Le Client garantit avoir la capacité et les connaissances suffisantes et nécessaires à la conclusion du Contrat et à l'utilisation des Services.

Sous réserve de toute stipulation contraire indiquée par Scaleway, le Client est informé qu'eu égard à leur nature, les Services ne sont pas destinés à être utilisés dans le cadre d'activités sensibles ou à haut risque et notamment pour :

- Les installations liées aux activités nucléaires ;
- Les activités classées d'importance vitale ;
- Les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- La navigation aérienne ;
- La sécurité des personnes ;
- Le stockage et/ou traitement de « données classifiées » au sens des articles R2311-1 et suivants du Code de la défense.

Le Client reconnaît que les Services fournis par Scaleway sont standardisés et industrialisés et qu'ils ne font pas l'objet de développements particuliers afin de répondre aux besoins spécifiques du Client.

Le Client reconnaît en outre être seul responsable d'évaluer la nature, la sensibilité, la criticité et le niveau de confidentialité des activités qu'il exerce, ainsi que des Environnements et autres Contenus exploités au moyen des Services. À ce titre, il lui appartient exclusivement de s'assurer (i) de l'adéquation des Services à ses activités, et (ii) que les niveaux de confidentialité, d'intégrité et de sécurité applicables aux Services sont conformes à ses propres exigences et contraintes, notamment lorsque ceux-ci sont utilisés dans le cadre d'activités sensibles ou à haut risque.

4.3 Contrôle des exportations et Situations de Sanction

4.3.1 Contrôle des exportations

Sous réserve du respect par le Client des restrictions d'utilisation prévues dans le cadre du Contrat ou applicables aux activités du Client, Scaleway s'assure que les Services qu'elle commercialise peuvent être utilisés par le Client au sein de l'Union Européenne et dans les pays dans lesquels ses infrastructures utilisées dans le cadre de la fourniture des Services sont localisées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des législations et réglementations applicables en matière de contrôle des importations et exportations, et notamment le règlement CE n°428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage, ainsi que la réglementation des États-Unis d'Amérique, notamment EAR (Export Administration Regulation) et ITAR (International Traffic In Arms Regulation), les Services commercialisés par Scaleway pouvant contenir des solutions de tiers soumises à la réglementation des États-Unis d'Amérique. A cet égard, si le Client utilise les Services ou autorise des tiers à utiliser les Services depuis une zone géographique située en dehors des pays dans lesquels sont localisées les infrastructures de Scaleway, il lui appartient de s'assurer que cette utilisation n'est soumise à aucune restriction.

Le Client garantit Scaleway que lui-même, ses propriétaires effectifs, actionnaires, dirigeants, administrateurs et employés, ainsi que ses Sociétés Affiliées le cas échéant, ne sont soumis à aucune sanction, interdiction ou restriction, notamment celles établies par la France, l'Union Européenne ou ses États membres, le Conseil de sécurité des Nations Unies, les États-Unis ou toute autre instance gouvernementale compétente, et ne sont aucunement répertoriés sur une liste de sanctions internationales, y compris, sans limitation : les listes établies par l'Union Européenne, les listes publiées par les autorités des États-Unis d'Amérique (listes publiées par l'OFAC telles que la SDN List; listes publiées par le BIS et plus particulièrement : liste des entités du BIS, liste des personnes non vérifiées, liste des personnes interdites, liste des utilisateurs finaux militaires ; etc.), les listes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les listes publiées par l'administration française ou par toute autre Autorité de Sanction compétente. Scaleway se réserve le droit de refuser les souscriptions aux Services réalisés depuis des pays

soumis à des restrictions commerciales ou autres sanctions, ou par des ressortissants desdits pays ou personnes soumises à sanctions.

Le Client garantit avoir obtenu toute autorisation qui pourrait être nécessaire à l'exportation de tout élément, quelle que soit sa nature, qui serait soumis au contrôle des exportations, et ce préalablement à toute exportation. A cet égard, le Client garantit Scaleway contre tous dommages découlant directement ou indirectement du non-respect par le Client des réglementations relatives au contrôle des exportations et plus généralement du Contrat. Scaleway se réserve également le droit de résilier le Contrat et/ou tout ou partie des Services sans délai dans l'hypothèse où le Client serait mis sur liste noire par une autorité administrative américaine, européenne ou française pour l'exportation des Services.

4.3.2 Situations de Sanction

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre et à maintenir en vigueur pendant toute la durée du Contrat des politiques et procédures destinées à garantir le respect par les Parties ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs, des Lois et Réglementations en matière de Sanctions applicables.

Les Parties déclarent qu'à la date d'entrée en vigueur du Contrat, ces dernières, de même que leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs, ne sont pas désignées comme des Personnes Sanctionnées et ne mènent aucune activité susceptible d'exposer l'une des Parties à une violation des Lois et Réglementations en matière de Sanctions ou à des conséquences substantielles ou autres restrictions (y compris des sanctions secondaires) édictées, appliquées et/ou mises en œuvre par les Autorités de Sanction, dans la mesure où ceci n'aille pas à l'encontre des Lois de Blocage applicables.

Si l'une des Parties prend connaissance d'une Situation de Sanction à son égard, cette dernière s'engage à en notifier par écrit l'autre Partie dans un délai maximum d'un (1) mois suivant la date à laquelle celle-ci a pris connaissance de cette Situation de Sanction et son impact sur l'exécution du Contrat.

Les Parties déclarent que ni elles-mêmes, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, ne sont des Personnes Sanctionnées à la date du Contrat et n'exposent aucune Partie à des conséquences matérielles ou à d'autres restrictions imposées, administrées ou appliquées par les Autorités de Sanction, dans la mesure où cela ne contrevient pas aux Lois et Règlements de Blocage.

Dans l'éventualité où l'une des Parties aurait des préoccupations légitimes concernant la survenance d'un Événement relevant des Sanctions Internationales, la Partie affectée doit en informer l'autre Partie ainsi que de son impact sur l'exécution du Contrat. Cette notification doit être faite par écrit dans un délai de trente (30) jours ouvrables.

Constitue un Cas de Force Majeure permettant à une Partie de suspendre l'exécution de ses obligations sans commettre de faute engageant sa responsabilité, tout événement désignant une Partie comme Personne Sanctionnée.

ARTICLE 5. DURÉE

Le Contrat entre en vigueur à compter de la création du Compte Client pour une durée indéterminée. Chacune des Parties peut y mettre fin en résiliant le Compte Client et l'ensemble des Services associés conformément aux conditions mentionnées à l'article 12 des présentes Conditions Générales de Services.

Le Client reconnaît que les Services sont souscrits pour une durée indéterminée, induisant des cycles de facturation différents en fonction de la nature du Service et/ou en fonction du choix du Client, selon les modalités détaillées au sein des Conditions Particulières applicables.

ARTICLE 6. PRIX DES SERVICES

Les prix des Services, des services complémentaires et/ou optionnels, ainsi que les frais associés sont ceux figurant sur le Site Internet Scaleway et au sein de la Console de Gestion de Compte au moment de leur souscription par le Client. Sous réserve de toute indication spécifique contraire de la part de Scaleway ou de toutes conditions financières spécifiques applicables dans le cadre d'un Savings Plan, les périodes d'essai gratuites, les promotions, offres de remises (marketing et promotionnelles) et autres avantages commerciaux accordés par Scaleway peuvent être cumulables entre eux pour un même Service.

Sauf tarification spécifiquement prévue, le prix des Services comprend le coût d'acquisition des licences et droits d'utilisation des outils, logiciels et systèmes d'exploitation utilisés par Scaleway et/ou le cas échéant mis à disposition du Client dans le cadre des Services. Il appartient au Client d'acquiescer et de s'acquiescer de toute licence, droit ou redevance nécessaire à l'exploitation des Contenus qu'il utilise dans le cadre des Services.

Les modalités de calcul des prix des Services et les unités d'œuvre sont définies sur le Site Internet de Scaleway et le cas échéant, dans les Conditions Particulières applicables. Chaque unité d'œuvre commencée est facturée et due en intégralité. Il appartient au Client d'en prendre connaissance avant de passer commande. Certains Services donnent lieu à des frais additionnels d'installation, d'engagement ou de mise en service, tel qu'indiqué sur le Site Internet Scaleway.

Les prix sont affichés en euros hors taxes, à l'exclusion de tous droits, taxes ou impôts qui restent à la charge exclusive du Client. Scaleway se réserve le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou redevance applicable, de même que toute augmentation de taux des taxes existantes. Si le Client doit retenir ou prélever un impôt ou une taxe sur un paiement dû à Scaleway, le montant du paiement sera augmenté afin que Scaleway reçoive, après cette retenue, le montant net qu'elle aurait perçu en l'absence d'une telle obligation. Le Client versera les montants retenus aux autorités compétentes et fournira à Scaleway les justificatifs correspondants.

Le Client reconnaît que les prix ont été fixés en se fondant sur les limitations et exclusions de responsabilité, les recours, les dommages ainsi que les exclusions de garanties énoncés au

sein des présentes Conditions Générales de Services. Ce dernier reconnaît également que l'ensemble de ces limitations et exclusions constitue un élément essentiel de l'accord intervenu entre les Parties.

Les prix figurant sur le Site Internet Scaleway sont modifiables à tout moment, sans préavis et applicables immédiatement à toute nouvelle souscription de Service. Les prix applicables aux Services en cours de souscription par le Client peuvent être modifiés par Scaleway à tout moment et de plein droit, sous réserve d'en notifier le Client par courrier électronique au minimum un (1) mois avant l'entrée en vigueur de la modification de prix, conformément à l'article 13 des présentes. En l'absence de résiliation par le Client des Services concernés par la modification de prix dans ledit délai d'un (1) mois, le Client est réputé avoir accepté les nouveaux prix des Services.

ARTICLE 7. FACTURATION ET PAIEMENT

7.1 Facturation

Sauf stipulation contraire prévue au sein des Conditions Particulières, Les sommes dues par le Client au titre du Contrat font l'objet de factures mensuelles notifiées au Client par courrier électronique et accessibles sous format électronique dans la Console de Gestion de Compte. Chaque facture est également consultable, pendant cinq (5) ans sur la Console de Gestion de Compte du Client, étant précisé qu'en cas de résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, l'accès auxdites factures cessera à la date effective de résiliation. Les Services sont facturés sur la base des informations relevées par le système d'information de Scaleway, lequel fait foi et est pleinement opposable au Client.

Toute contestation du Client concernant une facture doit être notifiée dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée dans son principe et dans son montant et aucune contestation ne sera admise par Scaleway.

7.2 Paiement

7.2.1 Moyens et conditions de paiement

Les factures sont payables à réception en euros (€) par prélèvement automatique ou par carte bancaire, de débit ou de crédit, ayant été émises par un établissement bancaire (à l'exclusion de toute carte de paiement virtuel ou carte prépayée) ou tout autre moyen de paiement proposé par Scaleway au Client.

Scaleway peut être amenée à effectuer une transaction d'un montant inférieur ou égal à un euro (1€) lors de l'ajout d'une carte bancaire comme nouveau moyen de paiement par le Client afin de vérifier la validité de ladite carte et de s'assurer de la solvabilité de ce dernier. Cette opération est financièrement neutre pour le Client, dans la mesure où une transaction créditrice du même montant est effectuée au bénéfice du Client dans délai maximum de vingt-quatre (24) heures suivant ladite opération.

Si le Client choisit le paiement par prélèvement automatique, ce dernier doit renseigner l'autorisation de prélèvement automatique (mandat SEPA) mise à disposition à cet effet dans sa Console de Gestion de Compte par Scaleway et s'engage à la compléter, accompagnée de ses coordonnées bancaires (RIB, IBAN, etc.). Par ailleurs, le Client doit avoir préalablement renseigné une carte bancaire valide dans son Compte Client afin de pouvoir être éligible au paiement de ses Services via prélèvement bancaire.

Lorsque plusieurs moyens de paiement valides ont été renseignés par le Client sur sa Console de Gestion de compte, celui-ci accepte expressément que Scaleway puisse procéder au prélèvement des sommes facturées et étant dues via l'un ou l'autre de ces moyens de paiement en cas de défaut de paiement via le moyen de paiement initialement sélectionné par le Client pour le Service concerné.

Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte. Scaleway pourra, sous réserve d'en informer le Client, opérer le paiement par compensation des sommes qu'ils se doivent mutuellement, ce que le Client accepte expressément.

Le terme ou la résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, rend immédiatement exigible l'ensemble des sommes dues à Scaleway par le Client.

7.2.2 Retard ou défaut de paiement

En cas d'incident de paiement, défaut de paiement, retard de paiement ou paiement partiel d'une facture survenant à sa date d'échéance et n'étant pas régularisé dans un délai de dix (10) jours calendaires, Scaleway se réserve le droit de suspendre sans préavis tout ou partie des Services.

De plus, tout incident de paiement, retard de paiement, défaut de paiement ou paiement partiel des sommes dues au titre du Contrat, non résolu dans un délai de vingt (20) jours calendaires suivant la date d'échéance de la facture concernée (correspondant à sa date de réception), malgré les différentes notifications adressées au sein de la Console de Gestion de Compte et/ou par courriel à l'adresse indiquée au sein du Compte Client et requérant de ce dernier de régulariser sa situation, entraîne à la seule discrétion de Scaleway (a) la résiliation de tout ou partie des Services (y compris ceux qui ont fait l'objet d'un paiement), (b) la suppression de tous les Contenus associés auxdits Services et/ou (c) le refus de toute nouvelle souscription de Services, sans préjudice de l'exercice de tout autre droit que Scaleway pourrait avoir et sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Scaleway rappelle au Client qu'il lui revient de se prémunir contre tous risques liés à la perte de ses Contenus pouvant survenir dans une telle hypothèse, en réalisant notamment toute opération de sauvegarde ou de réversibilité qui s'avérerait nécessaire sur des espaces de stockage tiers avant que la résiliation ne soit effective.

Toute facture non intégralement réglée après sa date d'échéance entraîne également, automatiquement et sans mise en demeure préalable, l'application d'un intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal applicable, ce taux étant appliqué à la totalité des sommes

restant dues et jusqu'à parfait paiement du principal et des intérêts. A cette pénalité s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros par facture impayée en tout ou partie, sans préjudice de tous frais de recouvrement supplémentaires pouvant être réclamés, sur justificatifs.

7.2.3 Dépôt de garantie

Scaleway se réserve le droit d'exiger lors de la conclusion du Contrat, ou à tout moment au cours de son exécution, le versement d'un dépôt de garantie d'un montant égal à la consommation moyenne de Services du Client au cours des soixante (60) derniers jours, en cas (i) de dossier incomplet, (ii) d'incident, rejet ou retard de paiement, (iii) de paiement par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique sur compte bancaire, postal ou carte bancaire, sans préjudice des autres recours dont elle dispose. Le dépôt de garantie n'est pas producteur d'intérêts.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une quelconque facture à son échéance, Scaleway pourra déduire le montant impayé du dépôt de garantie. Le Client devra alors reconstituer le dépôt de garantie au plus tard quinze (15) jours après demande de Scaleway. Dans le cas où le Client n'aurait pas reconstitué le dépôt de garantie à la date indiquée par Scaleway, la fourniture des Services pourra être suspendue jusqu'à ladite reconstitution.

Le montant du dépôt de garantie restant sera restitué au Client, à sa demande, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de résiliation effective des Services, sous réserve de la complète exécution par le Client de ses obligations.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1 Généralité

Le Client est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles et légales et s'engage à ne pas utiliser les Services de manière ou à des fins illicites, détournées, ou prohibées par le Contrat ou la réglementation applicable.

Le Client s'engage à ne pas créer de multiples Comptes Clients dans le but (i) d'obtenir des promotions, offres de remises et/ou autres avantages commerciaux accordés par Scaleway lors de la création d'un Compte Client ou (ii) de contourner les limitations et/ou quotas des Services. En cas de manquement à cet engagement, Scaleway se réserve le droit de suspendre l'application desdites promotions et/ou de réclamer le remboursement de toute somme indûment économisée ou dont le Client aurait indûment bénéficié.

Le Client s'engage à se connecter régulièrement à son Compte Client via la Console de Gestion de Compte afin de (i) maintenir à jour ses informations personnelles (coordonnées, moyens d'identification, informations bancaires, etc.), (ii) consulter les différentes informations pouvant lui être communiquées par ce biais (et notamment les signalement d'abus perpétrés via les Services) et (iii) valider les nouveaux Documents Contractuels (de même que leurs éventuelles mises à jour) applicables dans le cadre de son utilisation des Services le cas échéant. A défaut

de validation expresse desdits Documents Contractuels à l'issue d'un délai de quatre (4) mois suivant leur date de notification, le Client reconnaît que ces derniers seront tacitement validés et pleinement opposables si le Client continue d'utiliser les Services concernés.

En outre, le Client reconnaît qu'il est responsable du suivi et du traitement des signalements d'abus perpétrés via les Services qui lui sont notifiés par Scaleway. En conséquence, le Client ne pourra en aucun cas tenir Scaleway responsable des conséquences résultant du fait (i) que le Client n'ait pas monitoré les notifications d'abus qui lui ont été transmises, ou (ii) que ce dernier ne soit pas intervenu dans les délais raisonnables pour corriger ou traiter ces abus.

Le respect par le Client des obligations ci-dessous est essentiel et conditionne l'exécution conforme par Scaleway de ses propres obligations. Par suite, Scaleway ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant directement ou indirectement de l'irrespect de ses obligations par le Client.

8.2 Respect de la législation en vigueur

Le Client s'engage à respecter toutes lois et réglementations en vigueur applicables à l'utilisation qu'il fait des Services, dans le respect des droits des tiers et sans atteindre à la réputation de Scaleway. Il s'engage également à mettre en œuvre les procédures adéquates, dans le cadre de l'utilisation des Services, permettant de respecter les exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables à son activité.

En application de la législation en vigueur, Scaleway n'est pas soumise à une obligation générale de surveillance, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. En conséquence, sous peine de suspension immédiate des Services et/ou de résiliation desdits Services et/ou du Contrat par Scaleway, à sa propre discrétion et sans préjudice de tous autres droits et actions dont Scaleway pourrait se prévaloir, le Client s'engage à respecter, et faire respecter à toute personne utilisant les Services, la réglementation en vigueur et notamment les règles suivantes :

- Les Contenus circulant et/ou mis à disposition sur les réseaux de communications électroniques et/ou hébergés au moyen des Services ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologiques, nationales et internationales en vigueur ainsi qu'à la « Politique de signalement d'abus perpétrés via les services de Scaleway » publiée sur le Site Internet Scaleway. Notamment, tout Contenu visant à la provocation de crimes, délits, à la haine, à la discrimination ou à la violence particulièrement en raison d'une ethnie, nation, race ou religion, du sexe, de l'orientation ou identité sexuelle ou d'un handicap, à l'apologie des crimes contre l'humanité, à la provocation et/ou à la commission d'actes de terrorisme et de leur apologie, ou comportant des éléments de pédopornographie, est strictement interdit ;
- Tout Contenu à caractère violent, incitant au terrorisme, de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter les mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger ou pornographique est strictement interdit notamment lorsqu'il est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur ;
- Le Client s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, que ce soit par son comportement ou par les Contenus qu'il met à disposition ou qu'il obtient à l'aide des Services, notamment par :

- o La propagation de Contenus pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, les propos injurieux, violents ou haineux ;
 - o La diffusion de biens matériels ou immatériels protégés par un droit de propriété intellectuelle.
- Le Client s'engage à ne pas procéder ou tenter de procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés tiers, à ne pas contourner ou tenter de contourner les mesures mises en place par Scaleway pour restreindre l'accès à certains Services, à ne pas faire un usage abusif ou frauduleux du Service de nature notamment à mettre en péril la stabilité et la sécurité des systèmes de Scaleway ou pouvant entraîner une dégradation de la performance des Services fournis aux autres clients, à ne pas héberger de services agressifs de type botnets, à ne pas propager ou tenter de propager des virus ou tous programmes destinés à nuire et à ne pas diffuser de courriers électroniques dans des conditions illicites (par exemple spamming ou mail-bombing) ;
- Le Client s'engage à ne pas procéder ou tenter de procéder à des opérations d'intrusion sur les Services et autres infrastructures de Scaleway (et plus particulièrement des systèmes d'information de Scaleway ainsi que des Services mutualisés et/ou fournis aux autres clients de Scaleway), sauf dans le cadre de tests d'intrusion réalisés conformément aux modalités prévues à l'article 8.4 ci-dessous et notifiés au moins trente (30) jours à l'avance à Scaleway. À ce titre, le Client devra transmettre à Scaleway, avant toute réalisation, l'ensemble des éléments nécessaires à l'information de Scaleway concernant lesdits tests (notamment leur périmètre, leurs modalités, leur calendrier et les prestataires impliqués le cas échéant). Scaleway se réserve le droit de s'opposer, pour tout motif légitime, à la réalisation de tout ou partie des tests d'intrusion notifiés. À défaut d'opposition expresse de Scaleway dans un délai raisonnable suivant la réception de la notification complète, les tests pourront être réalisés conformément aux éléments communiqués.
- Le Client s'engage également à n'effectuer aucune pratique préjudiciable, telle que notamment mais non limitativement : minage de crypto-monnaies, Black Hat SEO, envoi de spam, reverse engineering, utilisation de botnets, attaques DOS ou DDOS, etc.

8.3 Collaboration

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi avec Scaleway en vue de la bonne exécution des Services, et notamment à communiquer proactivement les informations en sa possession qui pourraient être utiles à Scaleway (en particulier, les éventuels dysfonctionnements rencontrés).

Le Client s'engage à communiquer des coordonnées, moyens d'identification et informations bancaires exactes et à jour. En cas d'informations incomplètes, erronées ou frauduleuses, Scaleway se réserve le droit, à tout moment et sans délai, de (i) ne pas activer un Service nouvellement souscrit par le Client, (ii) suspendre et/ou résilier les Services en cours d'utilisation par le Client et/ou (iii) désactiver la possibilité pour le Client de souscrire à de nouveaux Services.

Le Client s'engage à utiliser les Services conformément au Contrat et sans mettre en péril les services et équipements de Scaleway ni ceux des autres clients de Scaleway. Notamment, si le Client envisage de lancer une opération particulière sur ses Services susceptible de provoquer

un accroissement important de sa consommation de ressources (bande passante, mémoire ou calcul), il lui appartient d'en informer Scaleway préalablement au lancement de ladite opération, et ce dans un délai raisonnable, afin notamment d'éviter que cet accroissement soudain d'activité ne soit analysé comme une anomalie de sécurité et n'entraîne une suspension temporaire des Services.

8.4 Sécurité et gestion des Contenus

Le Client reconnaît que la sécurité et la confidentialité des Environnements et autres Contenus déployés, exploités, traités, stockés et/ou transmis dans le cadre des Services relèvent d'un partage de responsabilités entre Scaleway et le Client.

A cet effet, Scaleway met à disposition du Client, dans sa Documentation applicable aux Services, des modèles de partage de responsabilité (« Shared Responsibility Model » ou « SRM ») précisant les rôles, périmètres d'intervention et responsabilités respectifs de Scaleway et du Client. Le Client reconnaît avoir connaissance de l'existence de ces modèles et s'engage à les consulter et à en tenir compte dans le cadre de son utilisation des Services.

De façon générale, Scaleway est responsable de la sécurité des Services et des infrastructures sous-jacentes. À cette fin, Scaleway met en œuvre et maintient des mesures de sécurité, telles que décrites au sein du Plan d'Assurance Sécurité et des Mesures Techniques et Organisationnelles, et notamment :

- des mesures de sécurité physique protégeant les centres de données et les infrastructures de Scaleway ;
- la sécurité des couches de virtualisation sous-jacentes ;
- la sécurité de son réseau ;
- des systèmes de détection et de prévention des intrusions ;
- des mécanismes d'isolation logique et de cloisonnement entre ses différents clients ;
- des mécanismes de surveillance de la sécurité, de journalisation et de détection des incidents ;
- des mises à jour de sécurité régulières, la gestion des correctifs et la remédiation des vulnérabilités applicables aux Services.

Le Client est, pour sa part, responsable de la sécurité et de la confidentialité des Environnements et autres Contenus qu'il déploie, exploite, traite, stocke et/ou transmet dans le cadre des Services. À ce titre, le Client s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées, et notamment :

- le déploiement de solutions antivirus et antimalware à jour sur les systèmes d'exploitation, machines virtuelles, serveurs, postes d'administration et autres Environnements qu'il administre dans le cadre des Services ;
- la mise en place et le paramétrage de règles de pare-feu, groupes de sécurité, listes de contrôle d'accès et autres mécanismes équivalents afin de limiter les flux réseau aux seuls protocoles, ports, adresses et services strictement nécessaires ;
- le chiffrement des données au repos et en transit, au moyen de mécanismes de chiffrement conformes aux standards de l'industrie ;
- des contrôles de gestion des identités et des accès, incluant l'authentification des utilisateurs, l'autorisation et la gestion des accès par rôles ;

- la configuration sécurisée et le durcissement des systèmes d'exploitation, des applications et des charges de travail déployés sur les Services ;
- la gestion et la protection des clés de chiffrement, des identifiants et des secrets ;
- la mise en œuvre de politiques de sauvegarde, de conservation et de restauration des données adaptées à son utilisation des Services ;
- la surveillance et la journalisation des accès à ses Environnements et à ses Contenus.

Le Client est en outre responsable de la gestion des risques inhérents à l'utilisation des Services et assume seul à ce titre les risques et périls liés à l'ensemble de ses Environnements et autres Contenus utilisés et/ou hébergés par lui ou les tiers agissant pour son compte et/ou en son nom dans le cadre des Services et est seul responsable des Contenus.

Le Client reconnaît que l'utilisation des Services requiert des compétences techniques spécifiques. À ce titre, il lui appartient de s'assurer que toute personne ou tout Utilisateur autorisé à accéder aux Services dispose des connaissances, compétences, qualifications et formations appropriées et adaptées à la nature des Services utilisés, conformément à la Documentation, aux Conditions Générales et Particulières de Services et aux exigences de sécurité applicables. Le Client est seul responsable de la mise en place des actions de formation qui s'avéreraient nécessaires afin de garantir une utilisation adéquate des Services.

Le Client est par ailleurs seul en charge de la gestion de ses Environnements et autres Contenus qu'il déploie sur les infrastructures étant mises à sa disposition dans le cadre des Services, Scaleway ne procédant à aucune opération à cet effet (telle que, notamment mais non limitativement, mise en place d'un plan de continuité de l'activité (« PCA ») du Client et d'un plan de reprise d'activité (« PRA ») du Client).

Il revient dès lors au Client de définir, mettre en œuvre et assurer le suivi de l'ensemble des politiques, procédures, architectures techniques et mesures opérationnelles nécessaires afin d'assurer la continuité des Environnements déployés dans le cadre des Services mis à disposition par Scaleway, tel que notamment :

- les fonctions métier essentielles ainsi que les capacités permettant la récupération et la restauration desdits Environnements en cas de perturbation, d'incident, de défaillance ou de sinistre affectant les infrastructures de Scaleway ou la disponibilité des Services ; et
- les architectures de basculement, les stratégies de sauvegarde, les systèmes de supervision, les mécanismes de redondance et la gestion des configurations.

Scaleway s'engage pour sa part à veiller à ce que les Services et les infrastructures sous-jacentes qu'elle fournit fonctionnent conformément aux SLA et que ses propres capacités de continuité et de reprise d'activité soient dûment testées et maintenues.

LE CLIENT RECONNAÎT EXPRESSÉMENT QUE SCALEWAY N'EST AUCUNEMENT EN CHARGE DE LA GESTION DES CONTENUS DU CLIENT ET N'EN EFFECTUE À CE TITRE AUCUNE SAUVEGARDE. IL APPARTIENT AU CLIENT DE PROCÉDER À TOUTES SAUVEGARDES DES CONTENUS (OU AUTRES MOYENS VISANT À S'ASSURER DE LEUR PÉRENNITÉ) QU'IL ESTIME NÉCESSAIRES AFIN DE SE PRÉMUNIR D'UNE ÉVENTUELLE PERTE, SUPPRESSION, DESTRUCTION, ALTÉRATION, CORRUPTION OU MODIFICATION DESDITS CONTENUS. IL REVIENT ÉGALEMENT AU CLIENT D'AUDITER À INTERVALLE

RÉGULIER LES SAUVEGARDES EFFECTUÉES AINSI QUE L'INTÉGRITÉ DES CONTENUS SAUVEGARDÉS.

À cet effet, le Client est tenu d'adopter les meilleures pratiques en vue de se prémunir contre les risques évoqués ci-dessus, telles que notamment :

- définir une politique de sécurité claire et alignée avec les exigences métiers, réglementaires, et techniques ;
- mettre en place une gouvernance centralisée : comités de pilotage, rôles clairs (RSSI, DPO, DevSecOps, etc.) ;
- classer les Contenus selon leur niveau de criticité (publique, interne, sensible, confidentiel) ;
- adapter les niveaux de protection (chiffrement, accès, surveillance) à chaque niveau ;
- contrôler l'accès aux Contenus :
 - o gestion des identités et des accès (via la fonctionnalité IAM) ;
 - o rotation des clés et des identifiants ;
 - o mise en œuvre du Multi-Factor-Authentification (« MFA ») ;
 - o audit et journalisation des accès.
- protéger les Contenus via le procédé de chiffrement qu'il estimera le plus approprié ;
- effectuer des sauvegardes multiples :
 - o sauvegardes chiffrées et isolées : conserver des sauvegardes régulières et historisées dans un stockage distinct et sécurisé :
 - répartition géographique des Contenus (régions, zones de disponibilité) ;
 - stratégie de sauvegarde et de restauration robuste, testée régulièrement ;
 - architecture haute disponibilité et tolérante aux pannes ;
 - o mettre en œuvre un PRA et un PCA afin de tester et de documenter les procédures de récupération des Contenus.
- auditer à intervalle régulier les sauvegardes effectuées ainsi que l'intégrité des Contenus sauvegardés ;
- superviser et réagir aux incidents via la mise en place de mécanismes de :
 - o surveillance proactive des incidents de sécurité ;
 - o alerting en temps réel et automatisation de certaines réponses ;
 - o runbooks & playbooks de réponse à incident disponibles et testés.

Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres Contenus, données et/ou logiciels notamment contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet et l'utilisation détournée par des tiers de l'accès mis à sa disposition.

Afin de maintenir le niveau de sécurité dans le cadre de l'utilisation des Services, le Client doit également procéder sans délai excessif aux mises à jour des logiciels, particulièrement ceux pour lesquels un défaut de sécurité a été relevé par le Client, les éditeurs desdits logiciels ou Scaleway.

Le Client déclare être conscient de l'absence de fiabilité complète du réseau Internet et s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la préservation de l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des Contenus transitant par Internet. Scaleway ne saurait être tenue responsable des dommages que pourrait subir le Client du fait du réseau Internet.

Sous réserve de respecter l'ensemble des modalités prévues ci-dessous, le Client est autorisé par Scaleway à réaliser des tests d'intrusion dans le cadre des Services :

- toute campagne de tests d'intrusion menée par le Client doit être notifiée au moins trente (30) jours à l'avance à Scaleway en indiquant l'ensemble des éléments nécessaires à l'information de Scaleway concernant lesdits tests (notamment les adresses IP concernées ainsi que celles à l'origine des opérations effectuées, leur périmètre, leurs modalités, leur calendrier, les contacts techniques pouvant être sollicités par les équipes Scaleway et les prestataires impliqués le cas échéant). Scaleway se réserve le droit de s'opposer, pour tout motif légitime, à la réalisation de tout ou partie des tests d'intrusion notifiés. À défaut d'opposition expresse de Scaleway dans un délai raisonnable suivant la réception de la notification complète, les tests pourront être réalisés conformément aux éléments communiqués ;
- les tests d'intrusion ne doivent en aucun cas (i) viser d'autres éléments cibles et infrastructures de Scaleway que ceux dédiés au Client et étant utilisés exclusivement par ce dernier (tels que notamment, mais non limitativement, toutes infrastructures, réseaux et services mutualisés de Scaleway), (ii) perturber d'une quelconque façon le bon fonctionnement des Services ainsi que des infrastructures et des réseaux de Scaleway et/ou (iii) avoir un quelconque impact sur les services, ressources, réseaux et infrastructures fournis par Scaleway à d'autres clients ;
- les tests réalisés doivent exclusivement être de nature technique, toutes opérations d'ingénierie sociale étant notamment prohibées. Les tests suivants sont en outre expressément interdits :
 - déni de service sur le réseau et/ou les ressources mutualisées fournies par Scaleway (transit, interconnexions, consoles web des produits, api des produits...) ;
 - tests de charge sur les éléments listés ci-dessus ;
 - tests d'intrusion sur les APIs des Services Scaleway ;
 - tests de brute-force sur les services d'API de Scaleway ;
 - usurpation d'adresse IP ;
 - énumération DNS.

Le Client reconnaît avoir été informé du fait que les tests d'intrusion sont susceptibles de provoquer des perturbations et/ou des dommages aux Environnements et autres Contenus du Client ; ces perturbations peuvent consister, entre autres, en : le refus d'accès affectant un Utilisateur autorisé, l'arrêt automatique d'une partie ou de la totalité d'un système d'information causé par des logiciels ou des matériels de détection des tentatives d'intrusion, et/ou des défaillances dudit système d'information. Le Client est seul responsable de prendre toutes les mesures nécessaires visant à se prémunir contre toutes les conséquences pouvant résulter de la réalisation des tests d'intrusion et est seul responsable des préjudices pouvant en découler, y compris lorsque ces tests sont réalisés par un tiers auditeur, la responsabilité de Scaleway ne pouvant en aucun cas être engagée à cet égard.

8.5 Identifiants

Les moyens d'authentification du Client, en ce compris ses Identifiants, lui sont personnels et confidentiels. Il est seul responsable de leur conservation et de leur utilisation, y compris par les

tiers et les membres de son personnel auxquels il les aurait communiqués. Sauf divulgation imputable à Scaleway, cette dernière ne pourra être tenue responsable de toute divulgation, perte ou de l'utilisation frauduleuse des identifiants du Client.

Scaleway rappelle au Client que les mots de passe qui lui sont communiqués dans le cadre des Services doivent être modifiés par le Client dès réception, dans le respect des bonnes pratiques applicables en la matière, notamment en termes de robustesse.

Le Client s'engage notamment à :

- Conserver secrets ses moyens d'authentification et à ne pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit, y compris à l'Assistance Technique de Scaleway ;
- Utiliser des mots de passe d'une longueur et d'une complexité suffisante ;
- Modifier lesdits mots de passe de façon régulière ;
- Appliquer à minima les mêmes règles de sécurité à son adresse électronique.

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement de ses Identifiants, le Client s'engage à en avvertir Scaleway sans délai, par l'intermédiaire des moyens mis à sa disposition par Scaleway, notamment via l'Assistance Technique, à modifier les Identifiants concernés via la Console de Gestion de Compte ainsi qu'à révoquer les tokens d'API et clefs cryptographiques potentiellement compromis. Scaleway ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences préjudiciables qui pourraient survenir du fait de la perte, du vol et/ou du détournement desdits Identifiants ni des conséquences de toute autre intrusion, tout accès non autorisé, cyberattaque ou toute autre forme d'activité malveillante ou illicite (y compris les actes ou omissions de tiers, même intentionnels) directement ou indirectement liés au non-respect par le Client des mesures de sécurité requises par Scaleway ou qui pourraient être raisonnablement attendues.

Par ailleurs, Scaleway ne saurait être tenue responsable de tout événement, acte ou omission de tiers échappant à son périmètre de gestion, ni de toute utilisation inappropriée, négligente, abusive ou autrement non autorisée des Identifiants par le Client ou par des tiers.

Scaleway recommande fortement au Client d'utiliser la fonctionnalité 2FA lui permettant de renforcer la sécurité lors de son authentification en vue d'accéder à sa Console de Gestion de Compte.

ARTICLE 9. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DES SERVICES

Au titre de la fourniture des Services, Scaleway s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens techniques et organisationnels permettant d'assurer une continuité des Services délivrés par Scaleway conformément aux SLA applicables (le Client restant notamment en charge de la gestion et de la continuité des Environnements qu'il déploie par le biais des Services) ;
- Assurer le maintien en condition opérationnelle des Services notamment via la réalisation d'opérations de maintenance et/ou le remplacement des matériels défectueux composant les infrastructures intervenant dans l'exécution des Services, selon les modalités prévues à l'article 10 mentionné ci-dessous. Nonobstant ce qui précède, et

sous réserve des Conditions Particulières applicables, le Client reste responsable de la maintenance de l'intégralité des Environnements ainsi que des solutions tierces qu'il déploie dans le cadre des Services.

ARTICLE 10. ASSISTANCE

Scaleway met librement à disposition du Client la Documentation relative aux Services, disponible sur le Site Internet Scaleway, afin de lui permettre de résoudre de manière autonome tout problème rencontré dans le cadre de l'utilisation des Services. A défaut, le Client bénéficie également d'une Assistance Technique de niveau basique que celui-ci peut contacter via la création d'un ticket de support dans sa Console de Gestion de Compte.

D'autres niveaux d'Assistance Technique sont également proposés par Scaleway, auxquels le Client peut souscrire afin de bénéficier de caractéristiques, fonctionnalités et niveaux d'engagements additionnels, tels que décrits sur le Site Internet Scaleway et/ou au sein des Conditions Particulières applicables aux Services pour lesquels ces niveaux d'assistance complémentaire sont proposés.

Le Client reconnaît qu'il lui incombe d'évaluer ses besoins et de sélectionner, sous sa seule responsabilité, le niveau d'Assistance Technique approprié, compte tenu notamment de la criticité des activités réalisées au moyen des Services ainsi que de la nature des Environnements et autres Contenus exploités par leur intermédiaire.

Par ailleurs, en cas de survenance d'un Incident Technique, il revient au Client d'en notifier l'Assistance Technique pour que cette dernière puisse investiguer les causes de l'Incident Technique et prendre toute mesure adéquate en vue de sa résolution. Dans ce cadre, l'Assistance Technique peut notamment, à des fins de diagnostic et d'analyse en vue de la résolution de l'Incident Technique, être amenée à accéder aux ressources du Client dans le respect des obligations de confidentialité et de sécurité qui lui incombent.

Le Client peut suivre le statut de l'ensemble de ses tickets de support et communiquer directement avec l'Assistance Technique au moyen de sa Console de Gestion de Compte.

L'Assistance Technique n'a pas vocation à intervenir dans le cadre de problèmes liés à des solutions tierces et des services non-fournis par Scaleway ni à réaliser les opérations de configuration, paramétrage et de gestion des Services relevant du périmètre du Client.

Dans toutes ses communications avec Scaleway, le Client devra s'identifier et mentionner le Service rencontrant un Incident Technique. Le Client s'engage à adopter un comportement adéquat et respectueux lors de ses échanges avec l'Assistance Technique.

Dans le cadre de ladite Assistance Technique, Scaleway n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

ARTICLE 11. SUSPENSION

Sans préjudice des autres cas de suspension stipulés au Contrat, Scaleway se réserve le droit de suspendre tout ou partie des Services, immédiatement et sans notification préalable, sans préjudice de l'exercice de tout autre droit que Scaleway pourrait avoir et sans que le Client ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice (notamment mais non limitativement, au titre des éventuelles pertes de données, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires et/ou interruptions de service qui en résulteraient) dans les cas suivants :

- Non-respect par le Client de tout ou partie de ses obligations contractuelles, et plus particulièrement en cas de :
 - o Signalement de Contenus ou de comportements illicites qui seraient diffusés ou perpétrés au moyen des Services mis à disposition du Client ;
 - o Défaut de paiement total ou partiel des Services ;
- Cas de fraude ou de suspicion légitime de fraude ;
- En cas de risque pour la sécurité des Services ;
- Services contenant des logiciels dont les mises à jour de sécurité n'ont pas été installées par le Client ;
- Atteinte ou risque d'atteinte aux infrastructures ou services de Scaleway et/ou de ses autres clients ;
- Demande d'une autorité légale, réglementaire, judiciaire ou administrative compétente.

En cas de suspension et/ou limitation et/ou de restriction des Services souscrits, quelle qu'en soit la cause, le Client reste tenu au respect de ses obligations, étant entendu que la suspension des Services n'entraîne pas la suspension de leur facturation.

ARTICLE 12. MAINTENANCE

Scaleway effectue des opérations de maintenance sur ses infrastructures et peut être amenée à ce titre, à suspendre tout ou partie des Services, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Scaleway publie sur son Site Internet : <https://status.scaleway.com/> les informations relatives aux opérations de maintenance ayant un impact sur la disponibilité, la performance ou l'accès aux Services du Client (a) avec un préavis minimum de quarante-huit (48) heures, ou (b) dans les meilleurs délais en cas d'intervention d'urgence qui s'avérerait nécessaire, notamment en présence d'un risque d'atteinte à la sécurité, à la disponibilité ou à l'intégrité des Services et/ou des Contenus du Client. Ce dernier pourra activer, depuis la page <https://status.scaleway.com/>, la fonctionnalité de notification par email lui permettant d'être alerté automatiquement de la publication de toute opération de maintenance.

Par ailleurs, lorsque des opérations de maintenance de routine sont sans impact pour le Client, ces dernières peuvent être réalisées par Scaleway sans notification préalable.

ARTICLE 13. RÉSILIATION

13.1 Résiliation pour convenance

Sous réserve des stipulations prévues au sein d'un Savings Plan et/ou de toutes Conditions Particulières applicables, les Services peuvent être résiliés à tout moment et sans indemnité (i) par le Client, via la Console de Gestion de Compte, par l'intermédiaire des API et (ii) par Scaleway, dans un délai proportionnel à la durée des relations commerciales conformément à la jurisprudence en vigueur et sans être inférieur à trois (3) mois après l'envoi au Client d'un courrier recommandé ainsi que d'un courriel aux adresses postale et courriel renseignées par le Client.

Lorsque applicable, le Client dispose également de la faculté de désactiver une Organisation au sein de son Compte Client via la Console de Gestion de Compte. Dans une telle hypothèse, l'ensemble des Services rattachés à cette Organisation sont automatiquement résiliés à l'issue d'un délai pouvant aller jusqu'à dix (10) jours. Si le Client souhaite résilier immédiatement ses Services et ainsi mettre fin à leur facturation, il lui est recommandé de procéder à leur résiliation manuelle antérieurement à la désactivation de ladite Organisation.

Nonobstant ce qui précède, Scaleway pourra résilier les Services à tout moment sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité et sans préjudice de l'exercice de tout autre droit que Scaleway pourrait avoir et notamment de ses droits à réparation, dans les cas suivants :

- Application d'une demande d'une autorité légale, réglementaire, judiciaire ou administrative compétente ;
- Pour respecter les droits de tiers ;
- Pour se conformer à la législation et réglementation applicable ;
- Fin de commercialisation ou de cycle de vie d'un Service.

13.2 Résiliation pour manquement

Scaleway se réserve la possibilité de résilier les Services à tout moment sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité et sans préjudice de l'exercice de tout autre droit que Scaleway pourrait avoir, et notamment de ses droits à réparation, dans les cas suivants :

- Après suspension des Services dans les cas prévus au Contrat, dont l'événement ayant donné lieu à la suspension se poursuit au-delà du délai indiqué par Scaleway pour y remédier ou auquel il n'est pas remédié de façon durable par le Client, en dehors des cas de suspension à des fins de maintenance ;
- Défaut de paiement total ou partiel des Services non régularisé dans les délais impartis au Client, tels que lui ayant été préalablement notifiés par Scaleway ;
- Violation grave et/ou renouvelée par le Client de ses obligations légales et/ou contractuelles ;
- Manquement aux obligations découlant de l'article 4.3 des présentes, et notamment en cas d'Évènement relevant des Sanctions Internationales à l'encontre du Client .

Réciproquement, en cas de manquement grave et avéré de Scaleway à ses obligations contractuelles non réparé dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception détaillant les manquements commis par Scaleway, le Client pourra résilier les Services concernés.

13.3 Conséquences de la résiliation

Il revient au Client de prendre en charge l'intégralité des opérations de récupération et/ou de migration de l'ensemble des Contenus présents sur les Services mis à sa disposition et de s'assurer d'avoir récupéré et/ou migré l'intégralité de ses Contenus au jour de la résiliation des Services, Scaleway n'intervenant en aucune manière dans la réalisation et/ou la planification desdites opérations.

A cet effet le Client doit, préalablement à la résiliation effective des Services :

- définir et mettre en œuvre son plan de réversibilité ;
- organiser et réaliser les opérations de migration, de transfert ou de reprise des Services vers une solution alternative, qu'elle soit interne au Client ou fournie par un prestataire tiers ;
- vérifier l'intégrité, l'exhaustivité et l'exploitabilité des Contenus récupérés.

Scaleway s'engage pour sa part, et conformément à la politique de réversibilité de Scaleway, à (i) fournir, dans les limites de ses capacités et proportionnellement à ses obligations respectives, une assistance raisonnable à ce dernier en lui mettant à disposition des outils API et (ii) lui communiquer sur demande les informations pertinentes et les données exportables en sa possession (dans des formats lisibles par machine) qui s'avèreraient nécessaires à la mise en place du plan de réversibilité du Client et au bon déroulement desdites opérations. Cette assistance est fournie dans des conditions et des délais commercialement raisonnables, sans préjudice des obligations spécifiques en matière de portabilité prévues par les lois ou réglementations applicables.

A l'issue de la résiliation des Services et dans un délai ne pouvant dépasser les dix (10) jours, les Contenus qui n'auraient pas été préalablement supprimés par le Client et qui resteraient stockés au moyen des Services résiliés seront automatiquement et définitivement supprimés quelle que soit la cause de ladite résiliation. Scaleway s'engage à ne conserver aucune copie desdits Contenus.

Toutes les clauses et conditions qui, de par leur nature, ont vocation à survivre à la fin du Contrat, survivront.

ARTICLE 14. ÉVOLUTIONS ET MODIFICATIONS

Les Services, en ce compris leurs prix, caractéristiques et/ou fonctionnalités, ainsi que les conditions contractuelles leur étant applicables sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du Contrat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Lorsque cette évolution constitue une modification substantielle susceptible de porter préjudice au Client, celui-ci (i) en est informé, par tout moyen, au minimum un (1) mois avant l'entrée en vigueur de l'évolution envisagée et (ii) peut résilier le Service impacté, sans droit à dédommagement, dans les conditions prévues à l'article 13.1 des présentes Conditions Générales de Services, et ce, au plus tard dans le mois qui suit la notification de l'évolution. Lorsqu'il existe une période d'engagement, les mensualités d'abonnement restant dues jusqu'à l'expiration de la période d'engagement ne seront pas exigées par Scaleway. A défaut de résiliation du Client dans le délai d'un (1) mois suivant la notification de l'évolution, le Client sera réputé avoir accepté l'évolution.

En toute hypothèse, le Client reconnaît accepter, sans compensation ni droit à résiliation, les évolutions et modifications des stipulations du Contrat et/ou des Services lorsqu'elles sont la conséquence d'une prescription imposée par une autorité légale, réglementaire, judiciaire ou administrative.

En cas de fin du cycle de vie d'un Service (communément désignée « EOL » ou « End of Life ») quelle qu'en soit la cause (telle que conformité réglementaire, obsolescence technologique, raison technique ou de sécurité, évolution d'une offre, etc.), Scaleway s'engage à (i) notifier le Client par écrit avec un préavis minimum de trois (3) mois avant la date de fin de commercialisation du Service concerné en précisant, le cas échéant, les solutions alternatives proposées et (ii) permettre au Client d'accéder à ses Contenus et d'effectuer toute opération de réversibilité s'avérant nécessaire jusqu'à la date de fin effective du Service. Le Client reste seul en charge de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sauvegarde, la récupération et, le cas échéant, la migration de ses Contenus avant la date de fin du cycle de vie du Service. Pendant la période courant entre la notification et la date effective de fin du cycle de vie du Service, le Service pourra continuer à être fourni dans les conditions contractuelles en vigueur, sous réserve des contraintes techniques ou de sécurité pouvant justifier une limitation progressive de ses fonctionnalités ainsi qu'une fin de prise en charge du support par l'Assistance Technique. La fin du cycle de vie du Service, lorsqu'elle est mise en œuvre conformément aux modalités du présent article, ne pourra ouvrir droit à aucune indemnisation au profit du Client, sous réserve du remboursement des sommes éventuellement versées d'avance pour la période postérieure à la date effective de cessation du Service.

ARTICLE 15. RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

15.1 Responsabilité

Scaleway s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la disponibilité, la permanence et la qualité des Services. Toutefois, compte tenu de l'état de la technique, de l'interdépendance du réseau avec des éléments matériels et logiciels de tiers et du Client ainsi que de la nature du réseau, les Services peuvent ponctuellement faire l'objet de limitations, de dégradations et/ou d'interruptions. Par ailleurs, le Client est informé des caractéristiques et aléas inhérents au réseau internet et aux communications à distance, notamment en termes de continuité, de performance, de fiabilité, d'intégrité, de confidentialité et de sécurité. De ce fait, Scaleway est soumise à une obligation générale de moyens. Nonobstant ce qui précède,

lorsque les Services font l'objet de SLA, Scaleway s'engage à respecter les objectifs de niveaux de service y étant décrits au titre d'une obligation de résultat.

LA RESPONSABILITÉ DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE QU'EN CAS DE MANQUEMENT AVÉRÉ DE SA PART ET PROUVÉ PAR L'AUTRE PARTIE. LA RESPONSABILITÉ DE CHACUNE DES PARTIES EST LIMITÉE AUX SEULS DOMMAGES DIRECTS À L'EXCLUSION DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS ET, EN PARTICULIER, DE TOUTE PERTE DE REVENUS, DE BÉNÉFICES, D'EXPLOITATION, DE CLIENTÈLE, PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE OU COMMERCIAL, ATTEINTE À LA RÉPUTATION OU À L'IMAGE DE MARQUE.

LA RESPONSABILITÉ DE SCALEWAY NE SAURAIT PAR AILLEURS ÊTRE ENGAGÉE EN CAS DE :

- REFUS DE COMMANDE PAR SCALEWAY POUR LES MOTIFS PRÉVUS AU CONTRAT ET NOTAMMENT EN CAS D'ÉTUDE DE CONFORMITÉ OU DE SOLVABILITÉ DU CLIENT DÉFAVORABLE ;
- PIRATAGE INFORMATIQUE, DIFFUSION DE VIRUS INFORMATIQUE, INSTALLATION DE RANÇONGICIEL OU AUTRE TYPE DE LOGICIEL MALVEILLANT CIBLANT LES ÉQUIPEMENTS, ENVIRONNEMENTS, ET AUTRES CONTENUS DU CLIENT ÉTANT NON IMPUTABLE À SCALEWAY ET/OU DÉCOULANT DE TOUTE ACTION OU OMISSION IMPUTABLE AU CLIENT, CELUI-CI ÉTANT EN CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ DE CES DERNIERS ;
- DÉTOURNEMENT DES IDENTIFIANTS ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, DE TOUTE INFORMATION À CARACTÈRE SENSIBLE POUR LE CLIENT ÉTANT NON IMPUTABLE À SCALEWAY ET DONT IL SERAIT FAIT, PAR EXEMPLE, UNE UTILISATION FRAUDULEUSE PAR UN TIERS ;
- PERTE, SUPPRESSION, DESTRUCTION, ALTÉRATION, CORRUPTION OU MODIFICATION DES CONTENUS (ET NOTAMMENT DES DONNÉES), SAUF LORSQUE CECI EST DIRECTEMENT ET EXCLUSIVEMENT CAUSÉ PAR UNE FAUTE OU UNE NÉGLIGENCE GRAVE ET AVÉRÉE DE SCALEWAY DANS L'EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE SOUS-JACENTE DES SERVICES, ÉTANT EXPRESSÉMENT RAPPELÉ QUE LE CLIENT EST SEUL EN CHARGE DE LA GESTION DESDITS CONTENUS ET DE SE PRÉMUNIR CONTRE CE TYPE DE RISQUES EN PROCÉDANT PLUS PARTICULIÈREMENT À TOUTE OPÉRATION DE SAUVEGARDE DES CONTENUS ET AUX PRATIQUES VISÉES À L'ARTICLE 8.4. ;
- DOMMAGE RÉSULTANT DU NON-RESPECT PAR LE CLIENT DE SES OBLIGATIONS À L'ÉGARD DE SCALEWAY (ET NOTAMMENT EN CAS DE RÉSILIATION DES SERVICES DU FAIT D'UN MANQUEMENT DU CLIENT À SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES) ;
- DOMMAGE RÉSULTANT D'ACTES OU OMISSIONS DE TIERS HORS DU CONTRÔLE RAISONNABLE DE SCALEWAY TELS QUE NOTAMMENT, MAIS NON LIMITATIVEMENT, LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET, LES REVENDEURS, LES OPÉRATEURS DE RÉSEAU, LES FOURNISSEURS DE DNS, LES COMMUNAUTÉS OPEN SOURCE, LES INTÉGRATEURS, INFOGÉREURS OU AUTRES PRESTATAIRES OU FOURNISSEURS PROPRES AU CLIENT ;
- MAUVAISE UTILISATION OU UTILISATION NON CONFORME DES SERVICES PAR LE CLIENT ;

- INADÉQUATION DES SERVICES AUX BESOINS DU CLIENT (NOTAMMENT AU REGARD DE LA NATURE DES ACTIVITÉS EFFECTUÉES ET DES CONTENUS EXPLOITÉS PAR LE CLIENT AU MOYEN DES SERVICES) ;
- NON-RESPECT PAR LE CLIENT DES PRÉREQUIS ET SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES SERVICES ;
- SUSPENSION DES SERVICES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 11, ET NOTAMMENT LORS DE SIGNALEMENT DE CONTENUS OU DE COMPORTEMENTS ILLICITES QUI SERAIENT DIFFUSÉS OU PERPÉTRÉS AU MOYEN DES SERVICES MIS À DISPOSITION DU CLIENT.

Ces limitations de responsabilité s'expliquent notamment par les conditions économiques dans lesquelles les Services sont fournis, par les avantages techniques et financiers qu'ils procurent au Client, ainsi que par l'absence de contrôle par Scaleway du niveau de criticité des Contenus du Client ainsi que des activités que celui-ci effectue au moyen des Services. A ce titre, il est rappelé que le Client est seul responsable de l'évaluation de l'adéquation des Services à ses besoins, objectifs et exigences spécifiques, ainsi que de sa décision de souscrire aux Services, ce dernier étant notamment seul à connaître la nature, la sensibilité, la criticité et le niveau de confidentialité de ses activités ainsi que des Environnements et autres Contenus exploités au moyen des Services.

Le Client reconnaît que Scaleway a conclu le Contrat en se fondant sur les limitations et exclusions de responsabilité énoncées aux présentes Conditions Générales de Services, lesquelles constituent un élément essentiel de l'accord entre les Parties.

Sous réserve de toute autre clause contraire, aucune action judiciaire ni réclamation de l'une des Parties ne pourra être engagée ou formulée à l'encontre de l'autre Partie à l'issue d'un délai d'un (1) an à compter du jour où la Partie lésée a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer ladite action judiciaire ou réclamation.

Compte-tenu des caractéristiques et aléas inhérents au réseau internet, le Client s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés afin de préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des données lorsqu'elles transitent sur le réseau Internet. De même, le Client reconnaît que Scaleway ne saurait être tenue responsable des dommages de toutes natures liés à l'utilisation des Services par le Client se rapportant notamment à la nature et au contenu des messages et données stockés, transmis ou reçus au moyen des Services. Il s'engage à traiter directement toute réclamation y afférente et à garantir Scaleway contre toute réclamation, recours ou action que ce soit, émanant de tout tiers.

La responsabilité de Scaleway, de même que les engagements contractuels pris par cette dernière, concernant les infrastructures informatiques et autres équipements techniques sur lesquels reposent les Services mis à disposition du Client, s'appliquent uniquement dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnable desdits Services par le Client. Ce dernier sera tenu responsable de toute mise en péril, destruction, altération ou détérioration desdits équipements techniques et infrastructures informatiques (telles que notamment, mais non limitativement, surcadençage, remplacement de la version du BIOS par voie logicielle ou effacement du BIOS) étant causée par lui-même ou tout tiers relevant de sa responsabilité,

volontairement ou par négligence, et en tiendra Scaleway indemne ainsi que de tous les préjudices en résultant.

Le Client est responsable des activités que lui-même, ou tout Utilisateur, exerce au moyen direct ou indirect des Services fournis par Scaleway et du respect de la législation et réglementation applicable auxdites activités. A ce titre, le Client se porte fort du respect de l'ensemble des Documents Contractuels par les Utilisateurs.

Le Client garantit Scaleway contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, de l'utilisation qu'il fait des Services et de toutes condamnations pouvant en résulter. Il tiendra Scaleway indemne des dommages que lui-même ou les personnes dont il est responsable ou agissant pour son compte, auront causés à Scaleway. Le Client s'engage à intervenir à la demande de Scaleway dans le cadre de toutes demandes, réclamations et/ou actions de tiers, y compris des autorités administratives et judiciaires, mettant en cause les Services, et à indemniser Scaleway de tous les préjudices en résultant.

Les Parties étant déjà convenues des modalités de résiliation du Contrat et des sanctions en cas manquement à leurs obligations contractuelles, elles conviennent que les stipulations des articles 1219 à 1223 du Code Civil ne sont ni applicables, ni opposables.

IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE LA RESPONSABILITÉ ANNUELLE CUMULÉE DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES (EN CE INCLUS SES ÉVENTUELS SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS) DUMENT ÉTABLIE, NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE, TOUS SINISTRES, PRÉJUDICES, MANQUEMENTS, DOMMAGES, INCIDENTS, INDEMNITÉS, CRÉDITS, PÉNALITÉS ET COMPENSATIONS CONFONDUS, AU-DELÀ (I) DU MONTANT TOTAL DES SOMMES EFFECTIVEMENT ACQUITTÉES PAR LE CLIENT AU TITRE DES SERVICES EN CAUSE AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LA SURVENANCE DU FAIT GÉNÉRATEUR OU (II) DE CINQ MILLE EUROS (5000€) DANS LE CADRE DES SERVICES ÉTANT Fournis AU CLIENT À TITRE GRATUIT (TELS QUE NOTAMMENT, MAIS NON LIMITATIVEMENT, DANS LE CADRE DE SERVICES BÊTA, DE CRÉDITS DE SERVICES ALLOUÉS GRATUITEMENT AU TITRE DE PROGRAMMES PARTICULIERS DE SCALEWAY OU À DES FINS D'ESSAI DES SERVICES, DE RÉALISATION DE PHASES DE TESTS, DE PÉRIODES OU PALIERS D'ESSAIS GRATUITS, QUELLE QUE SOIT LEUR APPELLATION (« PROOF OF CONCEPT » OU « POC », « FREE TIER », « FREE TRIAL », ETC.).

DANS L'HYPOTHÈSE OÙ SCALEWAY SERAIT RECONNUE RESPONSABLE DE LA PERTE DE CONTENUS, SA RESPONSABILITÉ SERA LIMITÉE AUX COÛTS SUPPORTÉS PAR LE CLIENT ET CORRESPONDANT AUX EFFORTS RAISONNABLES ET CONFORMES AUX PRATIQUES COMMERCIALES USUELLES NÉCESSAIRES À LA RÉCUPÉRATION DES CONTENUS PERDUS. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, SCALEWAY NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE LA VALEUR INTRINSÈQUE, COMMERCIALE OU STRATÉGIQUE DES CONTENUS STOCKÉS OU TRAITÉS VIA LES SERVICES. IL RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ EXCLUSIVE DU CLIENT D'ÉVALUER LA VALEUR ET LA CRITICITÉ DE SES CONTENUS ET DE METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE PROTECTION NÉCESSAIRES EN CONSÉQUENCE.

NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ DE SCALEWAY NE SAURAIT AUCUNEMENT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE EN CAS DE FAUTE DOLOSIVE, DOMMAGE CORPOREL, FAUTE LOURDE OU INTENTIONNELLE, OU TOUT AUTRE CAS EXPRESSÉMENT PRÉVU PAR LA LOI APPLICABLE, AINSI QUE DANS LE CADRE DES SOMMES VERSÉES À UN TIERS AU TITRE DE L'ARTICLE 16.3 CI-DESSOUS.

15.2 Garantie

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE CLIENT RECONNAÎT QUE LES SERVICES SONT FOURNIS PAR SCALEWAY « EN L'ÉTAT » ET « TELS QUE DISPONIBLES ». SOUS RÉSERVE DES ENGAGEMENTS DE NIVEAU DE SERVICES APPLICABLES, SCALEWAY DÉCLINE TOUTE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ, DE DURABILITÉ, DE FONCTIONNEMENT ININTERROMPU OU DE L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

ARTICLE 16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

16.1 Droits d'utilisation

Scaleway est titulaire ou détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires sur les éléments composant les Services en ce compris l'infrastructure informatique mis en œuvre dans le cadre du Contrat.

Le Contrat n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle au profit du Client. Scaleway concède au Client, à titre non exclusif et pour la durée de souscription des Services concernés, un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utiliser les Services ainsi que les éléments y afférents et la Documentation conformément au Contrat, aux conditions et aux modalités applicables auxdits Services et aux recommandations de Scaleway. Le Client s'interdit strictement de reproduire, représenter, distribuer, modifier, adapter, altérer, décompiler, désassembler ou procéder à de la rétro-ingénierie sur tout ou partie des Services, des éléments qui les composent par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit, sauf autorisation expresse et préalable de Scaleway.

Le Client demeure propriétaire ou détenteur des droits de propriété intellectuelle sur tous les Contenus qu'il importe dans le cadre des Services et demeure seul responsable d'acquérir les autorisations et droits d'utilisation des éléments, logiciels et Contenus qu'il utilise dans le cadre des Services. Le Client garantit Scaleway contre toute action en contrefaçon, réclamation ou autre revendication à l'encontre de cette dernière qui émanerait de tout tiers invoquant la violation d'un droit de propriété intellectuelle ayant pour origine l'utilisation, la diffusion, le stockage ou la possession illicite par le Client d'un logiciel, Contenu ou de tout autre élément protégé au titre de la propriété intellectuelle.

16.2 Suggestions

Dans le cadre de son utilisation des Services, le Client peut être amené à effectuer des retours d'expérience et/ou des suggestions d'amélioration ou de modification desdits Services (ci-après les « Suggestions »). Dans une telle hypothèse, Scaleway se réserve le droit d'utiliser et d'exploiter librement ces Suggestions sans que le Client ne puisse revendiquer un quelconque droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

16.3 Garantie d'éviction

Scaleway garantit le Client contre toute action en contrefaçon, réclamation ou autre revendication à l'encontre de ce dernier qui émanerait de tout tiers invoquant la violation d'un droit de propriété intellectuelle survenue du fait de l'utilisation des Services par le Client, dès lors qu'elle respecte la réglementation applicable et le Contrat.

A ce titre, Scaleway s'engage à supporter les frais de défense raisonnables et justifiés du Client ainsi que les dommages-et-intérêts alloués à un tiers du fait d'une décision de justice ayant force exécutoire, sous réserve que (i) le Client notifie Scaleway dès qu'il en a connaissance de l'existence de telles actions ou réclamations, (ii) l'origine desdites actions ou réclamations ne soit pas imputable au Client ou à tout tiers relevant de sa responsabilité (tels que, non limitativement, tout membre de son personnel, client final, prestataire, sous-traitant ou autre utilisateur, qu'il aurait autorisé à accéder et/ou utiliser les Services), et plus particulièrement que ladite origine ne résulte pas (a) de l'utilisation des Services en combinaison, imbrication ou interaction avec des logiciels, matériels, données, éléments ou programmes tiers qui ne sont pas fournis, recommandés ou validés par Scaleway, (b) d'une modification, adaptation ou altération des Services effectuée par le Client ou par un tiers relevant de sa responsabilité, sans l'autorisation écrite préalable de Scaleway et/ou (c) d'une utilisation des Services non conforme à la Documentation, aux prérequis techniques, aux politiques de Scaleway ou au Contrat, (iii) Scaleway ait le contrôle de la procédure et de la défense, et que (iv) le Client collabore de bonne foi à la défense.

Dans l'hypothèse où, suite à de telles actions ou réclamations, le Client se trouverait privé du droit d'utiliser les Services, Scaleway s'efforcera de :

- Modifier l'élément contrefaisant des Services afin de faire cesser ladite contrefaçon ; ou
- Remplacer l'élément contrefaisant des Services par un élément ayant des caractéristiques, fonctionnalités et performances similaires ; ou
- Obtenir le droit pour le Client de continuer à utiliser les Services conformément au présent Contrat.

Si malgré ses efforts, Scaleway reste dans l'impossibilité de mettre en œuvre l'une des mesures évoquées ci-dessus dans un délai raisonnable, chacune des Parties pourra résilier de plein droit les Services impactés.

16.4 Solutions Tierces

Scaleway peut être amenée à fournir des Solutions Tierces à la demande du Client. Celui-ci s'engage alors à respecter les conditions d'utilisation propres auxdites Solutions Tierces. Ces

dernières, ainsi que les conditions tarifaires applicables, peuvent évoluer à tout moment, ce que le Client accepte expressément.

Sous réserve de toutes Conditions Particulières applicables, le Client reste en toute circonstance responsable de l'installation des Solutions Tierces sélectionnées ainsi que des différentes opérations de maintenance et de mise à jour nécessaires.

Le Client reconnaît expressément que lorsque des Solutions Tierces sont fournies par Scaleway, cette dernière les fournit « en l'état » et « telles que disponibles », dans la mesure permise par la loi applicable. Scaleway décline toute garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties ou conditions implicites de qualité, de durabilité, de fonctionnement, de conformité aux droits des tiers ou de l'adéquation à un usage particulier.

ARTICLE 17. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Contrat, les Parties pourront recueillir, collecter et/ou avoir accès à des Données Personnelles au sens du RGPD, relatives aux Personnes Concernées en ce compris les salariés et clients de l'autre Partie et aux salariés de sous-traitants et/ou partenaires de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent à traiter et maintenir à jour ces Données Personnelles dans le respect du RGPD et chacune des Parties garantit l'autre du respect de ses obligations légales et réglementaires lui incombant à ce titre. En particulier, lorsque le Client communique à Scaleway des Données Personnelles relatives à des Personnes Concernées, notamment dans le cadre de la création ou de la mise à jour de son Compte Client, il déclare et garantit qu'il a obtenu, préalablement à ladite communication, l'ensemble des autorisations, informations et consentements requis en vertu de la législation applicable en matière de protection des données, y compris lorsque cela est nécessaire au titre du RGPD, et s'engage à fournir à première demande de Scaleway la preuve de l'obtention desdites autorisations. Le Client s'engage en outre à informer les Personnes Concernées de la transmission de leurs Données Personnelles à Scaleway, de la finalité de cette transmission et de leurs droits. Le Client garantit Scaleway contre toute réclamation, action, sanction ou demande émanant d'une Personne Concernée ou d'une autorité de contrôle résultant d'une violation de cette obligation.

Les traitements faisant l'objet de la présente clause sont effectués par les Parties en qualité de responsable du traitement, au sens du RGPD. Les traitements ainsi réalisés sur les Données Personnelles ont pour exclusive finalité la conclusion, gestion et/ou exécution du Contrat. Les Parties ne sauraient ainsi nullement être considérées comme responsables conjoints de leurs traitements ou sous-traitant l'un de l'autre.

Ces Données Personnelles sont destinées aux services internes de la Partie opérant le traitement conformément au Contrat, qui en ont besoin pour sa conclusion, sa gestion et/ou son exécution. Elles sont susceptibles dans ce cadre d'être transférées et communiquées à ses sous-traitants, partenaires ou prestataires. Elles peuvent également être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, dans le cadre de procédures judiciaires, de recherches

judiciaires et de sollicitations d'information des autorités ou afin de se conformer à d'autres obligations légales. Si les Données Personnelles sont transférées en dehors de l'Union Européenne, les Parties s'engagent à signer les « clauses contractuelles types » de la Commission européenne.

Les Données Personnelles collectées sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement de ces finalités ou conformément à ce que la réglementation applicable exige.

Au sens de la réglementation applicable, les Personnes Concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant. Ils peuvent également en demander la portabilité et peuvent s'opposer aux traitements de leurs données ou en demander la limitation. Enfin, les Personnes Concernées peuvent émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de leurs données personnelles après leur décès. Chacune des Parties transférant des Données Personnelles à l'autre Partie garantit que les Personnes Concernées ont été informées de ces droits préalablement à la collecte des Données Personnelles.

Les Personnes Concernées peuvent exercer ces droits auprès des contacts indiqués au Contrat comme interlocuteur.

Pour toute demande d'informations relatives à la protection des Données Personnelles ainsi qu'à toute notification de violation de sécurité de ces dernières, le Client peut :

- Contacter l'équipe Privacy de Scaleway à l'adresse privacy@scaleway.com ;
- Consulter la politique de confidentialité de Scaleway, disponible à l'adresse <https://www.scaleway.com/fr/politique-confidentialite>.

ARTICLE 18. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à tenir pour strictement confidentielle toute Information Confidentielle divulguée dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles.

Chaque Partie s'engage à (i) maintenir et conserver les Informations Confidentielles de manière strictement confidentielle, (ii) ne communiquer à aucun tiers (autre que ses conseils, financiers et/ou Sociétés Affiliées ou toutes personnes ayant besoin d'accéder à ces Informations Confidentielles dans le cadre du respect des obligations contractuelles, et étant tenus à une obligation de secret et/ou de confidentialité en vertu de leurs règles professionnelles ou, à défaut, soumis à un engagement de confidentialité à minima de même nature préalablement à leur transmission) les Informations Confidentielles sans l'autorisation écrite préalable de l'autre Partie et (iii) à n'utiliser les Informations Confidentielles que pour les seuls besoins de l'exécution de ses obligations contractuelles et à ne pas les utiliser dans un quelconque autre but, y compris, mais non limitativement, dans un but concurrentiel ou commercial, ainsi que de manière préjudiciable à l'autre Partie.

Cet engagement de confidentialité ne trouve cependant pas à s'appliquer lorsque :

- Les Informations Confidentielles sont du domaine public au moment de leur divulgation ou tombent dans le domaine public autrement qu'en violation de cet engagement ;
- La Partie en cause peut prouver que les Informations Confidentielles étaient en sa possession antérieurement à la date d'entrée en vigueur du Contrat ;
- Les Informations Confidentielles résultent de développements internes menés par l'une des Parties sans utilisation d'Informations Confidentielles, ce qu'elle s'engage à prouver ;
- Les Informations Confidentielles sont communiquées à l'une des Parties ou à ses personnels par des tiers n'étant pas tenus par une obligation de confidentialité ; ou
- Lorsque l'une des Parties est dans l'obligation légale ou réglementaire ou contrainte par une autorité judiciaire ou administrative de fournir tout ou partie des Informations Confidentielles. Dans la mesure où cela est légalement autorisé, la Partie concernée notifiera sans délai à l'autre cette demande, préalablement à la révélation des Informations Confidentielles, de telle sorte que cette autre Partie puisse prendre des mesures conservatoires ou exercer tout autre recours. En outre, la Partie concernée fournira les seules Informations Confidentielles qu'il serait juridiquement nécessaire de révéler.

Les Informations Confidentielles ainsi que toutes leurs copies ou reproductions éventuelles seront détruites par la Partie réceptrice dans les trente (30) jours suivants la fin du Contrat. Sur demande, la Partie réceptrice certifie, par écrit, à la Partie émettrice, dans le délai cité ci-dessus, que toutes les dispositions du présent article ont été respectées.

Chacune des Parties s'engage à respecter son obligation de confidentialité pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa résiliation ou de son expiration.

ARTICLE 19. FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas responsables des conséquences d'une non-exécution ou d'une exécution partielle résultant directement ou indirectement d'un Cas de Force Majeure. Chaque Partie s'engage à notifier dans les meilleurs délais à l'autre, par écrit, la survenance de tout Cas de Force Majeure.

Les obligations de la Partie victime du Cas de Force Majeure seront suspendues sans qu'elle n'encourt de responsabilité, quelle qu'elle soit. Les Parties s'efforceront, dans la mesure du possible, d'atténuer les effets des Cas de Force Majeure.

Si un Cas de Force Majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du Contrat pendant une période de plus de trente (30) jours consécutifs les Parties se concerteront en vue d'aboutir à une solution satisfaisante. A défaut d'accord sur une telle solution dans un délai de trente (30) jours supplémentaires suivant l'expiration de la période de trente (30) jours sus-citée, ou si le Cas de Force Majeur découle d'un Événement relevant des Sanctions Internationales à l'encontre de l'une des Parties, chacune des Parties pourra résilier le Service impacté, voire, en cas d'Événement relevant des Sanctions Internationales, le

Contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indemnité pour l'une ou l'autre Partie. La résiliation interviendra alors à la date de réception de la lettre recommandée.

ARTICLE 20. ASSURANCE

Le Client s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et à maintenir en vigueur, à ses frais, les polices d'assurances appropriées (telles que notamment toute assurance responsabilité civile et assurance cybersécurité) et celles que la loi lui impose, lui permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de l'ensemble des responsabilités qu'il est susceptible d'encourir dans le cadre du Contrat.

ARTICLE 21. DIVERS

21.1 Cession

Le Contrat est conclu en considération de la personne du Client. Le Contrat n'est pas cessible ou transférable par le Client, sans l'accord préalable et écrit de Scaleway. Celle-ci se réserve le droit de réclamer au Client la communication de toutes informations de nature à justifier la cession du Contrat par ce dernier.

Scaleway pourra librement céder, transférer, déléguer ou encore aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat à tout tiers et notamment à toute Société Affiliée. En cas de cession, tous les droits et obligations y afférents seront automatiquement transférés au cessionnaire du Contrat.

21.2 Sous-traitance

Scaleway pourra librement recourir à des prestataires et/ou sous-traitants pour toute ou partie des prestations à sa charge et pour le recouvrement des sommes dues par le Client.

21.3 Indépendance des Parties

Les Parties conviennent que le Contrat ne désigne aucunement et ne pourra être interprété comme désignant l'une des Parties ou l'un quelconque de ses employés ou collaborateurs affectés à l'exécution du présent Contrat comme mandataire, agent, représentant légal ou préposé de l'autre partie, à quelque fin que ce soit ; il ne peut non plus être censé établir une entreprise commune ou être considéré comme constituant un contrat de société entre les Parties.

Les Parties agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre, en leur nom propre et sous leur seule responsabilité, sans que le Contrat ne puisse créer un quelconque lien de subordination, représentation, association ou société de fait entre elles. Aucune des Parties ne pourra être considérée comme le représentant de l'autre et ne pourra agir ni s'engager au nom de l'autre.

21.4 Nullité

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

21.5 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des stipulations du Contrat ou de ne pas exiger l'application d'une de ses dispositions, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation ou à la stipulation en cause.

21.6 Promotion commerciale

Sous réserve de toute opposition exprès de la part du Client auprès de l'Assistance Technique, Scaleway est autorisée par le Client à utiliser la dénomination, les logos, marques et tout autre symbole du Client dans le cadre de toute publicité, communiqué de presse et sur tout support diffusé au public dans le monde entier, à des fins de référencement commercial et de promotion de ses activités et à afficher les signes distinctifs du Client sur le Site Internet de Scaleway, et ce, pendant toute la durée de la relation commerciale.

21.7 Élection de domicile

Chaque Partie au Contrat fait élection de domicile en leur siège social respectif.

21.8 Convention de preuve

De convention expresse, les Parties reconnaissent qu'ont une force probante, en sus des éléments visés à l'article 4.1 des présentes Conditions Générales de Services qui ont valeur d'un écrit entre les Parties :

- Les enregistrements téléphoniques du Client effectués le cas échéant par Scaleway dans le cadre de la commande et l'exécution des Services ;
- Les tickets échangés avec l'Assistance Technique ;
- Les différentes notifications de Scaleway communiquées par l'intermédiaire de la Console de Gestion de Compte et/ou à l'adresse courriel renseignée par le Client ;
- Les données enregistrées et horodatées sur les systèmes de Scaleway ;
- Les commandes et enregistrements informatiques des opérations effectuées sur la Console de Gestion de Compte.

ARTICLE 22. DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

22.1 Droit applicable

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément au droit du pays d'établissement de l'entité Scaleway, telle que définie à l'article 23, et plus particulièrement :

- le droit français s'applique lorsque ladite entité est établie en France ;
- le droit italien s'applique lorsqu'elle est établie en Italie ;
- le droit français s'applique dans toute autre hypothèse.

22.2 Règlement des différends

En cas de différend intervenant à l'occasion de, ou en rapport avec, le présent Contrat, y compris ceux intervenant après l'expiration du Contrat, les Parties peuvent se rencontrer pour résoudre le différend à l'amiable.

TOUTE CONTESTATION DU PRÉSENT CONTRAT OU EN LIEN AVEC SA VALIDITÉ, SON INTERPRÉTATION, SON EXÉCUTION OU SA RÉSILIATION, ÉTANT NON RÉSOLUE À L'AMIABLE DANS UN DÉLAI DE TRENTE (30) JOURS SUIVANT SA NOTIFICATION SERA SOUMISE, EN FONCTION DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE SCALEWAY :

- **POUR LA FRANCE : À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS, NONOBTANT LA PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU L'APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR DES PROCÉDURES D'URGENCE OU DES PROCÉDURES CONSERVATOIRES SUR RÉFÉRÉ OU SUR REQUÊTE ;**
- **POUR L'ITALIE : À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE MILAN, NONOBTANT LA PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU L'APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR DES PROCÉDURES D'URGENCE OU DES PROCÉDURES CONSERVATOIRES SUR RÉFÉRÉ OU SUR REQUÊTE ;**
- **POUR TOUTE AUTRE RÉGION : À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS, NONOBTANT LA PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU L'APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR DES PROCÉDURES D'URGENCE OU DES PROCÉDURES CONSERVATOIRES SUR RÉFÉRÉ OU SUR REQUÊTE.**

ARTICLE 23. ENTITÉ CONTRACTANTE

La désignation de l'entité contractante Scaleway s'effectue au regard de l'adresse de facturation du Client, telle que renseignée par ce dernier au sein de son Compte Client.

- **Pour la France :** Scaleway, S.A.S. au capital de 142.050,00 euros – R.C.S. Paris 433 115 904, Siège social 8, Rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris ;
- **Pour l'Italie :** Scaleway Italia S.R.L. au capital de 10.000,00 euros – Registro delle Imprese Milan 143 047 909 68, Siège social 3, Piazza Filippo Meda, Milan, Italie). Dans cette hypothèse, le Contrat est régi par le droit Italien et tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Milan ;
- **Pour toute autre région :** Scaleway, S.A.S. au capital de 142.050,00 euros – R.C.S. Paris 433 115 904, Siège social 8, Rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris.

Toute modification de l'adresse de facturation par le Client emporte son adhésion au transfert du Contrat vers la nouvelle entité contractante rattachée. Ce changement de cocontractant

s'effectue de plein droit, sans formalité additionnelle, et peut impliquer une modification de la législation régissant le Contrat, ce que le Client reconnaît expressément.

ANNEXE 1 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CONSOMMATEURS

Les stipulations décrites au sein de cette annexe s'appliquent uniquement aux Clients ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, ainsi qu'aux Clients micro-entreprises (i.e. les entreprises de moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros), petites entreprises (i.e. les entreprises de moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros) et organismes à but non lucratifs, et n'ont donc pas vocation à s'appliquer au Client considéré comme professionnel au sens dudit article. Elles ont pour but de compléter les Conditions Générales de Services de Scaleway, qui demeurent pleinement applicables aux Clients consommateurs, sous réserve des stipulations auxquelles les clauses ci-dessous viennent expressément déroger.

ARTICLE 1. DÉLAIS DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES

La présente clause 4.1.3 vient compléter la clause 4.1 « Création d'un Compte Client et souscription aux Services » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

4.1.3 Délais de mise à disposition des Services

Sous réserve de disponibilité lors de la souscription, Scaleway s'engage à mettre les Services à disposition du Client dans le délai prévu lors de la souscription auxdits Services, ou, à défaut d'indication ou d'accord quant à une date spécifique de mise à disposition des Services, dans un délai maximal de trois (3) jours ouvrés suivant la souscription aux Services.

Si les Services souscrits ne sont pas mis à disposition du Client dans le délai applicable susvisé, le Client peut demander l'annulation de la souscription auxdits Services par simple demande adressée à l'Assistance Technique depuis sa Console de Gestion de Compte. Les sommes versées par le Client lui sont remboursées dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant l'annulation de la souscription aux Services.

ARTICLE 2. RÉTRACTATION

La présente clause 4.1.4 « Rétractation » vient compléter la clause 4.1 « Création d'un Compte Client et souscription aux Services » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

4.1.4 Rétractation

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la souscription à un Service pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision. Pour exercer son droit de rétractation, le Client devra en notifier Scaleway par l'intermédiaire de sa Console de Gestion

de Compte ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse « Scaleway - Service Consommateur – 8, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris » avant l'expiration du délai précité, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. A cet effet, le Client peut utiliser le formulaire de rétractation mis à sa disposition en fin de la présente annexe par Scaleway.

Nonobstant ce qui précède, le droit de rétractation ne peut être exercé par le Client pour les contrats mentionnés à l'article L.221-28 du Code de la consommation, tels que notamment (i) contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation, (ii) contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (tels que, notamment mais non limitativement, les noms de domaines), ou (iii) contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Lorsque le droit de rétractation est valablement exercé par le Client, Scaleway rembourse ce dernier de la totalité des sommes versées, à l'exception du montant correspondant aux Services fournis par Scaleway jusqu'à réception de la demande de rétractation du Client, qui demeurera acquis à Scaleway.

ARTICLE 3. PRIX DES SERVICES

Par dérogation à la clause 6 « Prix des Services » des Conditions Générales de Services de la manière suivante, lorsque les Services s'adressent également à des Clients ayant la qualité de consommateur, ces derniers sont également affichés en euros, toutes taxes comprises (TTC).

ARTICLE 4. MOYENS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Par dérogation à la clause 7.2.1 « Moyens et conditions de paiement » des Conditions Générales de Services, aucune compensation ou déduction de sommes n'est admise.

ARTICLE 5. RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT

La présente clause annule et remplace la clause 7.2.2 « Retard ou défaut de paiement » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

En cas d'incident de paiement, défaut de paiement, retard de paiement ou paiement partiel d'une facture survenant à sa date d'échéance et n'étant pas régularisé dans un délai de dix (10) jours calendaires, Scaleway se réserve le droit de suspendre sans préavis tout ou partie des Services.

De plus, tout incident de paiement, retard de paiement, défaut de paiement ou paiement partiel des sommes dues au titre du Contrat, non résolu dans un délai de vingt (20) jours calendaires suivant la date d'échéance de la facture concernée (correspondant à sa date de réception),

malgré les différentes notifications adressées au sein de la Console de Gestion de Compte et/ou par courriel à l'adresse indiquée au sein du Compte Client et requérant de ce dernier de régulariser sa situation, entraîne à la seule discrétion de Scaleway (a) la résiliation de tout ou partie des Services (y compris ceux qui ont fait l'objet d'un paiement), (b) la suppression de tous les Contenus associés auxdits Services et/ou (c) le refus de toute nouvelle souscription de Services, sans préjudice de l'exercice de tout autre droit que Scaleway pourrait avoir et sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Scaleway rappelle au Client qu'il lui revient de se prémunir contre tous risques liés à la perte de ses Contenus pouvant survenir dans une telle hypothèse, en réalisant notamment toute opération de sauvegarde ou de réversibilité qui s'avérerait nécessaire sur des espaces de stockage tiers avant que la résiliation ne soit effective.

En cas de facture non intégralement réglée après sa date d'échéance, le Client pourra se voir opposer tous frais de recouvrement entrepris dans le cadre d'un titre exécutoire ou concernant un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi à Scaleway, conformément aux dispositions de l'article L.111-8 du Code des procédures civiles d'exécution.

ARTICLE 6. ÉVOLUTIONS ET MODIFICATIONS

La présente clause annule et remplace la clause 14 « Évolutions et modifications » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

Le Client est informé que les Services, en ce compris leurs prix, caractéristiques et/ou fonctionnalités, ainsi que les conditions contractuelles leur étant applicables sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du Contrat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Lorsque cette évolution constitue une modification substantielle susceptible de porter préjudice au Client, celui-ci (i) en est informé, par tout moyen (et sur un support durable lorsque ces modifications concernent les conditions contractuelles applicables), au minimum un (1) mois avant l'entrée en vigueur de l'évolution envisagée et (ii) peut résilier les Services, sans droit à dédommagement, dans les conditions prévues à l'article 13.1 des présentes Conditions Générales de Services, et ce, au plus tard dans les quatre (4) mois qui suivent la notification de l'évolution, conformément à l'article L.224-33 du code de la consommation. Lorsqu'il existe une période d'engagement, les mensualités d'abonnement restant dues jusqu'à l'expiration de la période d'engagement ne seront pas exigées par Scaleway.

A défaut de résiliation du Client dans le délai de quatre (4) mois suivant la notification de l'évolution, le Client sera réputé avoir accepté l'évolution.

En toute hypothèse, le Client reconnaît accepter, sans compensation ni droit à résiliation, les évolutions et modifications des stipulations du Contrat et/ou des Services lorsqu'elles sont la conséquence d'une prescription imposée par une autorité légale, réglementaire, judiciaire ou administrative.

En cas de fin du cycle de vie d'un Service (communément désignée « EOL » ou « End of Life ») quelle qu'en soit la cause (telle que conformité réglementaire, obsolescence technologique, raison technique ou de sécurité, évolution d'une offre, etc.), Scaleway s'engage à (i) notifier le Client par écrit avec un préavis minimum de trois (3) mois avant la date de fin de commercialisation du Service concerné en précisant, le cas échéant, les solutions alternatives proposées et (ii) permettre au Client d'accéder à ses Contenus et d'effectuer toute opération de réversibilité s'avérant nécessaire jusqu'à la date de fin effective du Service.

Le Client reste seul en charge de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sauvegarde, la récupération et, le cas échéant, la migration de ses Contenus avant la date de fin du cycle de vie du Service. Pendant la période courant entre la notification et la date effective de fin du cycle de vie du Service, le Service pourra continuer à être fourni dans les conditions contractuelles en vigueur, sous réserve des contraintes techniques ou de sécurité pouvant justifier une limitation progressive de ses fonctionnalités ainsi qu'une fin de prise en charge du support par l'Assistance Technique. La fin du cycle de vie du Service, lorsqu'elle est mise en œuvre conformément aux modalités du présent article, ne pourra ouvrir droit à aucune indemnisation au profit du Client, sous réserve du remboursement des sommes éventuellement versées d'avance pour la période postérieure à la date effective de cessation du Service.

ARTICLE 7. GARANTIE

La présente clause 15.2 « Garantie légale de conformité » vient compléter la clause 15 « Responsabilité et garanties » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

15.2 Garantie légale de conformité

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai de douze (12) mois à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant douze (12) mois.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;

2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;

3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des [articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation](#).

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10% du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 242-18-1 du code de la consommation](#)).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

ARTICLE 8. ÉLECTION DE DOMICILE

La présente clause annule et remplace la clause 21.7 « Élection de domicile » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

Chaque Partie au Contrat fait élection de domicile : (i) pour Scaleway : à l'adresse de son siège social, et (ii) pour le Client : à l'adresse de son domicile principal, telle que renseignée dans son Compte Client.

ARTICLE 9. CONVENTION DE PREUVE

La clause 21.8 « Convention de preuve » des Conditions Générales de Services n'est pas applicable.

ARTICLE 10. DROIT APPLICABLE – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

La présente clause annule et remplace la clause 22 « Droit applicable – Règlement des différends » des Conditions Générales de Services de la manière suivante :

Les Parties conviennent que la langue du Contrat est le français. Toutefois, pour la bonne compréhension du Client, une traduction en langue anglaise est disponible sur le Site Internet Scaleway. En tout état de cause, seule la version française du Contrat fait foi entre les Parties.

Le Contrat est soumis au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond et de forme.

En cas de différend intervenant à l'occasion de ou en rapport avec le présent Contrat, y compris ceux intervenant après l'expiration du Contrat, les Parties peuvent se rencontrer pour résoudre le différend à l'amiable.

En cas de réclamation relative aux Services de la part du Client, celui-ci peut contacter l'Assistance Technique de Scaleway via sa Console de Gestion de Compte. Si toutefois le Client n'était pas satisfait de la réponse qui lui a été apportée par l'Assistance Technique, ce dernier peut contacter le Service Consommateur de Scaleway via l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse « Scaleway - Service Consommateur – 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris ». La demande du Client sera étudiée dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la date de réception de sa réclamation.

Le Client peut par ailleurs saisir le médiateur de la consommation dans les cas suivants :

- Si le Client a épuisé tous les recours internes mis à sa disposition (Assistance Technique puis Service Consommateur) et que ce dernier n'est pas satisfait des réponses apportées ;
- Si le Client n'a pas obtenu de réponse de l'Assistance Technique dans un délai de soixante (60) jours ou du Service Consommateur dans un délai de trente (30) jours.

Pour saisir le médiateur, le Client doit remplir le formulaire disponible à l'adresse suivante : <https://www.mediation-telecom.org/saisir-le-mediateur>. Toutes les informations sur la médiation sont en outre disponibles sur le site <https://www.mediation-telecom.org>.

Le Client peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique de la part de sociétés tierces sur le site www.bloctel.gouv.fr.

EN CAS DE LITIGE AVEC UN CLIENT, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DU LIEU DE RÉSIDENCE DU DÉFENDEUR, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 42 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE, OU, AU CHOIX DE CE DERNIER, AU LIEU DE L'EXÉCUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 46 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

Votre Identifiant Client : _____

À l'attention de : Scaleway - Service Consommateur – 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de service (*) ci-dessous :

Commandé le (*) / reçu le (*) : _____

Nom et prénom du Client : _____

Adresse du Client : _____

Date : ____/____/____

Signature du Client *(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)* :

() Rayez la mention inutile*

ANNEXE 2 - CONDITIONS PARTICULIERES SERVICES BÊTA

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes Conditions Particulières, complétant les Conditions Générales de Service Scaleway, ont pour objet de définir les conditions, notamment techniques et financières, applicables aux Services fournis par Scaleway en accès anticipé au Client, notamment les Services en statut « Private Bêta », « Public Bêta », « Early Access », « Discovery » ou encore « Labs », ci-après désignés « Services Bêta ». Les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales de Service si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES BÊTA

Les Services Bêta sont mis à la disposition du Client afin que ce dernier puisse les tester, les éprouver, effectuer des retours d'expérience et suggestions aux équipes de Scaleway, remonter des erreurs ou dysfonctionnements, proposer des modifications ou des axes d'amélioration, avant que les Services Bêta soient plus généralement commercialisés par Scaleway. Les Services Bêta peuvent être modifiés, suspendus ou définitivement interrompus par Scaleway sans préavis et sans que ceci ne donne le droit au Client à une quelconque indemnité. Il incombe ainsi au Client de se prémunir contre tous risques liés à une modification ou un arrêt des Services Bêta, en réalisant notamment de fréquentes sauvegardes de ses Contenus. En outre, Scaleway ne garantit aucunement la commercialisation définitive et/ou généralisée des Services Bêta à l'issue de leur période d'accès anticipé. Les Services Bêta sont fournis « EN L'ÉTAT » et « TELS QUE DISPONIBLES » au Client, qui les utilise à ses risques et périls. Ce dernier reconnaît notamment que :

- Scaleway ne garantit aucunement la fiabilité, la stabilité, l'intégrité, la continuité ou la disponibilité des Services Bêta et ne prend aucun engagement de niveau de service dans le cadre de ces derniers. Par conséquent, Scaleway ne saurait verser de quelconques pénalités ni accorder des crédits de services ou avoirs au Client en cas de dysfonctionnement, dégradation, interruption ou indisponibilité des Services Bêta ;
- Scaleway ne garantit aucunement l'intégrité ni la pérennité des Contenus stockés hébergés, exploités, utilisés, communiqués ou encore diffusés par le Client au moyen des Services Bêta et ne réalise aucune sauvegarde desdits Contenus ;
- Sous réserve des garanties légales applicables, Scaleway exclut l'application de toute garantie commerciale, y compris les garanties implicites de jouissance paisible, de qualité marchande et d'adéquation à une finalité déterminée ;
- Scaleway n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en cas de préjudice du Client lié à l'utilisation d'un Service Bêta. Si, en dépit de cette clause, la responsabilité de Scaleway devait être engagée au titre d'un Service Bêta, celle-ci serait limitée, sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, à une somme globale, forfaitaire et définitive dont le montant ne saurait excéder cinq mille euros hors taxes (5000€) ;

- Scaleway alerte le Client sur le fait que les Services Bêta ne sont aucunement conçus pour être utilisés dans le cadre d'environnements de production ;
- Scaleway interdit formellement toute utilisation de Services Bêta dans le cadre de systèmes de contrôle d'installations industrielles ou de tous systèmes susceptibles de causer des atteintes à l'intégrité physique des personnes.

Le Client déclare être parfaitement informé des risques induits par la souscription et l'utilisation d'un Service Bêta. Il s'agit d'une condition essentielle sans laquelle Scaleway n'aurait pas validé la souscription du Service par le Client.

ARTICLE 3. ASSISTANCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE

Scaleway ne fournit aucune Assistance Technique ou Commerciale dans le cadre des Services Bêta. Les Services Bêta sont ainsi destinés aux Clients ayant la capacité et les compétences nécessaires à une bonne utilisation et une gestion appropriée des Services Bêta. Lorsque Scaleway met à disposition du Client de la Documentation, notamment sur le Site Internet Scaleway, ce dernier s'engage à en prendre connaissance et à s'y référer lorsque cela est nécessaire.

ARTICLE 4. DURÉE

Les Services Bêta prennent effet à compter de leur activation par le Client depuis le site Internet Scaleway, la Console de Gestion de Compte ou les API étant mises à disposition par Scaleway. Les Services Bêta sont conclus pour une durée indéterminée, sans période minimale d'utilisation. Ces derniers peuvent prendre fin à l'initiative du Client ou de Scaleway sans que ceci ne nécessite de formalités particulières ni aucun préavis. La prise d'effet de la résiliation est immédiate. Scaleway ne garantit aucunement la continuité ou la commercialisation définitive et/ou généralisée des Services Bêta.

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIERES

Scaleway se réserve le droit de facturer ou d'offrir gratuitement et sans contrepartie les Services Bêta. En cas de facturation des Services Bêta, les conditions financières prévues au sein des Conditions Générales de Service s'appliquent.

ARTICLE 6. RETOURS D'EXPÉRIENCE ET SUGGESTIONS

Dans le cadre de son utilisation des Services Bêta, le Client peut être amené à effectuer des retours d'expérience et/ou des suggestions d'amélioration ou de modification desdits Services (ci-après les « Suggestions »). Dans une telle hypothèse, les Suggestions ne confèrent aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle ou de quelque autre nature au Client, Scaleway se réservant le droit d'utiliser et d'exploiter librement lesdites Suggestions.

ANNEXE 3 - CONDITIONS PARTICULIERES SERVICES COCKPIT

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions Particulières, les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante :

- **Datasource Cockpit** : désigne les ressources Datasource Scaleway et Datasource Custom.
- **Datasource Scaleway** : désigne une ressource automatiquement créée par Scaleway dans le cadre du Service Cockpit, au niveau de chaque Projet du Client, et utilisée pour héberger exclusivement les données de Métriques et Logs collectées nativement par les Services Scaleway compatibles. Cette ressource ne peut être supprimée par le Client ;
- **Datasource Custom** : désigne une ressource créée par le Client dans le cadre du Service Cockpit, au niveau de chaque Projet du Client, et utilisée pour héberger les données de Métriques, Logs et Traces collectées par le Client, depuis ses infrastructures hébergées chez Scaleway ou auprès d'un prestataire tiers.
- **Devtools** : désigne un ensemble d'outils logiciels destinés à assister les développeurs dans la création, le débogage, l'optimisation et la maintenance de logiciels ou d'applications.
- **Endpoint** : désigne un point d'accès à un service ou à une ressource sur un réseau, généralement via une API ou un protocole de communication.
- **Logs** : désigne des journaux d'événements textuels générés par les systèmes et applications, décrivant ce qu'il s'est passé à un instant donné ;
- **Métriques** : désigne des mesures numériques collectées à intervalles réguliers afin de suivre l'état et les performances d'un système ou d'une application ;
- **Projet** : désigne une unité organisationnelle permettant au Client de regrouper et de gérer ses Ressources et offrant des fonctions additionnelles de contrôle d'accès, de gestion, de facturation, de déploiement et d'intégration avec d'autres services, ce qui facilite l'organisation, le déploiement et la gestion desdites Ressources ;
- **Ressources** : désigne une ressource informatique mise à disposition du Client par Scaleway dans le cadre des Services. Cela inclut notamment les instances virtuelles, serveurs dédiés, bases de données managées, ou tout autre élément provisionné, configuré et/ou utilisé par le Client dans le cadre des Services ;
- **Service Cockpit (ou Service)** : désigne, dans le cadre des présentes Conditions Particulières, le service « Cockpit » fourni par Scaleway permettant la collecte, le stockage, la visualisation et l'analyse de données de monitoring ;
- **Traces** : désigne des données de traçage distribuées qui permettent de suivre le parcours d'une requête à travers les différents services d'une application pour l'analyse de ses performances.

Sauf si le contexte implique clairement le contraire, les mots indiqués au singulier incluent le pluriel et réciproquement, la référence à un genre inclut les autres genres, la référence à une personne physique inclut les personnes morales, associations, etc. et réciproquement, et les mots parents ont les significations correspondantes.

Les titres des articles des Conditions Particulières figurent à titre indicatif uniquement et ne doivent affecter en aucune mesure l'interprétation des stipulations des Conditions Particulières.

Si une définition n'est pas mentionnée au sein de cet article, les mots ou expressions commençant par une majuscule auront la signification leur étant donnée dans les Conditions Générales de Services.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Généralités

Le Service Cockpit permet au Client de collecter, centraliser, visualiser et analyser des données techniques issues de ses Ressources Scaleway. Ce dernier comprend :

- un système de collecte automatique des Métriques et Logs produits par les Services Scaleway intégrés;
- des Datasources Scaleway créées automatiquement au niveau de chaque Projet;
- un tableau de bord de visualisation.

Des options supplémentaires pouvant donner lieu à une facturation sont également disponibles, tels que notamment :

- des extensions de rétention;
- des ingestions de données dans les Datasources Custom;
- des exports avancé ou automatisé;
- des fonctionnalités d'alerting ou de supervision tierces.

(Ci-Après, les « Options Additionnelles »).

Les caractéristiques et fonctionnalités du Service Cockpit, les Options Additionnelles, ainsi que les prix applicables sont décrits au sein de la Documentation mise à disposition du Client, sur le Site Internet Scaleway ainsi que dans la Console de Gestion de Compte.

2.2 Maintenances

Scaleway peut être amenée à effectuer des opérations de maintenance des différentes infrastructures utilisées dans le cadre de la fourniture des Services afin d'en assurer le maintien en condition opérationnelle.

Nonobstant ce qui précède, le Client reste responsable de signaler à l'Assistance Technique tout Incident Technique qui impacterait l'utilisation de ses Services. Le Client reste également responsable de la maintenance de l'intégralité de ses environnements (applications, logiciels, systèmes d'exploitation etc.).

Il revient en outre au Client de prendre toutes mesures visant à se prémunir contre les risques inhérents aux opérations de maintenance, quelle qu'en soit leur origine, en procédant notamment (mais non limitativement) à des opérations de sauvegarde régulières de ses Contenus.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU SERVICE

Le Service Cockpit est activé automatiquement dans chaque Projet du Client, à partir du moment où celui-ci consomme une Ressource Scaleway intégrée à Cockpit. Le Client n'a donc pas besoin de souscrire activement au Service, qui est disponible nativement. Celui-ci a alors accès à des Métriques et, dans certains cas, des Logs permettant un monitoring de base, non exhaustif, de sa Ressource.

Le Client peut par ailleurs souscrire, de manière active, à des Options Additionnelles propres à Cockpit, depuis sa Console de Gestion de Compte ou via API ou les Devtools. Contrairement au Service Cockpit standard, ces Options Additionnelles font généralement l'objet d'une facturation. Les Utilisateurs du Client doivent avoir les permissions IAM suffisantes sur le Service Cockpit et le(s) Projet(s) concernés pour effectuer des actions de création de Ressources.

Préalablement à toute souscription, le Client s'engage à étudier l'ensemble des informations mises à sa disposition par Scaleway, en ce compris la Documentation, afin de s'assurer de l'adéquation du Service Cockpit et de ses options à ses besoins et cas d'usage.

L'Option Additionnelle «Data export» permet notamment d'exporter les données Scaleway vers un prestataire de services tiers. Le Client reconnaît expressément que Scaleway n'est aucunement responsable de la souscription et de l'usage des services associés de ce prestataire tiers. Le Client doit en outre avoir souscrit aux services du prestataire tiers avant d'activer l'Option Additionnelle «Data export». Cette dernière peut en outre engendrer des coûts chez le prestataire tiers, en plus de ceux générés chez Scaleway: à cet effet, le Client est seul responsable de la gestion de sa consommation d'export et des coûts ainsi engendrés.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

4.1 Généralités

Le Client reconnaît disposer de toutes les connaissances techniques nécessaires pour assurer la bonne utilisation du Service Cockpit.

Scaleway est responsable de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure sur laquelle le Service Cockpit repose. Le Client demeure néanmoins responsable de l'administration et de la gestion du Service ainsi que de tous les Métriques, Logs et Traces qu'il traite et ingère. Il convient de se prémunir contre une perte ponctuelle de ces données.

Le Client est également seul responsable de l'installation, l'exploitation et le paramétrage des Ressources, Datasources Custom, services fournis par un prestataire tiers et environnements (infrastructures, applications, logiciels, clusters, etc.) qu'il déploie et monitore au moyen du Service Cockpit.

4.2 Respect de la réglementation

Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation du Service Cockpit et de ses Options Additionnelles et à ne pas utiliser ceux-ci de façon préjudiciable ou à des fins illicites ou contraires à la réglementation en vigueur.

Scaleway se réserve le droit de suspendre partiellement ou totalement, sans préavis le Service Cockpit en cas de non-respect des présentes stipulations par le Client.

4.4 Indications de Scaleway

Contrairement à une Datasource Custom, qui est créée à l'initiative du Client et supprimable à tout moment, une Datasource Scaleway est créée automatiquement, sans action du Client, lors de la première consommation d'une Ressource intégrée. Cette dernière n'est pas supprimable par le Client, la suppression s'effectuant automatiquement lors de la suppression du Projet associé.

Le Client ne peut pas ingérer ses propres données dans une Datasource Scaleway, celle-ci étant strictement en lecture seule.

La suppression d'une Datasource Custom entraîne la suppression immédiate et définitive de l'ensemble des données associées. Celles-ci ne peuvent être récupérées par aucun moyen. La suppression d'un Projet entraîne quant à elle la suppression automatique des Datasources Scaleway et les données associées seront donc elles aussi supprimées immédiatement et définitivement.

La durée de rétention desdites données est configurable. Par défaut, les Métriques sont conservées trente-et-un (31) jours tandis que les Logs et Traces le sont pendant sept (7) jours. Il revient au Client d'anticiper si ce dernier a besoin d'un historique plus long et de prévoir une extension de la rétention. Il est par ailleurs précisé que la réduction de la durée de rétention d'une Datasource Cockpit entraîne la suppression immédiate et définitive de l'ensemble des données plus anciennes que la nouvelle durée de rétention paramétrée. Celles-ci ne peuvent être récupérées par aucun moyen. Toute extension au-delà des valeurs par défaut est facturable.

Le Service Cockpit peut également être utilisé par le Client afin d'exporter en temps réel, tout ou une partie des données (Métriques ou Logs) collectées nativement par Scaleway vers un Endpoint externe, conformément aux modalités décrites dans la Documentation. Le volume de données exportées dépend de la consommation des Ressources Scaleway et peut donc varier dans le temps. A cet effet, le Client est seul en charge de monitorer le volume de données ainsi exportées. Le transfert de données débute uniquement à partir de l'activation par le Client, aucun export des données déjà ingérées n'est possible.

Le Client dispose de la faculté de créer des alertes sur les Datasources Cockpit, que ces dernières soient des Datasources Scaleway ou des Datasources Custom. Le Client peut ainsi activer des alertes préconfigurées par Scaleway ou créer des alertes personnalisées avec des notifications.

Les Datasources Cockpit peuvent être visualisés à l'aide de tableaux de bord. Le Client dispose de la possibilité de créer ses propres tableaux de bord ou d'utiliser ceux pré-faits (read-only) proposés par Scaleway.

4.5 Sauvegardes

Il est rappelé au Client que, conformément aux Conditions Générales de Services, ce dernier est seul responsable de la gestion des Contenus hébergés dans le cadre des Services et qu'il lui revient de prendre toute mesure visant à garantir la pérennité desdits Contenus, en réalisant notamment toute opération de sauvegarde déportée, sécurisée et dupliquée qui s'avérerait nécessaire, ce même en cas de souscription à une option de sauvegarde proposée par Scaleway.

En aucun cas, Scaleway ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, en cas de perte, détérioration ou destruction accidentelle des Contenus du Client, qu'elle qu'en soit leur origine.

ARTICLE 5 - DURÉE ET RÉSILIATION

5.1 Durée

Les présentes Conditions Particulières entrent en vigueur à compter de leur validation par le Client ; le Service Cockpit prend quant à lui effet à partir du moment où le Client consomme une Ressource Scaleway intégrée à Cockpit. Ces derniers restent applicables pendant une durée indéterminée, conformément aux dispositions de l'article 5 des Conditions Générales de Services.

Les Options Additionnelles fournies dans le cadre du Service Cockpit prennent pour leur part effet à compter de leur souscription via la Console de Gestion de Compte, l'API ou les Devtools et restent en vigueur pour une durée indéterminée jusqu'à leur résiliation effective dans les conditions définies ci-dessous.

5.2 Résiliation

Le Service Cockpit étant mis à disposition du Client de façon native, la résiliation de ce dernier n'est possible qu'en procédant à la résiliation de son Compte Client, conformément aux modalités définies au sein des Conditions Générales de Services.

La résiliation des Options Additionnelles est quant à elle possible, à tout moment, et devient effective immédiatement après la demande de résiliation effectuée par le Client depuis sa Console de Gestion de Compte.

ARTICLE 6. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Service Cockpit est fourni sans coût additionnel pour la collecte et la rétention par défaut.

Le Client reconnaît cependant qu'en cas de souscription à une Option Additionnelle donnant lieu à une facturation, le prix ainsi que les modalités de paiement et de facturation sont détaillés sur le Site Internet Scaleway ainsi qu'au sein de la Console de Gestion de Compte. Le Client reconnaît cependant que les Options Additionnelles suivantes sont facturées lorsque souscrites :

- des ingestions de données dans les Datasources Custom ;
- des extensions de rétention ;

des options ou intégrations spécifiques.

Le prix de ces dernières diffère et est détaillé sur le Site internet Scaleway ainsi qu'au sein de la Console de Gestion de Compte.

A la fin de chaque mois, une facture est émise à l'adresse indiquée au sein de la Console de Gestion de Compte et réglée par le Client selon le moyen de paiement indiqué par ce dernier, étant entendu que le moyen de paiement par défaut est celui enregistré par le Client lors de sa création de compte. La facturation débute à partir de la date de mise à disposition du Service jusqu'à sa résiliation.

GENERAL TERMS OF SERVICES

Version of 07/04/2026

These General Terms of Services (hereinafter the "General Terms of Services") are entered into between, on the one hand, the Scaleway entity, namely the entity as defined in Article 23 of these terms (hereinafter referred to as "Scaleway") and, on the other hand, any natural or legal person holding the Contract subscribing to the Services offered by Scaleway as of April 7, 2026 (hereinafter referred to as the "Client").

ARTICLE 1. DEFINITIONS	56
ARTICLE 2. PURPOSE	60
ARTICLE 3. CONTRACTUAL DOCUMENTS	60
ARTICLE 4. SERVICE SUBSCRIPTION CONDITIONS	61
ARTICLE 5. TERM	65
ARTICLE 6. PRICE OF THE SERVICES	65
ARTICLE 7. INVOICING AND PAYMENT	66
ARTICLE 8. OBLIGATIONS OF THE CLIENT	68
ARTICLE 9. CONDITIONS FOR IMPLEMENTING THE SERVICES	75
ARTICLE 10. SUPPORT	75
ARTICLE 11. SUSPENSION	76
ARTICLE 12. MAINTENANCE	77
ARTICLE 13. TERMINATION	77
ARTICLE 14. CHANGES AND DEVELOPMENTS	79
ARTICLE 15. LIABILITY AND WARRANTIES	80
ARTICLE 16. INTELLECTUAL PROPERTY	81
ARTICLE 17. PERSONAL DATA	83
ARTICLE 18. CONFIDENTIALITY	84
ARTICLE 19. FORCE MAJEURE	85
ARTICLE 20. INSURANCE	86
ARTICLE 21. MISCELLANEOUS	86
ARTICLE 22. GOVERNING LAW – SETTLEMENT OF DISPUTES	88
ARTICLE 23. CONTRACTING ENTITY	88
APPENDIX 1 - SPECIFIC CONDITIONS REGARDING CONSUMERS	90
APPENDIX 2 - SPECIFIC CONDITIONS APPLICABLE TO BETA SERVICES	98
APPENDIX 3 - SPECIFIC CONDITIONS APPLICABLE TO COCKPIT SERVICES	100

ARTICLE 1. DEFINITIONS

In the Contract, the following words or expressions shall have the meaning ascribed to them below:

- **2FA** : means the feature enabling the Client to securely access its Account Management Console by using two separate authentication factors.
- **Account Management Console**: means the online interface made available to the Client after the creation of its Scaleway Client Account, so that the Client can subscribe to Services and perform operations to manage said Services autonomously. The Client acknowledges that certain functions specific to certain Services are not directly available via the Account Management Console but via the other subscription methods referred to in article 4.1.2 of these General Terms of Service. Access to the Account Management Console first requires the Client to log in using its Credentials.
- **Affiliate**: means any legal entity that one of the Parties controls, that controls one of the Parties or with which one of the Parties is under common control of a third entity. "Control" has the meaning of Article L233-3 of the French Commercial Code, and may be direct or indirect.
- **API**: means an Application Programming Interface
- **Blocking Regulations**: means (i) Council Regulation (EC) No 2271/96 of 22 November 1996 protecting against the effects of the extra-territorial application of legislation adopted by a third country, and actions based thereon or resulting therefrom, (ii) Articles 225-1 and 225-2 of the French Criminal Code (including the guidelines provided by the French Treasury (DGT) in its FAQs dated 15 June 2016 in response to question 64), and/or (iii) any similar foreign blocking regulations aimed at protecting against the effects of foreign legislation, to the extent such measures are applicable.
- **Client Account**: means the Scaleway account enabling the Client to provide and keep up to date its personal details, to subscribe to the various Scaleway Services via the Account Management Console, to create one or more Organisations and to manage the billing for the Services (modify or add new payment methods). Where applicable, the creation of a Client Account automatically leads to the creation of an Organisation.
- **Confidential Information**: means any information (including any Content processed in connection with the use of the Services) regardless of its medium or nature, disclosed by one Party to the other Party under the Contract, which is identified as confidential by means of a specific marking or where the context and/or content reasonably suggests that it is confidential and/or the disclosure of which would cause prejudice to said Party, particularly of a financial, strategic, or reputational nature.
- **Content**: mean all data (including input and output data within the scope of Scaleway AI Services), information, images, audio, videos, objects, files, tools, Environment and all other items that are saved, hosted, stored, operated, used, disclosed or distributed by the Client via the Services.
- **Contract**: means all the Contractual Documents that are enforceable against the Parties.
- **Credentials**: means the identifiers that enable the Client to access its Client Account and its Account Management Console, which are made up of the email address provided by the Client at the time of registration and the password chosen by the Client.
- **Documentation**: means all information, media and documents (description of the Services, tutorials, API documentation, change logs, FAQs, policies, security and data

protection documentation, etc.) made available by Scaleway, notably via Scaleway's Website, to document and describe the Services and their characteristics, features, configurations, service levels, options, ranges, functionalities, use cases, as well as their rules of use, and to define the respective scopes of liabilities of the Parties in the context of their use.

- **Environment:** means all resources, configurations, applications, software (including all software packages and firmware), licenses, programs, and information systems deployed, used, and/or managed by the Client depending on the Services subscribed to, on the Scaleway Infrastructure provided under the Services.
- **Force Majeure Event** : means an unforeseeable and insurmountable event preventing one of the Parties from performing its contractual obligations within the meaning of Article 1218 of the French Civil Code and/or as interpreted as such by the case law of the French courts and, in particular, the following events: exceptional adverse weather conditions and natural disasters, attacks, epidemics, pandemics, states of emergency for health reasons, action or inaction by a public authority (including changes to all regulations that are applicable to the Services), Sanctions Events, failures or restrictions concerning a means of telecommunication managed by an operator to which the network is connected or by a supplier, access restriction by a property owner or manager, unrest, uprisings, insurrections, riots, wars, whether declared or not, acts of a similar nature, strikes, sabotage, theft, acts of vandalism, computer hacking due to a "zero-day" vulnerability, explosions, fires, lightning and other natural disasters, third-party operator failures and third-party actions.
- **International Sanctions Event:** means either (i) the designation of one of the Parties as a Sanctioned Person and/or (ii) the adoption of any Sanctions Laws and Regulations that would render the performance of the Contract inconsistent with or expose a Party to a breach of Sanctions Laws and Regulations or material consequences or other restrictions (including secondary sanctions) enacted, administered or enforced by Sanctions Authorities unless compliance with Sanctions Laws and Regulations contravenes applicable Blocking Regulations.
- **Organization:** means, where applicable, one or more projects created by the Client within its Client Account via the Account Management Console and for which the Client can subscribe to Services and allocate personalized access rights to Users.
- **Party(ies)** : means individually the Client or Scaleway and collectively the Client and Scaleway.
- **Personal Data:** means any information relating to an identified or identifiable natural person (or, where the Client is a legal entity, its representative(s)) (hereinafter the "Data Subject"), in particular by reference to an identifier such as a name, an identification number, location data, an online identifier, or to one or more factors specific to the physical, physiological, genetic, mental, economic, cultural, or social identity of that person, which may be communicated or made available in connection with the conclusion and performance of the Contract.
- **Personal Data Processing Agreement:** means a Contractual Document governing the conditions under which Scaleway acts as a processor for the Client and undertakes to carry out Personal Data processing operations on its behalf within the scope of the Services.
- **Sanctions Authorities:** means any of the following: (i) the United States of America; (ii) the European Union; (iii) any present or future member state of the European Union; (iv)

the United Kingdom; (v) the respective institutions and agencies of any of the foregoing, including but not limited to, the US Department of the Treasury's Office of Foreign Assets Control ("OFAC"), the US Department of Commerce's Bureau of Industry and Security ("BIS"), the US Department of State, the European Commission and the Council of the European Union, the UK Office of Financial Sanctions Implementation ("OFSI") and Her Majesty's Treasury ("HMT"), the French Directorate General of the Treasury ("DGT") and the Service des biens à double usage ("SBDU").

- **Sanctions Laws and Regulations:** means any economic, financial or trade sanctions laws, regulations, embargoes or restrictive measures enacted, administered or enforced by any Sanctions Authority from time to time in each case, to the extent such measures are applicable.
- **Sanctioned Person:** means, as the case may be, (i) any person subject to or becoming subject to asset-freezing measures imposed by any Sanctions Authority and/or (ii) any person owned or controlled, directly or indirectly (as such terms are defined in accordance with applicable Sanctions Laws and Regulations), by one or more persons described in (i) above.
- **Savings Plan:** means a subscription plan under which the Client commits to a minimum period of use and a defined monthly amount of consumption, for one or more specific categories of Services, in return for a commercial discount on the public prices applicable to the said monthly amount to which the Client has committed during the said minimum period of use.
- **Scaleway's Website:** means the website made available by Scaleway at www.scaleway.com and all versions derived therefrom.
- **Security Assurance Plan** (or "SAP"): means a Contractual Document provided by Scaleway on the Scaleway Website, describing all documented measures, procedures, and controls implemented by Scaleway to ensure the security of the Services provided to the Client. It specifically details security policies, technical standards, incident management practices, periodic audits and controls, as well as Scaleway's commitment
- **Service:** means any service that is provided under the Contract by Scaleway and that may be described in the Documentation and the applicable Specific Conditions.
- **Service Level Agreement** (or "SLA"): means a Contractual Document provided by Scaleway on the Scaleway Website and specific to a provided Service, describing the service level objectives that Scaleway undertakes to achieve as well as their applicability rules.
- **Specific Conditions:** means a Contractual Document issued by Scaleway that is specific to a Service and which defines the conditions of provision and use that are applicable to said Service.
- **Technical and Organizational Measures** (or "TOMs"): means a Contractual Document provided by Scaleway on the Scaleway Website, describing all procedures, mechanisms, methods, and controls implemented by Scaleway to protect Client data against any security breach related to the Services that could lead to the accidental or unlawful destruction, loss, alteration, unauthorized disclosure of, or access to, said data.
- **Technical Support:** means Scaleway support teams assisting the Client in using the Services, and more particularly in the event of a Technical Incident affecting said Services. Different levels of Technical Support are offered to the Client, depending on the support plan subscribed to by the Client.

- **Technical Incident:** means any technical event that is falling within Scaleway's scope of intervention and which is leading to the malfunction or interruption of the Services. Technical Incidents however expressly exclude cases of suspension of Services within the meaning of article 11 of these General Terms of Services, Force Majeure Events and maintenance periods.
- **Third Party Solution:** means any product, service or solution (such as software, application, API, firmware, operating system, etc.) developed by a provider other than Scaleway and made available to the Client as part of the Services.
- **User:** means any person who subscribes to, accesses and/or uses the Services under the Client's responsibility.

Unless the context clearly implies otherwise, words that are written in the singular include the plural and vice versa, reference to one gender includes the other genders, reference to a natural person includes legal persons, associations, etc. and vice versa, and the parent terms have the corresponding meanings.

The titles of the articles in the Contract are provided solely for ease of review and must not in any way affect how the provisions of the Contract are construed.

ARTICLE 2. PURPOSE

These General Terms of Service set forth the respective rights and obligations of Scaleway and the Client regarding the use of the Services.

ARTICLE 3. CONTRACTUAL DOCUMENTS

The Services are provided by Scaleway in accordance with the provisions of the following documents, including any appendices and amendments thereto (the "Contractual Documents"), which are listed in order of precedence:

1. Data Processing Agreement (DPA);
2. The Special Conditions applicable to the Services subscribed to by the Client;
3. The Appendices to the General Terms of Service:
 - a. Appendix 1: Special Conditions applicable to Consumers;
 - b. Appendix 2: Special Conditions applicable to Cockpit Services;
 - c. Appendix 3: Special Conditions applicable to Beta Services;
4. SLAs (Service Level Agreements) applicable to the Services subscribed to by the Client;
5. Security Assurance Plan;
6. Technical and Organizational Measures;
7. General Terms of Service.

All of these Contractual Documents make up the entirety of the Contract. In subscribing to the Service(s), the Client acknowledges having received all the information needed to reach a decision to enter into the Contract and that it was in a position to assess said information, and declares that the Service(s) subscribed meet(s) the Client's requirements. The Contract takes precedence over all the Client's other documents (in particular, general and/or specific terms of

purchase, purchase orders, etc.). It terminates and supersedes all prior agreements with the same purpose.

These General Terms of Services are applicable to all Services to which the Client subscribes and that are provided by Scaleway.

Specific provisions applicable to Clients who (i) qualify as 'consumers' within the meaning of the Preliminary Article of the French Consumer Code, or (ii) use the Services free of charge, are set forth in Appendix 1 ('Specific Conditions regarding Consumers') and Appendix 3 ('Specific Conditions regarding Beta Services').

The aforementioned Contractual Documents may change during the performance of the Contract in accordance with the conditions set out in article 13 hereof, which the Client expressly acknowledges and accepts.

ARTICLE 4. SERVICE SUBSCRIPTION CONDITIONS

4.1 Creation of a Client Account and subscription to the Services

4.1.1 Creation of a Client Account

To create its Scaleway Client Account, the Client must register on the Scaleway Website. To this end, it must (i) be of legal age under applicable law and have the legal capacity required to enter into the Contract and subscribe to the Services, (ii) hold a valid email address which it will be asked to confirm, (iii) provide all required information, and (iv) accept these General Terms of Service as well as the Personal Data Processing Agreement.

The information provided by the Client at this time is self-declared and provided under its sole responsibility. For professional customers and/or legal entities, the Client undertakes that the Client Account holder shall be the Client's legal representative or any duly authorized natural person.

The Client is expressly informed that Scaleway implements a feature aimed at automatically completing and/or verifying the consistency of the information to be entered by the Client within its Client Account. Scaleway reserves the right to correct any address identified as incorrect to ensure data consistency and/or, in any event, to ensure that the data entered complies with the accuracy principle provided for by the GDPR.

The Client nevertheless remains fully responsible for the truthfulness, accuracy, and authenticity of the information entered in its Client Account. It undertakes to keep this information up to date and to regularly verify its compliance. Scaleway shall not be held liable for any error or omission resulting from inaccurate or outdated information provided by the Client.

As part of Scaleway's "Know Your Customer" (KYC) identification and anti-fraud policy, the Client acknowledges that, upon reaching a certain volume of Service consumption, Scaleway reserves the right to perform any type of identity verification procedure. In this respect, the

Client must provide a copy of a valid identity document of the legal representative holding the Client Account.

The Client undertakes to provide, upon first request, the supporting documents requested by Scaleway, including but not limited to:

- An extract from the Trade and Companies Register (extrait Kbis) or the Trades Register (Répertoire des Métiers), or proof of affiliation with a professional body, or any equivalent local official document, dated within the last three (3) months;
- A document on company letterhead, duly signed by its legal representative and bearing the company stamp, attesting to the signatory's authority to bind the company.

4.1.2 Subscription to the Services

Once the Scaleway Client Account is created, the Client has the option to subscribe to the Services. The subscription to the Services will only be finalized after (i) the Client provides all remaining required information, notably a valid payment method, and (ii) the subscription is validated by Scaleway.

Once its registration has been validated by Scaleway, the Client and the Users may subscribe to and manage the Services through the Account Management Console as well as, as the case may be, via:

- The APIs made available by Scaleway;
- The Command Line Interface (CLI);
- The Software Development Kit (SDK);
- The Terraform provider.

The Client acknowledges that certain methods of subscribing to the Services, performed outside of the Account Management Console, do not allow for synchronous validation of the Specific Conditions applicable to the Services at the time of subscription. Consequently, the Client undertakes to review and verify said conditions in advance to ensure their acceptance. Once the subscription is completed, the Client undertakes to validate these conditions in its contract management area within the Account Management Console. In the absence of validation by the Client, and if the latter continues to use the Services, these conditions shall be deemed validated in accordance with the terms set forth in Article 8.1 of these General Terms of Service, which the Client expressly acknowledges.

Any subscription to the Services and validation of the applicable Contractual Documents performed by the Client or by the Users, notably within the framework of any Organization to which the latter may have access via the means described above, are deemed to have been made by the Client and bind the latter to comply with its contractual obligations.

To use the Services, the Client must have an Internet connection throughout the duration of the use of the Services. Scaleway shall not be held liable for any partial or total unavailability of the Services resulting from said Internet connection.

Unless otherwise expressly authorized by Scaleway, the Client is only authorized to use the Services within the scope of the permitted uses as mentioned in the Documentation, with which the Client undertakes to comply.

Scaleway reserves the right to perform a compliance and solvency assessment of the Client when a Service is ordered and to refuse the order.

4.2 Choice of the Services

The Client acknowledges having reviewed and previously verified that the Services it subscribed to correspond to its requirements and having received from Scaleway all the information the Client needed in order to enter into this Contract in an informed manner. The Client acknowledges, in particular, having consulted all the Documentation made available to it by Scaleway, including all the Contractual Documents, which may differ according to the country in which the Services are offered, and all the available documentation, configurations, options and ranges of services. Scaleway cannot be held liable if the Services do not correspond to the Client's requirements.

The Client warrants that it has the capacity and the sufficient and necessary knowledge to enter into the Contract and use the Services.

Subject to any provision to the contrary indicated by Scaleway, the Client is informed that, given their nature, the Services are not intended to be used for sensitive or high-risk activities, including but not limited to:

- Facilities related to nuclear activities;
- Activities classified as being of vital importance;
- Facilities classified for environmental protection;
- Air navigation;
- Personal safety;
- The storage and/or processing of "classified data" within the meaning of Articles R2311-1 et seq. of the French Defense Code.

The Client acknowledges that the Services provided by Scaleway are standardized and industrialized and are not subject to specific developments to meet the Client's specific requirements.

The Client further acknowledges that it is solely responsible for assessing the nature, sensitivity, criticality, and level of confidentiality of its activities, as well as the Environments and other Content operated through the Services. In this respect, it is the Client's exclusive responsibility to ensure (i) the suitability of the Services for its activities, and (ii) that the levels of confidentiality, integrity, and security applicable to the Services comply with its own requirements and constraints, particularly when used for sensitive or high-risk activities.

4.3 Export control and International Sanction Event

4.3.1 Export control

Subject to compliance by the Client with the restrictions on use that are provided for under the Contract or that are applicable to the Client's activities, Scaleway shall ensure that the Services that it provides can be used by the Client within the European Union and in the countries in which its infrastructures that are used for the supply of the Services are located.

The Client undertakes to comply with all the legislation and regulations that are applicable to import and export controls and, in particular, Council Regulation (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items, as well as with the US regulations, in particular the EAR (Export Administration Regulations) and ITAR (International Traffic In Arms Regulations), as the Services sold by SCALEWAY may contain third-party solutions that are subject to regulations in the USA. In this regard, if the Client uses the Services or authorizes third parties to use the Services from a geographical area that is located outside of the country(ies) in which Scaleway's infrastructures are located, it is the Client's responsibility to ensure that such use is not restricted in any way.

The Client warrants to Scaleway that itself, its ultimate beneficial owners, shareholders, officers, directors, and employees, as well as its Affiliates as the case may be, are not subject to any sanctions, prohibitions, or restrictions, notably those established by France, the European Union or its Member States, the United Nations Security Council, the United States, or any other competent governmental authority, and are in no way listed on an international sanctions list, including, without limitation: lists established by the European Union, lists published by the authorities of the United States of America (lists published by OFAC such as the SDN List; lists published by the BIS and more specifically: the BIS Entity List, the Unverified List, the Denied Persons List, the Military End-User List; etc.), the United Nations (UN) lists, the lists published by the French administration, or by any other competent Sanctions Authority. Scaleway reserves the right to refuse subscriptions to the Services made from countries subject to trade restrictions or other sanctions, or by nationals of said countries or sanctioned persons.

The Client warrants that it has obtained any authorization that may be necessary for the export of any item, regardless of its nature, that is subject to export control, prior to any such export. In this regard, the Client shall indemnify and hold Scaleway harmless against all damages arising directly or indirectly from the Client's non-compliance with export control regulations and more generally with the Contract. Scaleway also reserves the right to terminate the Contract and/or all or part of the Services without notice in the event that the Client is blacklisted by a U.S., European, or French administrative authority for the export of the Services.

4.3.2 International Sanctions Event

The Parties and their respective directors, officers, employees and agents shall perform the Contract in compliance with applicable Sanctions Laws and Regulations and shall refrain from engaging in an activity that would expose the Parties to a Sanctions Event. To that effect, the Parties shall implement and maintain in effect policies and procedures designed to ensure compliance by the Parties and their respective directors, officers, employees and agents with applicable Sanctions Laws and Regulations.

The Parties declare that they, together with their respective directors, officers, employees and agents, are not at the date of the Contract, Sanctioned Persons or conducting any activity that would expose a Party to a breach of Sanctions Laws and Regulations, or expose a Party to material consequences or other restrictions (including secondary sanctions) enacted, administered or enforced by Sanctions Authorities to the extent it does not breach Blocking Regulations.

In the event, any of the Parties becomes aware of a Sanctions Event against it, such Party shall notify the other Party in writing within thirty (30) business days of the occurrence of this Sanctions Event and its impact on the performance of the Contract.

The Parties represent that neither they, nor their respective directors, officers, and employees, are Sanctioned Persons as of the date of the Contract and do not expose either Party to material consequences or other restrictions imposed, administered, or enforced by Sanctions Authorities, to the extent that this does not contravene Blocking Laws and Regulations.

In the event that a Party has legitimate concerns regarding the occurrence of an International Sanctions Event, the affected Party must inform the other Party of such event and its impact on the performance of the Contract. This notification must be made in writing within thirty (30) business days.

Any event designating a Party as a Sanctioned Person shall constitute an Event of Force Majeure, allowing a Party to suspend the performance of its obligations without committing a breach or incurring liability.

ARTICLE 5. TERM

The Contract shall enter into force upon creation of the Client Account for an indefinite period. Either Party may terminate the Contract by canceling the Client Account and all associated Services in accordance with the conditions set out in article 12 of these General Terms of Services.

The Client acknowledges that the Services are subscribed to for an indefinite period, with different billing cycles depending on the nature of such Services and/or Client's choice, in accordance with the terms detailed in the applicable Special Conditions

ARTICLE 6. PRICE OF THE SERVICES

The prices of the Services, the complementary and/or optional services, as well as the associated fees, are those stated on the Scaleway Website and the Account Management Console when they are subscribed by the Client. Subject to any specific indication to the contrary by Scaleway or any specific financial conditions applicable as part of a Savings Plan, free trial periods, promotions, discount offers (marketing and promotional) and other commercial benefits that are granted by Scaleway may be combined together for a given Service.

Unless specific pricing applies, the price of the Services includes the acquisition cost of the licenses and rights of use for the tools, software and operating systems used by Scaleway and/or that may be made available to the Client in connection with the Services. It is the Client's responsibility to acquire and pay for all licenses, rights or copyrights that are necessary for the exploitation of the Content that it uses in connection with the Services.

The terms of calculation of the prices of the Services and the work units are defined on the Scaleway Website and, as the case may be, in the applicable Specific Conditions. Each work unit started will be invoiced and due in full. It is the Client's responsibility to familiarize itself with the work unit concerned before placing an order. Certain Services give rise to additional installation, commitment or roll-out fees, which are stated on the Scaleway Website.

Prices are displayed in euros excluding taxes, and exclude all duties, taxes, or levies which remain the sole responsibility of the Client. Scaleway reserves the right to pass on, without delay, any new applicable tax or fee, as well as any rate increase in existing taxes. If the Client is required to withhold or deduct any tax or levy from a payment due to Scaleway, the amount of the payment shall be increased so that Scaleway receives, after such withholding, the net amount it would have received in the absence of such an obligation. The Client shall pay the withheld amounts to the competent authorities and provide Scaleway with the corresponding supporting documents.

The Client acknowledges that the prices have been set based on the limitations and exclusions of liability, remedies, damages, as well as the warranty exclusions set forth in these General Terms of Services. The Client also acknowledges that all of these limitations and exclusions constitute an essential element of the agreement between the Parties.

The prices appearing on the Scaleway Website may be modified at any time without notice and are immediately applicable to any new Service subscription. The prices applicable to Services currently subscribed to by the Client may be modified by Scaleway at any time and as of right, subject to notifying the Client by email at least one (1) month prior to the price modification taking effect, in accordance with Article 13 hereof. In the absence of termination by the Client of the Services affected by the price modification within the said one (1) month period, the Client is deemed to have accepted the new Service prices.

ARTICLE 7. INVOICING AND PAYMENT

7.1 Invoicing

Unless otherwise provided in the Specific Conditions, the amounts due by the Client under the Contract shall be subject to monthly invoices notified to the Client by email and accessible in electronic format in the Account Management Console. Each invoice is also available for viewing for five (5) years on the Client's Account Management Console, it being specified that in the event of termination of the Contract, for any reason whatsoever, access to said invoices will cease on the effective date of termination. The Services are invoiced based on information recorded by Scaleway's information system, which shall be authoritative and fully binding upon the Client.

Any dispute by the Client regarding an invoice must be notified within a maximum period of one (1) month from the invoice issue date. After this period, the invoice shall be deemed accepted in its principle and amount, and no dispute will be entertained by Scaleway.

7.2 Payment

7.2.1 Means and conditions of payment

Invoices are payable upon receipt and in euros (€) by direct debit or by a bank, debit or credit card that was issued by a banking institution (which excludes the use of all virtual payment or prepaid cards) or any other payment method offered by Scaleway to the Client.

Scaleway may perform a transaction of an amount less than or equal to one euro (€1) when the Client adds a bank card as a new payment method, in order to verify the validity of said card and ensure the Client's creditworthiness. This operation is financially neutral for the Client, as a credit transaction of the same amount is carried out for the benefit of the Client within a maximum period of twenty-four (24) hours following said operation.

If the Client chooses payment by direct debit, the latter must complete the direct debit authorization (SEPA mandate) made available for this purpose in its Account Management Console by Scaleway and undertakes to complete it, accompanied by its bank details (RIB, IBAN, etc.). Furthermore, the Client must have previously provided a valid bank card in its Client Account in order to be eligible for payment of its Services via direct debit.

Where several valid payment methods have been provided by the Client on its Account Management Console, the Client expressly accepts that Scaleway may proceed with the collection of the invoiced and due amounts via any of these payment methods in the event of a payment failure through the payment method initially selected by the Client for the Service concerned.

Early payment of invoices shall not entitle the Client to any discount. Scaleway may, subject to informing the Client, perform payment by set-off of the amounts mutually owed, which the Client expressly accepts.

The expiry or termination of the Contract, for any reason whatsoever, shall make all amounts due to Scaleway by the Client immediately due and payable.

7.2.2 Late payment or failure to pay

In the event of a payment incident, non-payment, late payment or partial payment of an invoice occurring on its due date and not being settled within ten (10) calendar days, Scaleway reserves the right to suspend all or part of the Services without notice.

In addition, any payment incident, non-payment, late payment or partial payment of any sums due under the Contract which is not resolved within a period of twenty (20) calendar days following the due date of the invoice concerned (corresponding to its date of receipt), despite

the multiple notifications sent within the Account Management Console and/or by e-mail to the address indicated within the Client Account and requesting the Client to regularize its situation, may result, at Scaleway's sole discretion, in (a) the termination of all or part of the Services (including those for which payment has been made), (b) the deletion of all Content associated with said Services and/or (c) the refusal of any new subscription to Services, without prejudice to the exercise of any other right that Scaleway may have and without the Client being able to claim any form of indemnity.

Scaleway reminds the Client that it bears sole responsibility for safeguarding its Content against any loss, by performing any necessary back-up or reversibility operations before the termination takes effect. All invoices that are not paid in full after its due date shall also automatically, and with no prior service of formal notice, trigger the application of interest on late payments that is equal to three (3) times the French legal interest rate; said rate will be applied to the entirety of the outstanding amounts until payment in full of the principal and interest. This penalty will be combined with a flat-rate indemnity to cover collection costs, of an amount of forty (40) euros per unpaid or partially paid invoice, without prejudice to all the additional collection fees that may be claimed, on the basis of documentary proof.

7.2.3 Security Deposit

Scaleway reserves the right to demand, when the Contract is entered into, or at any time during the performance thereof, the payment of a security deposit of an amount equal to the average consumption of Services by the Client during the last sixty (60) days, in the event of (i) an incomplete file, (ii) a payment incident, refusal or delay, (iii) payment by any means other than the direct debiting of a bank or postal account or bank card, without prejudice to the other means of action at its disposal. The security deposit will not accrue interest.

In the event of failure to pay all or part of any invoice when due, Scaleway may deduct the unpaid amount from the security deposit. The Client must then replenish the security deposit at the latest fifteen (15) days after being requested to do so by Scaleway. In the event that the Client has not replenished the security deposit by the date stipulated by Scaleway, the provision of the Services may be suspended until such time as the security deposit is replenished.

The remaining amount of the security deposit will be returned to the Client upon request within a maximum time-limit of ten (10) days as from the date of effective termination of the Services, subject to complete fulfillment of its obligations by the Client.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS OF THE CLIENT

8.1 General Information

The Client is responsible for the proper performance of its contractual and legal obligations and undertakes not to use the Services in a manner or for purposes that are unlawful, improper, or prohibited by the Contract or applicable regulations.

The Client undertakes not to create multiple Client Accounts for the purpose of (i) obtaining promotions, discount offers, and/or other commercial benefits granted by Scaleway upon the creation of a Client Account or (ii) circumventing the limitations and/or quotas of the Services. In the event of a breach of this undertaking, Scaleway reserves the right to suspend the application of said promotions and/or to claim reimbursement of any sum unduly saved or from which the Client has unduly benefited.

The Client undertakes to log in regularly to its Client Account via the Account Management Console in order to (i) keep its personal information up to date (contact details, identification methods, banking information, etc.), (ii) consult the various information that may be communicated to it through this channel (notably reports of abuse perpetrated via the Services), and (iii) validate new Contractual Documents (as well as any updates thereto) applicable within the framework of its use of the Services, as the case may be. In the absence of express validation of said Contractual Documents within four (4) months following their notification date, the Client acknowledges that the latter shall be tacitly validated and fully binding if the Client continues to use the Services concerned.

Furthermore, the Client acknowledges that it is responsible for monitoring and handling abuse reports perpetrated via the Services that are notified to it by Scaleway. Consequently, the Client shall in no event hold Scaleway liable for consequences resulting from the fact that (i) the Client failed to monitor the abuse notifications transmitted to it, or (ii) the latter failed to intervene within reasonable timeframes to rectify or handle such abuse.

The Client's compliance with the obligations below is essential and is a condition for Scaleway's compliant performance of its own obligations. Consequently, Scaleway shall not be held liable for consequences resulting directly or indirectly from the Client's failure to comply with its obligations.

8.2 Compliance with the legislation in force

The Client undertakes to comply with all laws and regulations in force applicable to its use of the Services, while respecting the rights of third parties and without harming Scaleway's reputation. It also undertakes to implement appropriate procedures, in connection with the use of the Services, to ensure compliance with the legal, regulatory, and contractual requirements applicable to its business.

Pursuant to applicable law, Scaleway is not subject to a general monitoring obligation, nor to a general obligation to seek facts or circumstances indicating illegal activities. Accordingly, failing which Scaleway may immediately suspend the Services and/or terminate said Services and/or the Contract, at its sole discretion and without prejudice to any other rights and remedies available to Scaleway, the Client undertakes to comply with, and to ensure that any person using the Services complies with, the regulations in force and, in particular, the following rules:

- Content circulating and/or made available on electronic communications networks and/or hosted by means of the Services must not contravene applicable national and international laws, regulations, usage charters, or ethical codes, as well as the "Abuse Reporting Policy for Scaleway Services" published on the Scaleway Website. In particular, any Content aimed at inciting crimes or offenses, or inciting hatred,

discrimination, or violence, specifically on the grounds of ethnicity, nation, race or religion, gender, sexual orientation or identity, or disability, as well as the glorification of crimes against humanity, the incitement to and/or commission of acts of terrorism and their glorification, or containing child pornography, is strictly prohibited;

- Any Content of a violent nature, inciting terrorism, likely to seriously harm human dignity, or encouraging minors to engage in games that put them in physical danger, or of a pornographic nature, is strictly prohibited, particularly when it is likely to be seen or perceived by a minor;
- The Client undertakes not to infringe upon the rights of third parties, whether through its behavior or the Content it makes available or obtains using the Services, notably through:
 - The dissemination of Content that may constitute defamation, insult, disparagement, or that infringes on privacy, image rights, public decency, or public order, as well as offensive, violent, or hateful remarks;
 - The distribution of tangible or intangible goods protected by intellectual property rights.
- The Client undertakes not to perform or attempt to perform intrusions into third-party computer systems, not to circumvent or attempt to circumvent measures implemented by Scaleway to restrict access to certain Services, not to make abusive or fraudulent use of the Service, particularly of a nature to jeopardize the stability and security of Scaleway's systems or which could lead to a degradation of the performance of Services provided to other clients, not to host aggressive services such as botnets, not to spread or attempt to spread viruses or any harmful programs, and not to distribute emails under unlawful conditions (e.g., spamming or mail-bombing);
- The Client undertakes not to perform or attempt to perform intrusion operations on Scaleway's Services and other infrastructures (and more specifically on Scaleway's information systems as well as shared Services and/or those provided to other Scaleway clients), except within the framework of penetration tests carried out in accordance with the terms set forth in Article 8.4 below and notified to Scaleway at least thirty (30) days in advance. In this regard, the Client must provide Scaleway, prior to any performance, with all the information necessary for Scaleway concerning said tests (notably their scope, procedures, schedule, and the service providers involved, if any). Scaleway reserves the right to object, for any legitimate reason, to the performance of all or part of the notified penetration tests. In the absence of express objection by Scaleway within a reasonable timeframe following receipt of the full notification, the tests may be performed in accordance with the information provided.
- The Client also undertakes not to engage in any harmful practices, such as but not limited to: cryptocurrency mining, Black Hat SEO, spamming, reverse engineering, use of botnets, DOS or DDOS attacks, etc

8.3 Cooperation

The Client undertakes to cooperate with Scaleway in good faith with a view to the proper performance of the Services and, in particular, to disclose proactively the information in its possession that may be useful for Scaleway (in particular, any malfunctions that are encountered).

The Client undertakes to provide accurate contact details, means of identification and banking information to Scaleway and to keep said information and data up-to-date throughout the term of the Contract. If incomplete, incorrect or misleading information is provided, Scaleway reserves the right, at any time and without delay (i) not to activate a new Service that is subscribed by the Client, (ii) to suspend and/or terminate the Services that are currently being used by the Client and/or (iii) to deactivate the possibility for the Client to subscribe to new Services.

The Client undertakes to use the Services in accordance with the Contract and without endangering Scaleway's services and facilities, or those of Scaleway's other clients. In particular, if the Client plans to launch a specific operation on its Services that could cause a significant increase in its consumption of resources (bandwidth, memory or computing), it is the Client's responsibility to inform Scaleway of this before the start of said operation, with reasonable advance notice, in order to avoid, in particular, said sudden increase in activity being perceived as a security anomaly and triggering a temporary suspension of the Services.

8.4 Security and updates

The Client acknowledges that the security and confidentiality of the Environments and other Content deployed, operated, processed, stored, and/or transmitted in connection with the Services are subject to a sharing of responsibilities between Scaleway and the Client.

To this end, Scaleway makes available to the Client, in its Documentation applicable to the Services, shared responsibility models ("Shared Responsibility Model" or "SRM") specifying the respective roles, scopes of intervention, and responsibilities of Scaleway and the Client. The Client acknowledges that it is aware of the existence of these models and undertakes to consult and take them into account in connection with its use of the Services.

Scaleway is responsible for the security of the Services and the underlying infrastructure. To this end, Scaleway implements and maintains security measures, as described within the Security Assurance Plan and the Technical and Organizational Measures, including:

- Physical security measures protecting Scaleway's data centers and infrastructure;
- Security of the underlying virtualization layers;
- Security of its network;
- Intrusion detection and prevention systems;
- Logical isolation and partitioning mechanisms between its various clients;
- Security monitoring, logging, and incident detection mechanisms;
- Regular security updates, patch management, and vulnerability remediation applicable to the Services.

The Client, for its part, is responsible for the security and confidentiality of the Environments and other Content it deploys, operates, processes, stores, and/or transmits in connection with the Services. In this respect, the Client undertakes to implement appropriate security measures, including:

- The deployment of up-to-date antivirus and antimalware solutions on operating systems, virtual machines, servers, administration workstations, and other Environments it manages in connection with the Services;

- The implementation and configuration of firewall rules, security groups, access control lists (ACLs), and other equivalent mechanisms to limit network traffic to only those protocols, ports, addresses, and services that are strictly necessary;
- Data encryption at rest and in transit, using encryption mechanisms that comply with industry standards;
- Identity and access management (IAM) controls, including user authentication, authorization, and role-based access control (RBAC);
- The secure configuration and hardening of operating systems, applications, and workloads deployed on the Services;
- The management and protection of encryption keys, credentials, and secrets;
- The implementation of backup, retention, and recovery policies adapted to its use of the Services;
- The monitoring and logging of access to its Environments and Content.

The Client is furthermore responsible for managing the risks inherent in the use of the Services and, in this capacity, solely assumes all risks and perils related to all of its Environments and other Content used and/or hosted by it or by third parties acting on its behalf and/or in its name within the scope of the Services, and is solely responsible for the Content.

The Client acknowledges that the use of the Services requires specific technical skills. In this regard, it is the Client's responsibility to ensure that any person or User authorized to access the Services possesses the appropriate knowledge, skills, qualifications, and training adapted to the nature of the Services used, in accordance with the Documentation, the General and Specific Terms of Service, and applicable security requirements. The Client is solely responsible for implementing any training measures that may prove necessary to ensure the proper use of the Services.

Furthermore, the Client is solely in charge of managing its Environments and other Content that it deploys on the infrastructure made available to it within the scope of the Services, as Scaleway performs no operations to this effect (including, but not limited to, the implementation of a Business Continuity Plan ("BCP") or a Disaster Recovery Plan ("DRP") for the Client).

It is therefore incumbent upon the Client to define, implement, and monitor all policies, procedures, technical architectures, and operational measures necessary to ensure the continuity of the Environments deployed within the scope of the Services made available by Scaleway, including notably:

- Essential business functions as well as the capabilities for the recovery and restoration of said Environments in the event of a disruption, incident, failure, or disaster affecting Scaleway's infrastructure or the availability of the Services; and
- Failover architectures, backup strategies, monitoring systems, redundancy mechanisms, and configuration management.

Scaleway, for its part, undertakes to ensure that the Services and the underlying infrastructure it provides operate in accordance with the SLAs and that its own continuity and disaster recovery capabilities are duly tested and maintained.

THE CLIENT EXPRESSLY ACKNOWLEDGES THAT SCALEWAY IS IN NO WAY IN CHARGE OF MANAGING THE CLIENT'S CONTENT AND, AS SUCH, DOES NOT PERFORM ANY BACKUPS THEREOF. IT IS THE CLIENT'S RESPONSIBILITY TO PERFORM ALL BACKUPS OF THE CONTENT (OR ANY OTHER MEANS AIMED AT ENSURING ITS DURABILITY) THAT IT DEEMS NECESSARY IN ORDER TO PROTECT ITSELF AGAINST ANY POTENTIAL LOSS, DELETION, DESTRUCTION, ALTERATION, CORRUPTION, OR MODIFICATION OF SAID CONTENT. IT IS ALSO THE CLIENT'S RESPONSIBILITY TO REGULARLY AUDIT THE BACKUPS PERFORMED AS WELL AS THE INTEGRITY OF THE BACKED-UP CONTENT.

To this end, the Client is required to adopt best practices in order to protect itself against the risks mentioned above, such as in particular:

- Defining a clear security policy aligned with business, regulatory, and technical requirements;
- Implementing centralized governance: steering committees, clear roles (CISO, DPO, DevSecOps, etc.);
- Classifying Content according to its criticality level (public, internal, sensitive, confidential);
- Adapting protection levels (encryption, access, monitoring) to each level;
- Controlling access to Content:
 - Identity and access management (via the IAM feature);
 - Rotation of keys and credentials;
 - Implementation of Multi-Factor Authentication ("MFA");
 - Audit and logging of access.
- Protecting Content using the encryption process it deems most appropriate;
- Performing multiple backups:
 - Encrypted and isolated backups: maintaining regular and versioned backups in distinct and secure storage:
 - Geographic distribution of Content (regions, availability zones);
 - Robust backup and recovery strategy, regularly tested;
 - High-availability and fault-tolerant architecture;
 - Implementing a DRP (Disaster Recovery Plan) and a BCP (Business Continuity Plan) to test and document Content recovery procedures.
- Regularly auditing the backups performed as well as the integrity of the backed-up Content;
- Monitoring and responding to incidents through the implementation of mechanisms for:
 - Proactive monitoring of security incidents;
 - Real-time alerting and automation of certain responses;
 - Available and tested incident response runbooks & playbooks.

The Client undertakes to take all necessary precautions to protect its own Content, data, and/or software, in particular against contamination by any viruses circulating on the Internet and against the unauthorized use by third parties of the access made available to it.

In order to maintain the level of security in connection with the use of the Services, the Client must also perform software updates without undue delay, particularly for software in which a security flaw has been identified by the Client, the publishers of said software, or Scaleway.

The Client represents that it is aware of the lack of complete reliability of the Internet and undertakes to implement the necessary measures to preserve the integrity, authentication, and confidentiality of Content transiting via the Internet. Scaleway shall not be held liable for any damages that the Client may suffer due to the Internet.

Subject to compliance with all the terms set forth below, the Client is authorized by Scaleway to perform penetration tests in connection with the Services:

- Any penetration testing campaign conducted by the Client must be notified to Scaleway at least thirty (30) days in advance, specifying all the information necessary to inform Scaleway regarding said tests (notably the target IP addresses as well as the source IP addresses, their scope, procedures, schedule, technical contacts who may be reached by Scaleway teams, and the service providers involved, if any). Scaleway reserves the right to object, for any legitimate reason, to the performance of all or part of the notified penetration tests. In the absence of express objection by Scaleway within a reasonable timeframe following receipt of the full notification, the tests may be performed in accordance with the information provided;
- Penetration tests must in no event: (i) target any Scaleway elements or infrastructure other than those dedicated to the Client and used exclusively by the latter (including, but not limited to, any Scaleway shared infrastructure, networks, and services), (ii) disrupt in any way the proper operation of the Services as well as Scaleway's infrastructure and networks, and/or (iii) have any impact on the services, resources, networks, and infrastructure provided by Scaleway to other clients;
- The tests performed must be exclusively of a technical nature, with all social engineering operations being specifically prohibited. The following tests are also expressly prohibited:
 - Denial of Service (DoS) on the network and/or shared resources provided by Scaleway (transit, interconnections, product web consoles, product APIs, etc.);
 - Load testing on the elements listed above;
 - Penetration tests on Scaleway Service APIs;
 - Brute-force testing on Scaleway API services;
 - IP address spoofing;
 - DNS enumeration.

The Client acknowledges having been informed that penetration tests may cause disruptions and/or damage to the Client's Environments and other Content; such disruptions may include, among others: denial of access affecting an authorized User, the automatic shutdown of part or all of an information system caused by intrusion detection software or hardware, and/or failures of said information system.

The Client is solely responsible for taking all necessary measures to protect itself against any consequences that may result from the performance of the penetration tests and is solely liable for any damages that may arise therefrom, including when these tests are performed by a third-party auditor, as Scaleway shall in no event be held liable in this regard.

8.5 Credentials

The Client's authentication means, including its Credentials, are personal and confidential. The Client is solely responsible for their preservation and use, including by third parties and

members of its staff to whom it may have communicated them. Save for disclosure attributable to Scaleway, the latter shall not be held liable for any disclosure, loss, or fraudulent use of the Client's Credentials.

Scaleway reminds the Client that passwords communicated to it in connection with the Services must be changed by the Client upon receipt, in accordance with applicable best practices, particularly regarding password strength.

The Client notably undertakes to:

- Keep its authentication means secret and not disclose them to third parties in any way whatsoever, including to Scaleway's Technical Support;
- Use passwords of sufficient length and complexity;
- Change said passwords on a regular basis;
- Apply, at a minimum, the same security rules to its email address.

In the event of loss, theft or, more generally, misappropriation of its Credentials, the Client undertakes to notify Scaleway without delay via the means made available by Scaleway, notably through Technical Support, to change the concerned Credentials via the Account Management Console, and to revoke any potentially compromised API tokens and cryptographic keys. Scaleway shall in no event be held liable for any prejudicial consequences that may arise from the loss, theft, and/or misappropriation of said Credentials, nor for the consequences of any other intrusion, unauthorized access, cyberattack, or any other form of malicious or unlawful activity (including acts or omissions of third parties, even if intentional) directly or indirectly related to the Client's failure to comply with the security measures required by Scaleway or that could be reasonably expected.

Furthermore, Scaleway shall not be held liable for any event, act, or omission of third parties outside its scope of management, nor for any inappropriate, negligent, abusive, or otherwise unauthorized use of the Credentials by the Client or by third parties.

Scaleway strongly recommends that the Client use the 2FA feature to strengthen security during authentication for access to its Account Management Console.

ARTICLE 9. CONDITIONS FOR IMPLEMENTING THE SERVICES

In connection with the provision of the Services, Scaleway undertakes to:

- Implement the technical and organizational measures necessary to ensure the continuity of the Services delivered by Scaleway in accordance with the applicable SLAs (the Client remaining specifically responsible for the management and continuity of the Environments they deploy through the Services);
- Ensure the maintenance of the Services in operational condition, notably through the performance of maintenance operations and/or the replacement of defective hardware components of the infrastructure involved in the performance of the Services, in accordance with the terms set forth in Article 10 below. Notwithstanding the foregoing, and subject to any applicable Specific Terms, the Client remains responsible for the maintenance of all Environments as well as any third-party solutions deployed in connection with the Services.

ARTICLE 10. SUPPORT

Scaleway freely makes available to the Client the Documentation relating to the Services, available on the Scaleway Website, to enable it to resolve any problems encountered in connection with the use of the Services autonomously. Failing that, the Client also benefits from a basic level of Technical Assistance, which it may contact by creating a support ticket in its Account Management Console.

Other levels of Technical Assistance are also offered by Scaleway, to which the Client may subscribe in order to benefit from additional features, functionalities, and commitment levels, as described on the Scaleway Website and/or within the Specific Conditions applicable to the Services for which these additional support levels are offered.

The Client acknowledges that it is responsible for assessing its needs and selecting, under its sole responsibility, the appropriate Technical Assistance level, taking into account notably the criticality of the activities carried out by means of the Services as well as the nature of the Environments and other Content operated through them.

Furthermore, in the event of a Technical Incident, it is the Client's responsibility to notify Technical Assistance so that the latter may investigate the causes of the Technical Incident and take any appropriate measure toward its resolution. In this context, for diagnosis and analysis purposes toward resolving the Technical Incident, Technical Assistance may be required to access the Client's resources in compliance with the confidentiality and security obligations incumbent upon it.

The Client may track the status of all its support tickets and communicate directly with Technical Assistance through its Account Management Console.

Technical Assistance is not intended to intervene in connection with problems related to third-party solutions and services not provided by Scaleway, nor to perform configuration, setup, or management operations of the Services falling within the Client's scope.

In all its communications with Scaleway, the Client must identify itself and mention the Service experiencing a Technical Incident. The Client undertakes to adopt an appropriate and respectful behavior during its exchanges with Technical Assistance.

Within the framework of said Technical Assistance, Scaleway is only subject to a best efforts obligation.

ARTICLE 11. SUSPENSION

Without prejudice to other cases of suspension stipulated in the Contract, Scaleway reserves the right to suspend all or part of the Services, immediately and without prior notice, without prejudice to the exercise of any other rights Scaleway may have, and without the Client being entitled to claim any prejudice (including but not limited to any potential loss of data, loss of

business, loss of revenue, and/or service interruptions resulting therefrom) in the following cases:

- Failure by the Client to comply with all or part of its contractual obligations, and more specifically in the event of:
 - Reporting of illicit Content or behaviors distributed or perpetrated through the Services made available to the Client;
 - Total or partial non-payment for the Services;
- Cases of fraud or legitimate suspicion of fraud;
- In the event of a risk to the security of the Services;
- Services containing software for which security updates have not been installed by the Client;
- Harm or risk of harm to Scaleway's infrastructure or services and/or those of its other clients;
- Request from a competent legal, regulatory, judicial, or administrative authority.

In the event of suspension and/or limitation and/or restriction of the subscribed Services, for any reason whatsoever, the Client remains bound to comply with its obligations, it being understood that the suspension of the Services does not entail the suspension of their billing.

ARTICLE 12. MAINTENANCE

Scaleway performs maintenance operations on its infrastructure and may, in this capacity, suspend all or part of the Services, without the Client being entitled to claim any compensation.

Scaleway publishes information on its Website at <https://status.scaleway.com/> regarding maintenance operations impacting the availability, performance, or access to the Client's Services (a) with a minimum notice period of forty-eight (48) hours, or (b) as soon as possible in the event that an emergency intervention proves necessary, notably in the presence of a risk of harm to the security, availability, or integrity of the Services and/or the Client's Content. The latter may activate, from the <https://status.scaleway.com/> page, the email notification feature allowing it to be automatically alerted of the publication of any maintenance operation.

Furthermore, when routine maintenance operations have no impact on the Client, these may be performed by Scaleway without prior notice.

ARTICLE 13. TERMINATION

13.1 Termination for convenience

Subject to the provisions of any applicable Savings Plan and/or Specific Conditions, the Services that are subscribed online can be terminated at any time and without an indemnity (i) by the Client, via the Account Management Console, by means of the APIs and (ii) by Scaleway, thirty (30) days after sending the Client a registered letter, as well as an email, to the postal and email addresses provided by the Client.

Where applicable, the Client also has the option of deactivating an Organisation within its Client Account via the Account Management Console. In this case, all the Services associated with this Organization are automatically terminated after a period of up to ten (10) days. If the Client wishes to terminate the Services immediately and thus put an end to their billing, it is recommended to terminate them manually prior to the deactivation of the said Organization.

Notwithstanding the above, Scaleway may terminate the Services at any time, without the Client being able to claim any form of indemnity and without prejudice to the exercise of all other rights that Scaleway may have and in particular its rights to compensation, in the following cases:

- Implementation of a request from a competent legal, regulatory, judicial or administrative authority;
- In order to respect the rights of third parties;
- In order to comply with the applicable legislation and regulations;
- End of marketing or life cycle of a Service.

13.2 Termination for cause

Scaleway reserves the right to terminate the Services at any time without the Client being able to claim any compensation whatsoever and without prejudice to the exercise of any other right that Scaleway may have, and in particular its rights to compensation, in the following cases:

Scaleway may terminate the Services at any time, without the Client being able to claim any form of indemnity and without prejudice to the exercise of all other rights that Scaleway may have and in particular its rights to compensation, in the following cases:

- After the suspension of the Service(s) in the cases provided for in the Contract, for which the event that triggered the suspension continues beyond the time-limit stated by Scaleway to remedy the problem or is not remedied definitively by the Client, other than in instances of suspension for maintenance purposes
- Non-payment of all or part of the Services which has not been regularized by the Client within the deadlines notified by Scaleway;
- Serious and/or repeated breach by the Client of its legal and/or contractual obligations;
- Breach of the obligations defined in article 4.3 of these General Terms of Services and notably in the event of an International Sanctions Event against the Client.

Conversely, in the event of a material and proven breach by Scaleway of its contractual obligations that remains unremedied within a period of seven (7) calendar days following receipt of a registered letter with acknowledgment of receipt detailing the breaches committed by Scaleway, the Client may terminate the affected Services.

13.3 Consequences of termination

It is the Client's responsibility to handle all recovery and/or migration operations for all Content present on the Services made available to it, and to ensure that it has recovered and/or migrated the entirety of its Content by the date of termination of the Services, as Scaleway shall not intervene in any way in the performance and/or planning of said operations.

To this end, the Client must, prior to the effective termination of the Services:

- Define and implement its reversibility plan;

- Organize and carry out the operations for migration, transfer, or recovery of the Services to an alternative solution, whether internal to the Client or provided by a third-party provider;
- Verify the integrity, completeness, and usability of the recovered Content.

Scaleway undertakes, for its part and in accordance with Scaleway's reversibility policy, to (i) provide reasonable assistance to the Client, within the limits of its capabilities and proportionally to its respective obligations, by making API tools available to it, and (ii) communicate upon request relevant information and exportable data in its possession (in machine-readable formats) that prove necessary for the implementation of the Client's reversibility plan and the smooth conduct of said operations. This assistance is provided under commercially reasonable terms and timeframes, without prejudice to specific portability obligations provided by applicable laws or regulations.

Upon termination of the Services and within a period not exceeding ten (10) days, any Content that has not been previously deleted by the Client and remains stored by means of the terminated Services shall be automatically and permanently deleted, regardless of the cause of said termination. Scaleway undertakes not to retain any copy of said Content.

All clauses and conditions which, by their nature, are intended to survive the end of the Contract, shall survive.

ARTICLE 14. CHANGES AND DEVELOPMENTS

The Services, including their price, characteristics and/or functionalities, as well as the contractual terms applicable to them, are liable to be modified over the course of the performance of the Contract, which the Client acknowledges and accepts.

Where such modifications are substantive and could be detrimental to the Client, the Client (i) will be informed thereof, by any means, at least one (1) month before the entry into effect of the planned modification and (ii) can terminate the affected Service, without the right to compensation, under the conditions provided for in article 13.1 of these General Terms of Services, at the latest within one (1) month of the modification being notified. Where there is a lock-in period, the monthly subscription payments that remain due until the expiration of the lock-in period will not be demanded by Scaleway. If the Client fails to terminate within a period of one (1) month of the notification of the modification, the Client shall be deemed to have accepted the modification.

In all cases, the Client acknowledges that it accepts, without compensation or the right to termination, the modifications and amendments to the provisions of the Contract and the Services, where they are the result of a requirement imposed by a legal, regulatory, judicial or administrative authority.

In the event of the end of a Service's life cycle (commonly referred to as "EOL" or "End of Life"), regardless of the cause (such as regulatory compliance, technological obsolescence, technical or security reasons, evolution of an offering, etc.), Scaleway undertakes to: (i) notify the Client in

writing with a minimum of three (3) months' notice prior to the end-of-sale date of the concerned Service, specifying, where applicable, any proposed alternative solutions; and (ii) allow the Client to access its Content and perform any necessary reversibility operations until the effective end-of-service date. The Client remains solely responsible for taking all necessary measures to ensure the backup, recovery, and, if applicable, the migration of its Content before the Service's end-of-life date. During the period between the notification and the effective end-of-life date, the Service may continue to be provided under the current contractual terms, subject to technical or security constraints that may justify a gradual limitation of its features as well as the termination of support by Technical Assistance. The end of the Service's life cycle, when implemented in accordance with the terms of this article, shall not entitle the Client to any compensation, subject to the reimbursement of any sums paid in advance for the period following the effective date of Service termination.

ARTICLE 15. LIABILITY AND WARRANTIES

15.1 Liability

Scaleway undertakes to implement reasonable means to ensure the availability, durability, and quality of the Services. However, given the state of the art, the interdependence of the network with hardware and software components from third parties and the Client, as well as the nature of the network, the Services may occasionally be subject to limitations, degradations, and/or interruptions. Furthermore, the Client is informed of the characteristics and inherent risks of the internet and remote communications, particularly in terms of continuity, performance, reliability, integrity, confidentiality, and security. Consequently, Scaleway is subject to a general best efforts obligation. Notwithstanding the foregoing, where the Services are subject to SLAs, Scaleway undertakes to comply with the service level objectives described therein as an obligation of result.

EITHER PARTY'S LIABILITY MAY ONLY BE INCURRED IN THE EVENT OF A PROVEN BREACH ON ITS PART THAT IS DEMONSTRATED BY THE OTHER PARTY. EACH PARTY'S LIABILITY IS LIMITED SOLELY TO DIRECT DAMAGES, EXCLUDING ALL INDIRECT DAMAGES AND, IN PARTICULAR, ANY LOSS OF REVENUE, PROFITS, BUSINESS, CUSTOMERS, ECONOMIC OR COMMERCIAL LOSS, OR DAMAGE TO REPUTATION OR BRAND IMAGE.

SCALEWAY SHALL FURTHERMORE NOT BE HELD LIABLE IN THE EVENT OF:

- ORDER REFUSAL BY SCALEWAY FOR THE REASONS PROVIDED FOR IN THE CONTRACT, AND NOTABLY IN THE EVENT OF AN UNFAVORABLE COMPLIANCE OR CREDITWORTHINESS ASSESSMENT OF THE CLIENT;
- HACKING, DISSEMINATION OF COMPUTER VIRUSES, INSTALLATION OF RANSOMWARE, OR ANY OTHER TYPE OF MALWARE TARGETING THE CLIENT'S EQUIPMENT, ENVIRONMENTS, AND OTHER CONTENT NOT ATTRIBUTABLE TO SCALEWAY AND/OR ARISING FROM ANY ACTION OR OMISSION ATTRIBUTABLE TO THE CLIENT, THE LATTER BEING RESPONSIBLE FOR THE PROTECTION AND SECURITY THEREOF;
- MISAPPROPRIATION OF CREDENTIALS AND, MORE GENERALLY, OF ANY INFORMATION OF A SENSITIVE NATURE FOR THE CLIENT NOT ATTRIBUTABLE

TO SCALEWAY AND OF WHICH, FOR EXAMPLE, FRAUDULENT USE IS MADE BY A THIRD PARTY;

- LOSS, DELETION, DESTRUCTION, ALTERATION, CORRUPTION, OR MODIFICATION OF CONTENT (AND NOTABLY DATA), EXCEPT WHERE DIRECTLY AND EXCLUSIVELY CAUSED BY A PROVEN FAULT OR GROSS NEGLIGENCE BY SCALEWAY IN THE OPERATION OF THE UNDERLYING INFRASTRUCTURE OF THE SERVICES, IT BEING EXPRESSLY REMINDED THAT THE CLIENT IS SOLELY RESPONSIBLE FOR THE MANAGEMENT OF SAID CONTENT AND FOR PROTECTING ITSELF AGAINST THIS TYPE OF RISK BY PERFORMING, MORE PARTICULARLY, ANY CONTENT BACKUP OPERATIONS AND THE PRACTICES REFERRED TO IN ARTICLE 8.4;
- DAMAGE RESULTING FROM THE CLIENT'S FAILURE TO COMPLY WITH ITS OBLIGATIONS TOWARD SCALEWAY (AND NOTABLY IN THE EVENT OF TERMINATION OF THE SERVICES DUE TO A BREACH BY THE CLIENT OF ITS CONTRACTUAL OBLIGATIONS);
- DAMAGE RESULTING FROM ACTS OR OMISSIONS OF THIRD PARTIES BEYOND SCALEWAY'S REASONABLE CONTROL, SUCH AS, BUT NOT LIMITED TO, INTERNET SERVICE PROVIDERS, RESELLERS, NETWORK OPERATORS, DNS PROVIDERS, OPEN SOURCE COMMUNITIES, INTEGRATORS, MANAGED SERVICE PROVIDERS, OR OTHER CONTRACTORS OR SUPPLIERS SPECIFIC TO THE CLIENT;
- MISUSE OR NON-COMPLIANT USE OF THE SERVICES BY THE CLIENT;
- INSUITABILITY OF THE SERVICES FOR THE CLIENT'S NEEDS (NOTABLY REGARDING THE NATURE OF THE ACTIVITIES CARRIED OUT AND THE CONTENT OPERATED BY THE CLIENT BY MEANS OF THE SERVICES);
- THE CLIENT'S FAILURE TO COMPLY WITH THE PREREQUISITES AND TECHNICAL SPECIFICATIONS OF THE SERVICES;
- SUSPENSION OF THE SERVICES UNDER ARTICLE 11, AND NOTABLY UPON REPORTING OF ILLICIT CONTENT OR BEHAVIOR DISTRIBUTED OR PERPETRATED THROUGH THE SERVICES MADE AVAILABLE TO THE CLIENT.

These limitations of liability are explained, in particular, by the economic conditions under which the Services are provided, by the technical and financial advantages they provide to the Client, as well as by Scaleway's lack of control over the criticality level of the Client's Content and the activities carried out by the latter by means of the Services. In this respect, it is recalled that the Client is solely responsible for assessing the suitability of the Services for its specific needs, objectives, and requirements, as well as for its decision to subscribe to the Services, as the Client is notably the only one to know the nature, sensitivity, criticality, and confidentiality level of its activities, as well as the Environments and other Content operated through the Services.

The Client acknowledges that Scaleway entered into the Contract based on the limitations and exclusions of liability set forth in these General Terms of Service, which constitute an essential element of the agreement between the Parties.

15.2 Warranties

TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, THE CLIENT ACKNOWLEDGES THAT THE SERVICES, AS WELL AS THE THIRD-PARTY SOLUTIONS, ARE PROVIDED BY SCALEWAY ON AN "AS IS" AND "AS AVAILABLE" BASIS. SUBJECT TO APPLICABLE SERVICE LEVEL AGREEMENTS, SCALEWAY DISCLAIMS ALL WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS OF QUALITY, DURABILITY, UNINTERRUPTED OPERATION OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

ARTICLE 16. INTELLECTUAL PROPERTY

16.1 Right of use

Scaleway is the owner of, or holds, all necessary intellectual property rights in the elements composing the Services, including the IT infrastructure implemented under the Contract.

The Contract does not entail any assignment of intellectual property rights to the Client. Scaleway grants the Client, on a non-exclusive basis and for the duration of the subscription to the relevant Services, a personal, non-exclusive, non-assignable, and non-transferable right to use the Services, as well as any related elements and the Documentation, in accordance with the Contract, the terms and conditions applicable to said Services, and Scaleway's recommendations. The Client is strictly prohibited from reproducing, representing, distributing, modifying, adapting, altering, decompiling, disassembling, or reverse-engineering all or part of the Services or their constituent elements by any means, in any form, and on any medium whatsoever, without Scaleway's prior express authorization.

The Client remains the owner or holder of the intellectual property rights in all Content imported in connection with the Services and remains solely responsible for acquiring the authorizations and usage rights for the elements, software, and Content used in connection with the Services. The Client shall indemnify and hold Scaleway harmless against any infringement action, claim, or other demand brought against Scaleway by any third party alleging a violation of an intellectual property right arising from the illicit use, distribution, storage, or possession by the Client of any software, Content, or any other element protected by intellectual property law.

16.2 Feedbacks and suggestions

For its use of the Services, the Client may have to provide feedback and/or suggestions for the improvement or modification of said Services (hereinafter referred to as the "Suggestions"). In such a scenario, Scaleway reserves the right to use and exploit said Suggestions freely, without the Client being able to claim any intellectual or industrial property rights.

16.3 Counterfeit warranty

Scaleway shall hold the Client harmless from all actions on the grounds of infringement, claims to title or other claims against the Client made by any third parties who cite the infringement of

an intellectual property right that occurs due to the use of the Services by the Client, provided that such use complies with the applicable regulations and the Contract.

In this respect, Scaleway undertakes to pay the Client's reasonable, substantiated defence costs, as well as the damages that are awarded to a third party as a result of an enforceable court decision, provided that (i) the Client informs Scaleway as soon as it becomes aware of the existence of the such actions or claims, (ii) the origin of said actions or claims is not attributable to the Client or to any third party under the Client's responsibility (such as, including but not limited to, all members of its personnel, final customers, service providers, sub-contractors or other users, that the Client may have authorised to access and/or use the Services) and more specifically that said origin does not result from (a) the use of the Services in combination, integration, or interaction with third-party software, hardware, data, elements, or programs not provided, recommended, or validated by Scaleway; (b) any modification, adaptation, or alteration of the Services performed by the Client or by a third party under its responsibility, without Scaleway's prior written authorization; and/or (c) any use of the Services not in compliance with the Documentation, technical prerequisites, Scaleway's policies, or the Contract, (iii) Scaleway retains control of the proceedings and defence, and (iv) the Client cooperates with the defence in good faith.

In the event that, following such actions or claims, the Client is deprived of the right to use the Services, Scaleway shall endeavour:

- To amend the infringing element of the Services in order to put an end to said infringement; or
- To replace the infringing element of the Services with an element that has similar characteristics, functionalities and performance levels; or
- To obtain the right for the Client to continue to use the Services in accordance with this Contract.

If, despite its efforts, it is impossible for Scaleway to implement one of the measures mentioned above within a reasonable time-limit, each of the Parties may terminate the affected Services as of right.

16.4 Third Party Solutions

Scaleway may provide Third Party Solutions at the request of the Client. The Client thus undertakes to comply with the general and/or specific conditions of use specific to said solutions. These third-party conditions, as well as their financial terms, may change at any time, which the Client expressly accepts.

Subject to applicable Specific Conditions, the Client bears liability at all times for installation of the selected Third Party Solutions for compliance with any applicable third-party terms of use, and for any necessary maintenance and updating operations.

The Client expressly acknowledges that Third Party Solutions are provided by Scaleway on an "as is" and "as available" basis, to the extent permitted by applicable law. Scaleway disclaims all warranties of any kind, express or implied, including, but not limited to, warranties of

merchantability, quality, durability, performance, compliance with third party rights or fitness for a particular purpose.

ARTICLE 17. PERSONAL DATA

Under the Contract, the Parties may obtain, collect and/or have access to Personal Data, concerning Data Subjects, including the employees and customers of the other Party and the employees of the other Party's sub-contractors and/or partners.

The Parties undertake to process and keep up to date said Personal Data in compliance with the GDPR and each of the Parties warrants to the other that it will comply with its statutory and regulatory obligations in this regard. In particular, when the Client provides Scaleway with Personal Data relating to Data Subjects, notably in connection with the creation or updating of its Client Account, the Client represents and warrants that it has obtained, prior to such disclosure, all authorizations, information, and consents required under applicable data protection legislation, including where necessary under the GDPR, and undertakes to provide Scaleway, upon first request, with proof that such authorizations have been obtained. The Client further undertakes to inform the Data Subjects of the transmission of their Personal Data to Scaleway, the purpose of such transmission, and their rights. The Client shall indemnify and hold Scaleway harmless against any claim, action, penalty, or demand from a Data Subject or a supervisory authority resulting from a breach of this obligation.

The processing that is the subject of this clause shall be carried out by the Parties in the capacity of controller, within the meaning of the GDPR. The exclusive purpose of this processing of the Personal Data is the formation, management and/or performance of the Contract. The Parties thus cannot in any way be regarded as being jointly liable for their processing or as each other's processor.

Said Personal Data is intended for the in-house departments of the Party that will carry out the processing in accordance with the Contract, which need said Personal Data for the formation, management and/or performance of said Contract. In this connection, said Personal Data may be transferred and disclosed to its subcontractors, partners and service providers. Said Personal Data may also be handed over to the relevant authorities, at their request, for the purposes of judicial proceedings, judicial investigations and fulfilling requests for information by the authorities, or in order to comply with other legal obligations. If the Personal Data is transferred outside of the European Union, the Parties undertake to sign the European Commission's Standard Contractual Clauses.

The Personal Data that is collected will be retained for the time needed to fulfill these purposes, or in accordance with the requirements of the applicable regulations.

The Data Subjects benefit from a right of access, rectification and erasure for the data that concerns them, within the meaning of applicable regulations. They can also request the portability of said data, object to the processing of their data or request that the processing of their data be restricted. Moreover, the Data Subjects may issue directives concerning the storage, erasure or disclosure of their personal data after their death. Each of the Parties that

transfers Personal Data to the other Party warrants that the Data Subjects have been informed of said rights prior to the collection of the Personal Data.

The Data Subjects may exercise these rights by sending their requests to the persons who are listed as contact persons in the Contract.

For all requests for information concerning the protection of Personal Data, as well as for all notifications of security breaches, the Client can also:

- Contact the Scaleway Privacy team at the address privacy@scaleway.com;
- Consult the Scaleway Privacy Policy, which is available at the URL <https://www.scaleway.com/en/privacy-policy/>

ARTICLE 18. CONFIDENTIALITY

The Parties undertake to maintain the strict confidentiality of all Confidential Information disclosed in the performance of their contractual obligations.

Each Party undertakes (i) to maintain and preserve the strictly confidential nature of the Confidential Information, (ii) not to disclose the Confidential Information to any third parties (other than its advisors, financiers, Affiliates and/or any persons who need access to such Confidential Information in order to comply with their contractual obligations and who are bound by an obligation of secrecy and/or confidentiality by virtue of their professional rules or are subject to confidentiality obligations of at least the same nature prior to the transmission of the Confidential Information) without the prior written authorisation of the other Party and (iii) to use the Confidential Information only for the sole purposes of the fulfillment of its contractual obligations and not to use the Confidential Information for any other purpose, including but not limited to competitive or commercial purposes, or in a manner that is detrimental to the other Party.

This confidentiality undertaking will not apply, however, where:

- The Confidential Information is in the public domain at the time of the disclosure thereof or falls into the public domain other than through a breach of said undertaking,
- The Party concerned can prove that the Confidential Information was in its possession prior to the date of entry into force of the Contract,
- The Confidential Information results from in-house developments implemented by one of the Parties without using the Confidential Information, which it undertakes to prove,
- The Confidential Information is released to one of the Parties or to its personnel by third parties who are not bound by a confidentiality obligation, or
- One of the Parties is under a legal or regulatory obligation or compelled by a judicial or administrative authority to provide all or part of the Confidential Information. To the extent that it is legally authorized, the Party concerned shall notify the other Party without delay of said request, prior to the disclosure of the Confidential Information, such that said other Party can take precautionary steps or all other types of action. Moreover, the Party concerned shall provide solely the Confidential Information that it may be legally necessary to disclose.

The Confidential Information, as well as any and all copies or reproductions thereof shall be destroyed by the Party that received them within thirty (30) days of the Contract ending. Upon request, the receiving Party shall certify, in writing, to the issuing Party, within the time-limit mentioned above, that all the provisions of this article have been applied.

Each Party undertakes to respect its obligations of confidentiality throughout the term of the Contract and for a period of five (5) years from its termination or expiry.

ARTICLE 19. FORCE MAJEURE

The Parties shall not be liable for any consequence, non-performance or partial performance that results, directly or indirectly, from a Force Majeure Event. Each Party shall inform the other in a timely manner, in writing, of the occurrence of all Force Majeure Events.

The obligations of the Party that is a victim of the Force Majeure Event shall be suspended without that Party being held liable in any way.

The Parties shall endeavor, to the extent possible, to mitigate the effects of Force Majeure Events.

If a Force Majeure Event prevents one of the Parties from fulfilling an essential obligation under the Contract for a period of more than thirty (30) consecutive days, the Parties shall consult with each other with a view to identifying a satisfactory solution. Absent an agreement on such a solution within a time-limit of thirty (30) days following the expiration of the aforementioned period of thirty (30) days or if the Force Majeure Event results from an International Sanctions Event, each of the Parties may terminate the affected Service, or in the event of an International Sanctions Event, the Contract, by registered letter with proof of receipt, without any indemnity being owed by either Party. The termination shall then take effect on the date of receipt of the registered letter.

ARTICLE 20. INSURANCE

The Client undertakes to purchase, from a reputedly solvent insurance company and to maintain in force, at its expense, the appropriate insurance policies (such as cyber-security insurance) and those that the law imposes on it, to enable the Client to cover the financial consequences of all the forms of liability that it may incur in connection with the Contract.

ARTICLE 21. MISCELLANEOUS

21.1 Assignment

The Contract is entered into in consideration of the person of the Client. The Client cannot assign or transfer the Contract or the Services without Scaleway's prior, express, written agreement. Scaleway reserves the right to request from the Client any information necessary to

justify the assignment of the Contract. Scaleway may, without restriction, assign, transfer, delegate, or otherwise alienate all or part of its obligations, rights, titles, or interests under the Contract to any third party, and in particular to any Affiliate. In the event of an assignment, all related rights and obligations shall be automatically transferred to the assignee of the Contract.

21.2 Sub-contracting

Scaleway may, without restriction, use the services of service providers and/or sub-contractors for all or part of the services required of it and to collect monies owed by the Client.

21.3 Independence of the Parties

The Parties agree that nothing in the Contract designates or can be construed as designating one of the Parties or any one of its employees or associates who are assigned to the performance of this Contract as being the attorney-in-fact, agent, legal representative or other representative of the other Party, for any purpose whatsoever; neither can it be deemed to establish a joint venture or be regarded as constituting articles of association between the Parties.

The Parties shall act at all times in complete independence with regard to each other, in their own right and under their own responsibility, without the Contract being able to create any relationship of subordination, representation, association or *de facto* partnership between them. Neither of the Parties may be regarded as being the representative of the other and cannot make any commitments on behalf of the other Party.

21.4 Severability

If one or more provisions of the Contract are found to be invalid or declared as such pursuant to a law, a regulation or following a definitive decision by a relevant court, the other provisions shall retain their full force and scope.

21.5 Absence of waiver

The fact that one of the Parties does not act on a breach by the other Party of any one of the provisions of the Contract or does not require the application of one of the provisions thereof cannot be construed as a waiver of the obligation or the provision concerned.

21.6 Communication

Subject to any express objection by the Client to Technical Support, Scaleway is authorized to use the names, brands, logos and other distinctive signs belonging to the Client within the context of any promotional campaign, event or publication whatsoever, in whatever form and by whatever medium, including citing the Client as a business reference and to display Client's distinctive signs on Scaleway's Website, for the duration of the commercial relationship.

21.7 Election of address for service

Each Party to the Contract elects its respective registered office as the address for service.

21.8 Agreement on proof

By express agreement, the Parties acknowledge that the following shall have evidentiary value, in addition to the items referred to in Article 4.1 of these General Terms of Services, which have the value of a written instrument between the Parties:

- Recordings of telephone conversations with the Client that may be made by Scaleway in connection with the ordering and performance of the Services,
- Tickets exchanged with Technical Support,
- The notifications from Scaleway communicated via the Account Management Console and/or to the e-mail address provided by the Client,
- Data that is recorded and timestamped in Scaleway's systems,
- The digital commands and logs for the operations carried out on the Account Management Console.

ARTICLE 22. GOVERNING LAW – SETTLEMENT OF DISPUTES

22.1 Governing Law

This Contract shall be governed by and construed in accordance with the laws of the country of establishment of the Scaleway entity, as defined in Article 23, and specifically:

- French law applies when said entity is established in France;
- Italian law applies when it is established in Italy;
- French law applies in any other case.

22.2 Dispute Resolution

In the event of a dispute arising out of or in connection with this Contract, including those arising after the expiration of the Contract, the Parties may meet to resolve the dispute amicably.

ANY DISPUTE CONCERNING THIS CONTRACT OR RELATED TO ITS VALIDITY, INTERPRETATION, PERFORMANCE, OR TERMINATION, WHICH IS NOT RESOLVED AMICABLY WITHIN THIRTY (30) DAYS FOLLOWING ITS NOTIFICATION, SHALL BE SUBMITTED, DEPENDING ON THE SCALEWAY CONTRACTING ENTITY, TO:

- FOR FRANCE: THE EXCLUSIVE JURISDICTION OF THE PARIS COMMERCIAL COURT (TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS), NOTWITHSTANDING MULTIPLE DEFENDANTS OR THIRD-PARTY APPEALS, INCLUDING FOR EMERGENCY PROCEDURES OR INTERIM PROTECTIVE MEASURES VIA SUMMARY OR EX PARTE PROCEEDINGS;
- FOR ITALY: THE EXCLUSIVE JURISDICTION OF THE COURT OF MILAN, NOTWITHSTANDING MULTIPLE DEFENDANTS OR THIRD-PARTY APPEALS, INCLUDING FOR EMERGENCY PROCEDURES OR INTERIM PROTECTIVE MEASURES VIA SUMMARY OR EX PARTE PROCEEDINGS;

- FOR ANY OTHER REGION: THE EXCLUSIVE JURISDICTION OF THE PARIS COMMERCIAL COURT (TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS), NOTWITHSTANDING MULTIPLE DEFENDANTS OR THIRD-PARTY APPEALS, INCLUDING FOR EMERGENCY PROCEDURES OR INTERIM PROTECTIVE MEASURES VIA SUMMARY OR EX PARTE PROCEEDINGS.

ARTICLE 23. CONTRACTING ENTITY

The designation of the Scaleway contracting entity is determined based on the Client's billing address, as provided by the Client within its Client Account.

- For France: Scaleway, S.A.S. with a share capital of 142,050.00 euros – R.C.S. Paris 433 115 904, Registered office: 8, Rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris;
- For Italy: Scaleway Italia S.R.L. with a share capital of 10,000.00 euros – Registro delle Imprese Milan 143 047 909 68, Registered office: 3, Piazza Filippo Meda, Milan, Italy. In this case, the Contract is governed by Italian law, and any dispute shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of Milan;
- For any other region: Scaleway, S.A.S. with a share capital of 142,050.00 euros – R.C.S. Paris 433 115 904, Registered office: 8, Rue de la Ville l'Évêque, 75008 Paris.

Any modification of the billing address by the Client entails its consent to the transfer of the Contract to the newly associated contracting entity. This change of contracting party shall occur as of right, without additional formality, and may involve a change in the governing law of the Contract, which the Client expressly acknowledges.

APPENDIX 1 - SPECIFIC CONDITIONS REGARDING CONSUMERS

The provisions described in this Appendix apply only to Client who are "consumers" within the meaning of the introductory article ("*Article Liminaire*") of the French Consumer Code as well as to Clients that are micro-enterprises (i.e., enterprises employing fewer than 50 persons and whose annual turnover or annual balance sheet total does not exceed €10,000,000.00), small enterprises (i.e., enterprises employing fewer than 10 persons and whose annual turnover or annual balance sheet total does not exceed €2,000,000.00) and non-profit organizations, and are therefore not intended to apply to Clients who are "professional" within the meaning of said article. These specific conditions are intended to supplement Scaleway's General Terms of Services which remains fully applicable to "consumer" Clients, subject to the stipulations expressly waived by the clauses below.

ARTICLE 1. SERVICE DELIVERY TIMES

This article 4.1.3 supplements article 4.1 "Creation of a Client Account and subscription to the Services" of the General Terms of Services as follows:

4.1.3 Service delivery times

Scaleway undertakes to make the Services available to the Client within the time frame stated when subscribing to such Services, or, where nothing is mentioned or there is no agreement regarding a specific date for making the Services available, within a maximum period of three (3) working days after subscription to the Services.

If the Services subscribed are not made available to the Client within the applicable time frame mentioned above, the Client can ask for the subscription to said Services to be terminated by sending a request to the Technical Support from its Account Management Console. The monies paid by the Client shall be reimbursed to it within a period of fourteen (14) calendar days from the termination of the subscription to the Services.

ARTICLE 2. WITHDRAWAL

This article 4.1.4 supplements article 4.1 "Creation of a Client Account and subscription to the Services" of the General Terms of Services as follows:

4.1.4 Withdrawal

The Client has a period of fourteen (14) days from its subscription to a Service to exercise its right of withdrawal without having to provide a reason for its decision. In order to exercise its right of withdrawal, the Client must inform Scaleway via the Client's Account Management Console or by registered letter with proof of receipt sent to "SCALEWAY - Consumer Service - 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France" before the expiration of the aforementioned

time-limit, by means of a wholly unambiguous statement. To that end, the Client may use the withdrawal form provided at the end of this appendix by Scaleway.

Notwithstanding the foregoing, the right of withdrawal cannot be exercised by the Client for the contracts mentioned in Article L.221-28 of the French Consumer Code including, in particular (i) contracts for the provision of services fully performed before the end of the termination deadline and the performance of which started after the consumer's express agreement and express waiver of his/her right of withdrawal, (ii) contracts for the supply of goods made according to the consumer's specifications or clearly personalized (such as, but not limited to, domain names), or (iii) contracts for the supply of digital content not provided on a tangible medium, the performance of which started after the consumer's express prior agreement and express waiver of his/her right of withdrawal.

When the right of withdrawal is validly exercised by the Client, Scaleway shall reimburse the Client for the entirety of the monies paid, with the exception of the amount that corresponds to the Services provided by Scaleway until receipt of the Client's withdrawal request, which shall inure to the benefit of Scaleway.

ARTICLE 3. PRICE OF THE SERVICES

By way of derogation from article 6 "Prices of the Services" of the General Terms of Service, when the Services are also intended for Clients who are consumers, the prices are also displayed in euros including VAT.

ARTICLE 4. MEANS AND CONDITIONS OF PAYMENT

By way of derogation from article 7.2.1 "Means and conditions of payment" of the General Terms of Services, no offsetting or deduction of sums is allowed.

ARTICLE 5. LATE PAYMENT OR FAILURE TO PAY

This article cancels and replaces article 7.2.2 "Late payment or failure to pay" of the General Terms of Services as follows:

In the event of a payment incident, non-payment, late payment or partial payment of an invoice occurring on its due date and not being settled within ten (10) calendar days, Scaleway reserves the right to suspend all or part of the Services without notice.

In addition, any payment incident, non-payment, late payment or partial payment of any sums due under the Contract which is not resolved within a period of twenty (20) calendar days following the due date of the invoice concerned (corresponding to its date of receipt), despite the multiple notifications sent within the Account Management Console and/or by e-mail to the address indicated within the Client Account and requesting the Client to regularize its situation, may result, at Scaleway's sole discretion, in (a) the termination of all or part of the Services

(including those for which payment has been made), (b) the deletion of all Content associated with said Services and/or (c) the refusal of any new subscription to Services, without prejudice to the exercise of any other right that Scaleway may have and without the Client being able to claim any form of indemnity.

Scaleway reminds the Client that it bears sole responsibility for safeguarding its Content against any loss, by performing any necessary back-up or reversibility operations before the termination takes effect.

In the event of an invoice not being paid in full after its due date, the Client may be charged for any recovery costs incurred within the framework of a writ of execution or concerning an act the performance of which is prescribed by law to Scaleway, in accordance with the provisions of article L.111-8 of the French Code of Civil Enforcement Procedures.

ARTICLE 6. CHANGES AND DEVELOPMENTS

This article cancels and replaces article 13 "Changes and developments" of the General Terms of Services as follows:

The Client is informed that Services, including their price, characteristics and/or functionalities, as well as the contractual terms applicable to them, are liable to be modified over the course of the performance of the Contract, which the Client acknowledges and accepts.

Where such modifications are substantive and could be detrimental to the Client, the Client (i) will be informed thereof, by any means (and on a durable medium where such modifications concern the applicable contractual terms), at least one (1) month before the entry into effect of the planned modification and (ii) can terminate the affected Service, without the right to compensation, under the conditions provided for in article 13.1 of these General Terms of Services, at the latest within four (4) months of the modification being notified, in accordance with article L.224-33 of the French Consumer Code. Where there is a lock-in period, the monthly subscription payments that remain due until the expiration of the lock-in period will not be demanded by Scaleway. If the Client fails to terminate within a period of four (4) months of the notification of the modification, the Client shall be deemed to have accepted the modification.

In all cases, the Client acknowledges that it accepts, without compensation or the right to termination, the modifications and amendments to the provisions of the Contract and the Services, where they are the result of a requirement imposed by a legal, regulatory, judicial or administrative authority.

In the event of the end of a Service's life cycle (commonly referred to as "EOL" or "End of Life"), regardless of the cause (such as regulatory compliance, technological obsolescence, technical or security reasons, evolution of an offering, etc.), Scaleway undertakes to: (i) notify the Client in writing with a minimum of three (3) months' notice prior to the end-of-sale date of the concerned Service, specifying, where applicable, any proposed alternative solutions; and (ii) allow the Client to access its Content and perform any necessary reversibility operations until the effective end-of-service date. The Client remains solely responsible for taking all necessary measures to

ensure the backup, recovery, and, if applicable, the migration of its Content before the Service's end-of-life date. During the period between the notification and the effective end-of-life date, the Service may continue to be provided under the current contractual terms, subject to technical or security constraints that may justify a gradual limitation of its features as well as the termination of support by Technical Assistance. The end of the Service's life cycle, when implemented in accordance with the terms of this article, shall not entitle the Client to any compensation, subject to the reimbursement of any sums paid in advance for the period following the effective date of Service termination.

ARTICLE 7. LIABILITY AND WARRANTIES

This article 15.2 “Legal warranty of conformity” supplements article 14 “Liability and warranties” of the General Terms of Services as follows:

15.2 Legal warranty of conformity

The consumer is entitled to the implementation of the legal warranty of conformity if a lack of conformity appears within a period of twelve (12) months from the date of supply of the digital content or digital service. During this period, the consumer is only required to establish the existence of the lack of conformity and not the date of its appearance.

The legal guarantee of conformity entails an obligation to provide all updates necessary to maintain the conformity of the digital content or digital service for a period of twelve (12) months.

The legal guarantee of conformity entitles the consumer to have the digital content or digital service brought into conformity without undue delay following its request, at no cost and without any major inconvenience for the consumer.

The consumer may obtain a reduction in price by keeping the digital content or the digital service, or it may terminate the contract by obtaining a full refund in return for giving up the digital content or the digital service, if :

1° The professional refuses to bring the digital content or the digital service into conformity ;

2° The compliance of the digital content or service is unjustifiably delayed;

3° The digital content or digital service cannot be brought into conformity at no cost to the consumer;

4° Bringing the digital content or digital service into conformity causes major inconvenience to the consumer;

5° The non-conformity of the digital content or digital service persists despite the professional's unsuccessful attempt to bring it into conformity.

The consumer is also entitled to a reduction in price or rescission of the contract where the lack of conformity is so serious as to justify immediate reduction in price or rescission of the contract. In such cases, the consumer is not obliged to ask for the digital content or service to be brought into conformity beforehand.

In cases where the lack of conformity is minor, the consumer only has the right to cancel the contract if the contract does not provide for the payment of a price.

Any period of unavailability of the digital content or digital service for the purpose of bringing it back into conformity suspends the warranty that remained until the digital content or digital service was supplied in conformity again.

These rights result from the application of articles L. 224-25-1 to L. 224-25-31 of the Consumer Code.

Any professional who obstructs the implementation of the legal warranty of conformity in bad faith is liable to a civil fine of up to 300,000 euros, which may be increased to 10% of average annual sales (article L. 242-18-1 of the French Consumer Code).

Consumers also benefit from the legal warranty against hidden defects under articles 1641 to 1649 of the French Civil Code, for a period of two years from the discovery of the defect. This warranty entitles the consumer to a price reduction if the digital content or service is retained, or to a full refund in exchange for renouncing the digital content or service.

ARTICLE 8. ELECTION OF ADDRESS FOR SERVICE

This article cancels and replaces article 21.7 "Election of address for service" of the General Terms of Services as follows:

Each Party to the Contract elects domicile: (i) for Scaleway: at the address of its registered office, and (ii) for the Client: at the address of its principal domicile, as indicated in its Client Account.

ARTICLE 9. AGREEMENT ON PROOF

Article 21.8 "Agreement on proof" of the General Terms of Services does not apply.

ARTICLE 10. GOVERNING LAW – SETTLEMENT OF DISPUTES

This article cancels and replaces article 22 "Governing law – Settlement of disputes" of the General Terms of Services as follows:

The Parties agree that the language of the Contract is French. However, for the proper understanding of the Client, an English-language translation is available on Scaleway's Website. In all cases, solely the French-language version of the Contract is authentic and authoritative with regard to the Parties.

The Contract is governed by French law. Said law applies to both the substantive and formal aspects of the Contract.

In the event of a dispute that arises at the time of or in connection with this Contract, including those that arise after the Contract has expired, the Parties may meet to resolve the dispute amicably.

In the event of a complaint relating to the Services, the Client may contact Scaleway's Technical Support via its Account Management Console. If, however, the Client is not satisfied with the response provided by Technical Support, the latter may contact Scaleway's Consumer Service by sending a registered letter with acknowledgement of receipt to the address "SCALEWAY -

Consumer Service – BP 438 - 75366 Paris Cedex 08". The Client's request will be studied within thirty (30) days from the date of receipt of its complaint.

The Client may also contact the Consumer Mediator in the following cases:

- If the Client has exhausted all the internal remedies available to it (Technical Support then Consumer Service) and the latter is not satisfied with the answers provided.
- If the Client has not received a response from Technical Support within sixty (60) days or from Consumer Services within thirty (30) days.

To contact the mediator, the Client must complete the form available at the following address: <https://www.mediation-telecom.org/saisir-le-mediateur>.

All information on Mediation is available on the website: <https://www.mediation-telecom.org>.

The Client can register for free on a list objecting to unsolicited phone calls from third party companies at www.bloctel.gouv.fr.

IN THE EVENT OF A DISPUTE WITH A CLIENT, JURISDICTION IS EXPRESSLY ASSIGNED TO THE COURT OF THE DEFENDANT'S PLACE OF RESIDENCE, IN ACCORDANCE WITH ARTICLE 42 OF THE FRENCH CODE OF CIVIL PROCEDURE OR, AT THE DEFENDANT'S OPTION, TO THE PLACE OF PERFORMANCE OF THE SERVICES, IN ACCORDANCE WITH ARTICLE 46 OF SAID CODE.

WITHDRAWAL FORM

(Please complete and return this form only if you want to withdraw from the contract)

Your Client Identifier: _____

For the attention of: **Scaleway - Service Consommateur – 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris**

I hereby notify you of my withdrawal from the contract relating to the sale of the asset (*) / for the provision of service (*) below:

Ordered on (*) / received on (*): _____

Clients's surname and first name: _____

Client's address: _____

Date: ____/____/____

Client's signature *(only if this form is sent as a hard copy)*:

(*) Delete as applicable

APPENDIX 2 - SPECIFIC CONDITIONS APPLICABLE TO BETA SERVICES

ARTICLE 1. PURPOSE

The purpose of these Specific Terms, which complement the Scaleway General Terms of Services, is to define the terms, in particular technical and financial terms, that are applicable to the Services provided by Scaleway to the Client on an early-access basis, primarily Services with “Private BETA”, “Public BETA”, “Early Access”, “Discovery” or “Labs” status, which are hereinafter referred to as the “BETA Services”.

These Specific Terms shall take precedence over the General Terms of Service, should a discrepancy arise between these two documents.

ARTICLE 2. TERMS OF USE OF THE BETA SERVICES

The BETA Services will be made available to the Client so that the Client can test them and try them out, provide feedback and suggestions to Scaleway’s teams, report errors or malfunctions, and suggest modifications or areas for improvement, before the BETA Services are approved for more general release by Scaleway. The BETA Services may be modified, suspended or definitively discontinued by Scaleway without notice and without this granting the Client the right to any form of indemnity. It is therefore the Client’s responsibility to guard against all risks associated with a modification or termination of the BETA Services, in particular by making frequent backups of the Client’s Content. Moreover, in no way Scaleway guarantees the definitive and/or general release of the BETA Services at the end of their early access period. The BETA Services are provided on an “AS IS” basis to the Client, who uses them at their own risks. The Client acknowledges, in particular, that:

- Scaleway provides no warranties concerning the reliability, the integrity, the continuity or the availability of the BETA Services and makes no commitments in terms of a service level with regard to said Services. Consequently, Scaleway will not pay any form of penalties or grant any service credits or credit notes to the Client in the event of a malfunction, degradation or unavailability of the BETA Services;
- Scaleway provides no warranties of any kind concerning the integrity or the permanence of the Content that is stored, hosted, exploited, used, displayed or distributed by the Client by means of the BETA Services and does not back up said Content in any way;
- Without prejudice to the applicable warranties provided for by law, Scaleway refuses the application of all commercial warranties, including implicit warranties concerning peaceful enjoyment, marketability and suitability for a particular purpose;
- Scaleway will not assume any liability of any kind whatsoever in the event that the Client suffers loss in connection with the use of a BETA Service. If, in spite of this clause, Scaleway’s liability is triggered in respect of a BETA Service, said liability would be limited, except in the event that the physical integrity of individuals is affected, to an aggregate, all-inclusive and definitive sum, the amount of which cannot exceed five thousand euros (€5000) per Client;
- Scaleway calls the Client’s attention to the fact that the BETA Services are in no way designed to be used in production environments;

- Scaleway formally prohibits all use of the BETA Services for industrial facility control systems or all systems that have the potential to cause violations of the physical integrity of individuals.

The Client declares that they have been fully informed of the risks that are inherent in the selection and use of a BETA Service. This is a substantive condition, without which Scaleway would not have accepted the Client's selection of BETA Service(s).

ARTICLE 3. TECHNICAL AND COMMERCIAL ASSISTANCE

Scaleway shall not provide any technical or commercial assistance in connection with the BETA Services. The BETA Services are thus intended for Clients who have the capacity and competencies that are necessary for correct use and appropriate management of the BETA Services. When Scaleway provides the Client with documentation, in particular concerning the Scaleway website, the Client undertakes to review said documentation and to refer thereto when necessary.

ARTICLE 4. TERM

The BETA Services shall take effect as soon as they are activated on the Scaleway website by the Client; the Account Management Console or the APIs provided by Scaleway. The BETA Services are selected for an indefinite period, with no minimum period of use. They may be terminated at the initiative of the Client or Scaleway, without said termination requiring any formalities or any notice period. Termination will take effect immediately. Scaleway in no way guarantees the continuity or the definitive and/or general release of the BETA Services.

ARTICLE 5. FINANCIAL TERMS

Scaleway reserves the right to invoice the BETA Services or to offer the BETA Services free of charge with no consideration required. If the BETA Services are invoiced, the financial terms stipulated in the General Terms of Service shall apply.

ARTICLE 6. FEEDBACK AND SUGGESTIONS

For its use of the BETA Services, the Client may have to provide feedback and/or suggestions for the improvement or modification of said Services (hereinafter referred to as the "Suggestions"). In such a scenario, Scaleway reserves the right to use and exploit said Suggestions freely, without this conferring any intellectual or industrial property right or any other form of right on the Client.

APPENDIX 3 - SPECIFIC CONDITIONS APPLICABLE TO COCKPIT SERVICES

ARTICLE 1. DEFINITIONS

For the purpose of these Specific Conditions, the following words and expressions shall have the meanings set forth:

- **Cockpit Datasource** : means the Datasource Scaleway and Datasource Custom resources;
- **Cockpit Service (or Service)** : means, within the framework of these Specific Conditions, the “Cockpit” service provided by Scaleway enabling the collection, storage, visualisation and analysis of monitoring data;
- **Custom Datasource** : means a resource created by the Client as part of the Cockpit Service, at the level of each Client Project, and used to host Metrics, Logs and Traces data collected by the Client from its infrastructure hosted by Scaleway or a third-party provider;
- **Devtools** : means a set of software tools designed to assist developers in the creation, debugging, optimisation and maintenance of software or applications;
- **Endpoint** : means an access point to a service or resource on a network, usually via an API or communication protocol;
- **Logs** : means text event Logs generated by systems and applications, describing what happened at a given moment;
- **Metrics** : means numerical measurements collected at regular intervals to monitor the status and performance of a system or application;
- **Project** : means an organisational unit that allows the Client to group and manage its Resources and offers additional access control, management, billing, deployment and integration functions with other services, facilitating the organisation, deployment and management of said Resources;
- **Resources** : means an IT resource made available to the Client by Scaleway as part of the Services. This includes, in particular, virtual instances, dedicated servers, managed databases, or any other element provisioned, configured and/or used by the Client as part of the Services;
- **Scaleway Datasource** : means a resource automatically created by Scaleway as part of the Cockpit Service, at the level of each Client Project, and used exclusively to host Metrics and Logs data collected natively by compatible Scaleway Services. This resource cannot be deleted by the Client;
- **Traces** : means distributed trace data that enables the tracking of a request through the various services of an application for the purpose of analysing its performance.

Unless the context expressly implies otherwise, words in the singular include the plural and vice-versa, references to one gender include all other genders, references to a natural person include legal persons, associations, etc. and vice versa, and base words have the corresponding meanings.

Article headings in these Specific Conditions are given for information purposes only and shall not in any way influence the interpretation of the provisions contained therein.

If words or expressions in the title case are not defined under this Article, they shall have the meaning assigned to them in the General Terms of Services.

ARTICLE 2. DESCRIPTION OF SERVICES

2.1 General information

The Cockpit Service enables the Client to collect, centralise, view and analyse technical data from its Scaleway Resources. It includes :

- an automatic collection system for Metrics and Logs produced by integrated Scaleway Services;
- Scaleway data sources created automatically for each Project;
- a visualisation dashboard.

Additional options that may be subject to billing are also available, such as :

- retention extensions;
- data ingestion into Custom Datasources;
- advanced or automated exports;
- third-party alerting or monitoring features.

(Hereinafter, the “Additional Options”).

The features and functionalities of the Cockpit Service, the Additional Options, and the applicable prices are described in the Documentation made available to the Client on the Scaleway Website and in the Account Management Console.

2.2 Maintenance

Scaleway may need to perform maintenance operations on the various infrastructures used in the provision of Cockpit Services, in order to ensure that they remain in operational condition.

Notwithstanding the foregoing, the Client remains responsible for notifying Technical Support of any Technical Incident affecting its use of the Web Hosting Services. The Client also remains responsible for maintaining all environments (applications, software, operating systems, etc.) and third-party solutions deployed on its Services.

In addition, it is the Client's responsibility to take all measures to protect itself against the risks inherent in maintenance operations, whatever their origin, in particular (but not exclusively) by regularly proceeding with back-ups of its Content.

ARTICLE 3. SUBSCRIPTION CONDITIONS

The Cockpit Service is automatically activated in each Client Project as soon as the Client uses a Scaleway Resource integrated with Cockpit. The Client therefore does not need to actively

subscribe to the Service, which is available natively. The Client then has access to Metrics and, in some cases, Logs enabling basic, non-exhaustive monitoring of its Resource.

The Client can also actively subscribe to Additional Options specific to Cockpit from its Account Management Console or via API or Devtools. Unlike the standard Cockpit Service, these Additional Options are generally subject to billing. The Client's Users must have sufficient IAM permissions on the Cockpit Service and the relevant Project(s) to perform Resource creation actions.

Prior to any subscription, the Client undertakes to study all the information made available to it by Scaleway, including the Documentation, in order to ensure the suitability of Cockpit Service for both its needs and uses.

The Additional Option Data export allows Scaleway data to be exported to a third-party service provider. The Client expressly acknowledges that Scaleway is in no way responsible for the subscription to and use of the associated services of this third-party provider. The Client must also have subscribed to the third-party provider's services before activating the Additional Option Data export. The latter may also incur costs with the third-party provider, in addition to those generated by Scaleway: to this end, the Client is solely responsible for managing its export consumption and the costs thus incurred.

ARTICLE 4. CONDITION OF USE

4.1 General information

The Client acknowledges that it has all the technical knowledge necessary to ensure the proper use of the Cockpit Service.

The Client is solely responsible for the installation, operation, configuration and maintenance it deploys as part of Cockpit Service. Scaleway is responsible for the management and maintenance of the infrastructure on which the Cockpit Service relies. The Client remains responsible for the administration and management of the Service, as well as all Metrics, Logs and Traces that it processes and ingests. It is advisable to protect against the occasional loss of this data.

The Client is also solely responsible for the installation, operation and configuration of the Resources, Custom Datasources, services provided by a third-party provider and environments (infrastructures, applications, software, clusters, etc.) that it deploys and monitors using the Cockpit Service.

4.2 Compliance with regulations

The Client undertakes to comply with all requirements relating to the use of the Cockpit Service and its Additional Options and not to use them in a prejudicial manner or for purposes that are unlawful or contrary to the regulations in force.

Scaleway reserves the right to suspend the Cockpit Service, in whole or in part, without notice, in the event of non-compliance with these provisions by the Client.

4.4 Scaleway indications

Contrary to a Custom Datasource, which is created at the Client's initiative and can be deleted at any time, a Scaleway Datasource is created automatically, without any action on the part of the Client, when an integrated Resource is used for the first time. The latter cannot be deleted by the Client; deletion occurs automatically when the associated Project is deleted.

The Client cannot ingest its own data into a Scaleway Datasource, as it is strictly read-only.

The deletion of a Custom Datasource results in the immediate and permanent deletion of all associated data. This data cannot be recovered by any means. The deletion of a Project results in the automatic deletion of Scaleway Datasources, and the associated data will therefore also be deleted immediately and permanently.

The retention period for this data is configurable. By default, Metrics are retained for thirty-one (31) days, while Logs and Traces are retained for seven (7) days. It is the Client's responsibility to anticipate whether they need a longer history and to plan for an extension of the retention period. It should also be noted that reducing the retention period of a Cockpit Data Source will result in the immediate and permanent deletion of all data older than the new retention period. This data cannot be recovered by any means. Any extension beyond the default values is subject to a charge.

The Cockpit Service may also be used by the Client to export, in real time, all or part of the data (Metrics or Logs) collected natively by Scaleway to an external Endpoint, in accordance with the terms and conditions described in the Documentation. The volume of data exported depends on the consumption of Scaleway Resources and may therefore vary over time. To this end, the Client is solely responsible for monitoring the volume of data exported. Data transfer only begins once activated by the Client; it is not possible to export data that has already been ingested.

The Client has the option of creating alerts on Cockpit Datasources, whether they are Scaleway Datasources or Custom Datasources. The Client can thus activate alerts preconfigured by Scaleway or create customised alerts with notifications.

Cockpit Datasources can be viewed using dashboards. The Client can create its own dashboards or use the pre-built (read-only) dashboards provided by Scaleway.

4.5 Content Backup

The Client is reminded that, pursuant to the General Terms of Services, it is solely responsible for the management of Content hosted as part of the Services and that it is the Client's responsibility to implement any measures necessary to guarantee the continuity of said Content, such as by performing any necessary remote, secure and duplicated backup operations. Scaleway cannot be held liable, on any grounds whatsoever, for the loss, deterioration, or accidental destruction of this Content, howsoever caused.

Under no circumstances shall Scaleway be held liable in any way whatsoever for the accidental loss, damage or destruction of the Client's Content, regardless of its origin.

ARTICLE 5. TERM AND TERMINATION

5.1 Term

These Specific Conditions shall come into force upon their acceptance by the Client; the Cockpit Service shall take effect from the moment the Client uses a Scaleway Resource integrated into Cockpit. They shall remain applicable for an indefinite period, in accordance with the provisions of Article 5 of the General Terms of Services.

The Additional Options provided as part of the Cockpit Service take effect from the date of subscription via the Account Management Console, API or Devtools and remain in force for an indefinite period until their effective termination under the conditions defined below.

5.2 Termination

As the Cockpit Service is made available to the Client on a native basis, termination of the Service is only possible by terminating the Client's Account, in accordance with the General Terms of Services.

Termination of Additional Options is possible at any time and becomes effective immediately after the Client submits a termination request via its Account Management Console.

ARTICLE 6. FINANCIAL CONDITIONS

The Cockpit Service is provided at no additional cost for default collection and retention.

Nevertheless, the Client acknowledges that if they subscribe to an Additional Option that gives rise to invoicing, the price and the terms of payment and invoicing are detailed on the Scaleway Website and within the Account Management Console.

At the end of the subscription month, and thereafter at the end of each month during which a Web Hosting Service has been used by the Client, an invoice is issued and shall be paid via the payment method indicated by the Client, on the understanding that the default payment method is the one registered by the Client when the account was set up.